

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMME EXIGENCE FINALE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES INFIRMIÈRES

PAR

DENISE PANGOP

PERCEPTIONS DU CHÂTIMENT CORPOREL
CHEZ LES PÈRES IMMIGRANTS D'ORIGINE LATINE

AVRIL 2015

Sommaire

Le châtement corporel comme mesure disciplinaire est un véritable enjeu de santé publique. Il est très souvent associé à la violence physique envers les enfants. A ce titre, de nombreux chercheurs stipulent que le châtement corporel a un effet préjudiciable sur le développement de l'enfant. Au Canada, les statistiques en lien avec la violence physique à l'égard des enfants demeurent alarmantes et les minorités visibles sont surreprésentées dans les services de la Direction de Protection de la Jeunesse (DPJ). Plusieurs facteurs expliquent cette disproportion des enfants issus des minorités visibles dans les services de la DPJ, notamment les différences culturelles et le contexte migratoire. La littérature reste limitée sur les valeurs et les croyances qui sous-tendent le recours au châtement corporel pour corriger l'enfant, particulièrement dans les familles immigrantes d'origine latine. Le but de cette étude est de mieux cerner les perceptions des pères immigrants d'origine latine en lien avec le châtement corporel à la lumière d'une approche qualitative phénoménologique. Quatorze pères originaires d'Amérique latine ont été rencontrés en entrevue de groupe. L'analyse des données a permis d'identifier leurs perceptions à l'égard du châtement corporel. Il en découle plusieurs recommandations afin de mieux orienter les services professionnels et ainsi de répondre à des besoins qui leur sont propres.

Mots-clés : pères, immigrant, perceptions, châtement corporel, discipline

Keywords : fathers, immigrants, perceptions, corporal punishment, discipline

Table des matières

Sommaire	ii
Remerciements	vii
Introduction	1
Problématique	5
Justification et but de l'étude.....	12
Questions de recherche.....	14
Contexte théorique	15
Définitions	17
Cadre légal du châtement corporel.....	18
Le châtement corporel au cœur des débats	19
Les sceptiques à l'égard des effets négatifs du châtement corporel.....	19
Les opposants au châtement corporel.....	23
Les tenants du châtement corporel conditionné	25
Méthodes disciplinaires alternatives	27
La culture et le châtement corporel.....	29
Les caractéristiques socioculturelles du père immigrant.....	33
Cadre de référence.....	37
Méthode.....	42
La phénoménologie	43
La population cible.....	49
L'échantillonnage.....	49
Les critères d'inclusion et d'exclusion.....	50
Le déroulement de l'étude.....	50

Le recrutement des participants.....	51
Les instruments de collecte de données.....	53
Les considérations éthiques.....	55
L'analyse des données.....	57
La collecte des données verbales.....	57
La lecture des données.....	58
La division des données en unités significatives.....	58
L'organisation des données brutes en langage disciplinaire.....	59
La synthèse des résultats.....	59
Résultats.....	61
Portrait global des pères immigrants d'origine latine.....	63
Les perceptions du châtiment corporel.....	64
Le châtiment corporel est une norme culturelle.....	65
Le châtiment corporel est une valeur culturelle.....	66
Le châtiment corporel est une règle familiale.....	68
Le châtiment corporel est un facteur de protection.....	69
Les perceptions des effets du châtiment corporel sur le père.....	70
Vivre une gamme de sentiments conflictuels.....	70
La culpabilité.....	70
L'ambivalence.....	71
La peur.....	73
L'incompréhension.....	74
L'impuissance.....	79
Les perceptions des pères des méthodes alternatives au châtiment corporel.....	81

La méconnaissance des méthodes alternatives.....	81
Les avantages perçues des méthodes alternatives	82
L'inadéquation des méthodes alternatives	83
Les objectifs éducatifs des pères immigrants d'origine latino-américaine	84
Préserver la continuité culturelle	85
Rechercher le bien-être de l'enfant	88
Transmettre le sens de la famille	88
Valoriser la réussite scolaire.....	89
Discussion	91
Facteurs politiques et légaux	93
La Loi sur la protection de la jeunesse	93
Les services de protection de la jeunesse	97
Facteurs familiaux et sociaux.....	100
Le modèle paternel d'origine.....	101
L'attitude paternelle.....	104
La perception du risque du père.....	107
L'immigration.....	108
Valeurs culturelles et modes de vie	112
Le bien-être commun.....	112
L'harmonie familiale	112
L'autorité paternelle.....	114
Limites et forces de l'étude	116
Recommandations	119
Recommandations à l'égard de la pratique clinique	119

Recommandations à l'égard de la formation.....	121
Recommandations à l'égard de la gestion.....	122
Recommandations à l'égard de la recherche.....	123
Conclusion	124
Références.....	128
Appendice A Choix de la directrice et de la co-directrice de mémoire	146
Appendice B Approbation du projet de recherche.....	149
Appendice C Certificats éthiques.....	151
Appendice D Affiche	158
Appendice E Formulaire de consentement	160
Appendice F Questionnaire sociodémographique	165
Appendice G Guide d'entrevue.....	167
Appendice H Arbre thématique des unités significatives	170

Remerciements

Lorsque je me suis inscrite au baccalauréat en sciences infirmières, mon but était simplement celui d'apprendre à offrir des soins médicaux aux personnes en proie à une problématique de santé. J'étais loin de me douter que la profession infirmière est vaste et diversifiée. Pendant ma première année, Mme Francine de Montigny, ma directrice de recherche, a su reconnaître le potentiel qui sommeillait en moi. Dès la fin de l'année scolaire, elle m'a suggérée de rejoindre son équipe de recherche. Ignorante de ce qu'est alors la recherche, j'accepte le défi qu'elle me proposait. Cinq ans plus tard, j'y suis encore, animée par une volonté constante de me surpasser et par un profond désir de satisfaire ma curiosité intellectuelle. Aujourd'hui, je ne peux que te remercier de m'avoir initiée à un monde stimulant, passionnant et captivant. Ton accompagnement hors pair a favorisé le plein épanouissement de mes facultés professionnelles et personnelles. Je ne peux qu'exprimer ma gratitude à l'égard de tes judicieux conseils.

Je remercie également Assumpta Ndengeyingoma, ma co-directrice de recherche. Merci Assumpta de m'avoir partagé ton expérience migratoire et de m'avoir appris à mettre les choses en perspectives dans les moments de grand doute. Tes idées ont nourri ma réflexion et m'ont soutenue dans la clarification de mes objectifs de carrière.

Merci à l'Université du Québec en Outaouais, au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), à la Fondation de la Recherche en

Sciences Infirmières (FRESIQ) et au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour votre soutien financier sans lequel ce projet n'aurait pas été possible. Merci aux professeurs du réseau des universités du Québec qui m'ont accompagnée pendant mes études de second cycle. J'apprécie le temps et les efforts que vous avez consacrés à m'orienter dans le monde de la recherche. Vous avez fait preuve de sensibilité et de flexibilité tout en gardant un esprit de rigueur dans mes différentes activités d'apprentissage. Merci au personnel de la bibliothèque de l'UQO, particulièrement à Simon Bouisset, j'ai amplement profité de vos connaissances et savoirs. Merci à tous les organismes qui ont participé avec engouement au recrutement des participants. Je ne peux ne pas mentionner la contribution remarquable du Centre de Santé et de Services Sociaux de Gatineau (CSSSG) qui a promu un environnement favorable au déroulement de mes études.

Ma gratitude va également vers ma famille. Merci à ma mère qui a fait preuve de dévouement, à mon frère qui avec des mots justes a su stimuler ma motivation. Un merci particulier à mon conjoint qui a fait preuve de disponibilité et d'écoute. Merci Laurent de m'avoir permis de m'investir à fond dans mon cheminement académique. La valeur de ta présence inconditionnelle demeure inestimable. Merci à mes trois chérubins, Sheila, Nolan et Kélian. L'énergie et le positivisme que vous dégagez me donnent des ailes.

Et enfin, je manifeste une grande reconnaissance à tous les pères immigrants d'Amérique latine qui ont bien voulu partager leur expérience. J'apprécie humblement la générosité de votre temps.

Introduction

Un vieil adage stipule qu'« être parent, ça ne vient pas avec un livre d'instruction, ça s'apprend ». Cette citation illustre bien le défi que suscite le rôle de parent. La croyance populaire veut que le rôle de parent soit le plus beau, mais en même temps le plus difficile et surtout le plus important dans la vie d'un individu. En effet, les parents ont une influence notoire sur le développement de leur progéniture. Comment les parents peuvent-ils s'assurer d'utiliser les bons moyens pour transmettre à leurs enfants les valeurs garantes d'une société responsable?

C'est dans cette optique que le concept de discipline des enfants prend tout son sens. De manière générale, la discipline vise l'apprentissage des comportements socialement acceptables. Les méthodes utilisées pour atteindre cet objectif sont diverses. D'entre elles, le châtement corporel¹ est la mesure disciplinaire qui soulève le plus de controverses. Perçu autrefois au Canada comme nécessaire dans l'éducation des enfants, le châtement corporel est aujourd'hui assimilé à la violation des droits de l'enfant, et ce, dans un contexte sociétal en pleine mutation. L'immigration et la mondialisation sont deux

¹Afin de limiter les répétitions fastidieuses, les termes « châtement corporel », « punition physique », « punition corporelle », « fessée » sont employés de façon interchangeable et font référence à des situations sur lesquelles peut planer le doute quant à la sévérité de l'acte. Les termes « abus physique » et « sévices » se rapportent à des situations objectives d'actes sévèrement punitifs

phénomènes sociaux qui peuvent complexifier la situation. Le célèbre artiste Stromae le précise dans l'une de ses chansons et déclare en référence à son père : « Dis-moi d'où il vient, enfin je saurai où je vais ». C'est souligner l'importance de comprendre les enjeux vécus par ces pères venus d'ailleurs.

De nombreuses études (Lorber, O'Leary, & Smith Slep, 2011; Maiter & Stalker, 2011; Stacks, Oshio, Gerard, & Roe, 2009; Su & Hynie, 2010; Wilson, 2009) concluent que les approches éducatives dépendent du contexte socioculturel. Ainsi, dans les sociétés dites « collectivistes », les stratégies d'éducation autoritaires sont valorisées tandis que dans les sociétés individualistes, on privilégie davantage des pratiques permissives (Rudy & Grusec, 2001; Sorkhabi, 2012). Il est donc légitime de se poser la question de savoir ce qu'il advient de l'éducation familiale de l'enfant lorsque le père émerge d'un système d'apprentissage strict pour s'immerger dans un système d'apprentissage plus libéral.

De toutes les stratégies d'éducation parentale, le châtime^{nt} corporel est celle qui anime le plus les débats au Canada. Elle est au cœur des préoccupations politiques, sociales et professionnelles. Tandis que les québécois se prononcent de moins en moins en faveur du recours à la punition corporelle pour éduquer l'enfant (Clément & Chamberland, 2007), pour les parents immigrants, c'est un outil qui peut être convenable (Hassan & Rousseau, 2009; Hassan, Rousseau, Measham, & Lashley, 2008). D'ici découle mon intérêt à explorer les perceptions du châtime^{nt} corporel chez les pères immigrants, plus spécifiquement originaires d'Amérique latine.

Le premier chapitre de ce mémoire expose la problématique associée au châtiment corporel comme méthode disciplinaire chez l'enfant et les questions de recherche qui en résultent. Le second chapitre présente l'état des connaissances actuelles sur le sujet, notamment le cadre légal du châtiment corporel et les dilemmes scientifiques. La théorie de la diversité et de l'universalité du soin de Leininger, toile de fond de cette recherche, y est décrite. Le troisième chapitre explique la méthodologie utilisée pour répondre au but de l'étude : l'approche qualitative phénoménologique descriptive. Le quatrième chapitre met en lumière les thèmes émergents du discours des participants suite à l'analyse des données. Le dernier chapitre, la discussion, présente une interprétation rigoureuse des résultats ainsi que les limites et les recommandations connexes.

Problématique

La maltraitance envers les enfants est un problème de santé de plus en plus préoccupant (Trocmé, 2012). Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, c'est un problème universel qui a de graves conséquences, à vie, pour ceux qui en sont victimes (Organisation mondiale de la santé, 2014). Elle peut s'exprimer sous forme de négligence, d'exposition à la violence conjugale, de violence physique, de violence psychologique ou d'abus sexuel (Trocmé et al., 2005). Au Canada, le taux de mauvais traitements envers les enfants a augmenté de plus de 50 % passant de 9,21 cas avérés sur 1000 en 1998 à 14,19 en 2008 (Trocmé et al., 2010). Selon cette étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, réalisée en 2008, la violence physique représentait 20 % des mauvais traitements corroborés envers les enfants. La situation au Québec n'est pas plus enviable. Entre 1993 et 2011, les signalements pour abus physique et risque sérieux d'abus physique au Québec ont augmenté de façon importante, passant de 13,4 % à 25,2 % de l'ensemble des signalements retenus par la Direction de Protection de la Jeunesse (DPJ) (Desmarais & Bérard, 2012).

L'abus physique survient le plus souvent dans un contexte disciplinaire où la force est utilisée pour punir l'enfant (Labbé, 2007; Larrivée, 2005). La discipline est « une vaste gamme de philosophies et de méthodes éducatives

visant à protéger, à socialiser et à orienter les enfants afin qu'ils deviennent maîtres d'eux-mêmes, indépendants, et qu'ils acquièrent une bonne estime d'eux-mêmes, tout en respectant les autres » (Labbé, 2009, p. 1). Baumrind (1978) véritable pionnière en méthodes d'éducation parentale a identifié quatre styles parentaux en fonction de deux principales dimensions : le contrôle et le soutien. 1) Le style parental permissif est caractérisé par peu de contrôle et beaucoup de soutien; 2) le style désengagé se caractérise par peu de contrôle et peu de soutien; 3) le style démocratique se trouve à l'intersection du contrôle et du soutien; 4) et enfin, le style autoritaire se caractérise par beaucoup de contrôle et peu de soutien. Les méthodes disciplinaires sont nombreuses, entre autres les stratégies de renforcement positif (ex. système de récompenses), les stratégies de renforcement négatif (ex. ignorance de certains comportements, la conséquence logique, etc.) et la punition corporelle (Labbé, 2009), qui consiste à frapper un enfant dans le but de le punir, le discipliner ou montrer sa désapprobation (Ember & Ember, 2005). Au Canada, l'article 43 du Code criminel permet le recours au châtement corporel pour éduquer un enfant (Trocmé, Fallon, Milne, & Black, 2008). L'article 43 du Code criminel indique:

Tout instituteur, père ou mère, ou toute personne qui remplace le père ou la mère est fondé à employer la force pour corriger un élève ou un enfant, selon le cas, confié à ses soins, pourvu que la force ne dépasse pas la mesure raisonnable dans les circonstances.

Source : [Code criminel, LRC 1985, ch. C-46, art. 43.](#)

Pourtant, les chercheurs sont unanimes : le châtement corporel a un effet préjudiciable sur le développement de l'enfant (Durrant & Ensom, 2012;

Institut de la statistique du Québec, 2013; Slade & Wissow, 2004; Statistique Canada, 2011). Il est associé à la violence physique infligée aux enfants et assimilé à tort à la discipline qu'on impose aux enfants (Trocmé & Wolfe, 2001).

Les méthodes disciplinaires n'ont pas la même signification d'une culture à l'autre. Elles résultent du contexte social, plus spécifiquement du contexte culturel et sociodémographique (Garrett-Peters, Mills-Koonce, Zerwas, Cox, & Vernon-Feagans, 2011), la correction physique étant associée aux valeurs et normes culturelles (Douglas, 2006). Les études révèlent un taux plus élevé de recours au châtement corporel comme méthode disciplinaire dans les familles immigrantes comparativement aux familles natives (Kim & Hong, 2007; Maker, Shah, & Agha, 2005). Il semble que pour la plupart des parents immigrants, la correction physique est importante et nécessaire dans l'éducation des enfants (McEvoy et al., 2005). Elle est aussi considérée comme une règle et non une exception (Institut de la statistique du Québec, 2005; Larrivée, Tourigny, & Bouchard, 2007). Certaines études, entre autres celle de Earner (2007) rapportent que le châtement corporel est perçu, par les parents immigrants, comme une réponse délibérée au comportement de l'enfant, et non une agression provoquée, malveillante et incontrôlable. Même si certains de ces parents savent que cette méthode disciplinaire est inacceptable dans le pays d'accueil, ils continuent d'en faire usage, autant que possible, à l'écart des regards indiscrets (Kim & Hong, 2007; McEvoy et al., 2005).

Dans l'exploration des pratiques parentales, les chercheurs dénotent l'importance des différences culturelles qui existent entre les cultures collectivistes et les cultures individualistes (Rudy & Grusec, 2001). Cette hétérogénéité dans les valeurs et les objectifs de socialisation persiste en contexte d'immigration où s'installe une interaction dynamique entre les cultures minoritaires « collectivistes » et la culture majoritaire « individualiste ». Une étude réalisée au Canada auprès de 20 parents immigrants (immigrés au Canada en provenance du Maghreb et de l'Amérique latine) révèle que leurs valeurs et pratiques en lien avec la discipline des enfants les met souvent en contradiction avec les normes du groupe majoritaire (Hassan & Rousseau, 2009). Ces auteurs précisent que les connaissances scientifiques sur les critères culturels qui définissent et distinguent la correction physique de l'abus physique sont limitées. De ce fait, l'intervention auprès des familles culturellement diverses demeure un véritable défi pour les professionnels. En fait, les différences culturelles dans les stratégies disciplinaires, notamment la punition corporelle, seraient à l'origine de la surreprésentation des minorités visibles dans les services de protection de la jeunesse (Clément & Côté, 2004; Larrivée et al., 2007; Lavergne, Dufour, Trocmé, & Larrivée, 2008; Tourigny & Bouchard, 1990).

Lorsque vient le temps de discuter des pratiques disciplinaires, les professionnels ont de la difficulté à collaborer avec les parents immigrants et à les habiliter à recourir à des méthodes alternatives au châtime corporel pour éduquer l'enfant (Taylor & Redman, 2004). Ce défi prend de l'ampleur lorsque

les familles sont issues des communautés ethnoculturelles. Fontes (2002) croit que certains parents immigrants sont injustement accusés d'abus et de négligence parce que les professionnels sont perplexes avec leurs pratiques parentales méconnues. En effet, il est difficile d'échapper aux pressions sociales qui jugent une technique disciplinaire meilleure qu'une autre, généralement celle qui reflète la culture dominante (Bornstein & Bornstein, 2007). En conséquence, les parents immigrants se sentent souvent offensés dans leur rapport avec les professionnels, ce qui crée une distance dans la relation. Les connaissances sont limitées afin d'expliquer comment et pourquoi les familles immigrantes deviennent la cible des services de protection de la jeunesse et quels sont leurs besoins particuliers (Earner, 2007). Les intervenants sont ainsi aux prises avec une diversité socioculturelle des expressions du châtimeur corporel.

L'infirmière occupe une place privilégiée dans la prévention et le dépistage de la violence physique envers les enfants. D'ailleurs, une étude révèle que les professionnels de la santé constituent la première source de signalement à la Direction de la protection de la jeunesse (Bernard & McAll, 2009). L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) estime que l'infirmière doit intégrer la prévention et le dépistage de la violence dans sa pratique quotidienne (Thibault, 2004). Elle a l'obligation légale et éthique de rapporter toute suspicion d'abus physique. Néanmoins, rapporter un épisode d'abus sans une bonne connaissance de la structure et de la culture familiales est susceptible d'augmenter le sentiment d'isolement et la méfiance de la famille

(Fontes, 2002). De plus, il est de la responsabilité de l'infirmière de tenir compte des différences culturelles et sociales dans ses interventions.

De nombreuses recherches ont démontré que l'intervention auprès des familles culturellement différentes nécessite une écoute de leurs valeurs, normes et modes de vie (Maiter & Stalker, 2011; Simons, Simons, & Su, 2013; Starr & Wallace, 2009). Lors de l'évaluation de la maltraitance envers l'enfant, il est nécessaire que l'infirmière tienne compte du contexte psychologique et culturel (Berlin et al., 2009). Une meilleure connaissance des pratiques éducatives parentales dans les interactions familiales est indispensable dans la conception des efforts de prévention et de dépistage de la violence physique envers les enfants (Douglas, 2006). Il apparaît donc fondamental de comprendre les perceptions parentales associées à l'usage de stratégies autoritaires (Varela et al., 2004) telle que le corporel. Des recherches supplémentaires sont requises afin d'identifier les facteurs qui permettraient d'évaluer adéquatement la punition corporelle (Pabiś, Wrońska, Ślusarska, & Cuber, 2011).

Les études sur les pratiques parentales, les croyances et les valeurs qui sous-tendent ces pratiques sont particulièrement limitées chez les familles immigrantes d'origine latine (Domenech Rodriguez, Davis, Rodriguez, & Bates, 2006). Cette lacune doit être comblée, et ce, dans un contexte où la communauté latino-américaine est l'un des groupes culturels dont la croissance est la plus rapide au Canada (Lindsay, 2007).

Justification et but de l'étude

La violence physique envers les enfants est un véritable enjeu de santé publique par les conséquences graves qu'elle peut engendrer chez les enfants qui en sont victime. L'infirmière est une intervenante pivot dans le dépistage et la prévention de la violence physique envers les enfants. L'intervention auprès des familles d'origines culturelles diversifiées représente un réel défi pour les professionnels de la santé. Les données sont restreintes sur les valeurs, normes et croyances qui sous-tendent le recours au châtement corporel comme méthode disciplinaire. Il est nécessaire de faire des recherches supplémentaires afin d'identifier les pratiques parentales positives qui pourraient être spécifiques aux familles immigrantes pour guider les interventions promouvant des relations familiales favorables au développement optimal de l'enfant (Wilson, 2009).

Plusieurs recherches se sont penchées sur le point de vue des parents et des adolescents en lien avec le châtement corporel comme mesure disciplinaire (Hassan & Rousseau, 2009; Hassan et al., 2008; Kim & Hong, 2007; Maiter, Allagia, & Trocmé, 2004). L'approche basée sur le genre demeure peu utilisée (Harper, Brown, Arias, & Brody, 2006), pourtant, elle est fondamentale pour une meilleure compréhension du châtement corporel et de ses effets sur l'enfant (Francis & Wolfe, 2008). En outre, les statistiques révèlent que les pères sont les auteurs présumés de près de la moitié (46 %) des cas corroborés de violence physique, suivis de près par les mères (43 %) (Trocmé & Wolfe, 2001). Une recherche différenciée basée sur le sexe des parents impliqués dans des situations de négligence physique faciliterait le développement de stratégies

d'intervention plus efficaces mais ce genre de recherche est inexistante (Dufour, Lavergne, Larrivée, & Trocmé, 2008).

Une revue des écrits réalisée en 2005 indique que les perceptions des pères en lien avec le châtiment corporel sont très peu explorées et celles des pères immigrants le sont encore moins (Guterman & Lee, 2005). Au Québec, deux enquêtes populationnelles sur la violence familiale ont été réalisées en 2004 et en 2012 (Institut de la statistique du Québec, 2005, 2013). Les résultats ont été analysés selon le point de vue des pères et celui des mères. Des chercheurs ont utilisé les données issues de l'enquête réalisée en 2004. Ainsi, Jamal (2011), alors étudiant à la maîtrise, s'est intéressé au lien entre, d'une part, la fréquence rapportée de la violence physique sévère vécue dans l'enfance et la légitimité perçue de cette violence et d'autre part, la violence physique mineure et psychologique envers les enfants au sein de la famille actuelle de 204 pères québécois. Quant à Clément et ses collaborateurs (2009), ils ont décrit les attitudes générales et attributives des pères à l'égard de la punition corporelle. Une approche basée sur le genre est également privilégiée dans d'autres études réalisées aux États-Unis (Lee, Perron, Taylor, & Guterman, 2011; McKee et al., 2007).

Si la démarche quantitative adoptée par ces études offre une vision globale du phénomène tel que perçu par les pères, il n'en demeure pas moins que leur portée reste limitée quant aux enjeux auxquels sont confrontés les pères. Ces études font abstraction de la dimension ethnoculturelle dans la compréhension du phénomène, La présente étude contribue à combler cette

lacune en explorant les perceptions des pères immigrants d'origine latine en lien avec le châtimeⁿt corporel de manière à cerner comment ces pères conjuguent les normes de discipline parentale de leurs pays d'origine d'avec celles de la société d'accueil dans une perspective qui répond à leurs aspirations familiales.

Les pères d'origine latine sont ici ciblés, car selon Statistiques Canada (2009), la communauté latino-américaine constitue l'une des deux minorités visibles affichant la plus forte croissance au Québec. Avec une croissance de 50,4 % entre 2001 et 2006, elle occupe le troisième rang en termes de population ethnique au Québec, après les noirs et les arabes. Les pères latino-américains du Québec sont, pour la plupart, nés dans les pays de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale.

Questions de recherche

1. Quelles sont les perceptions des pères immigrants d'origine latine en lien avec le châtimeⁿt corporel?
2. Quels sont les objectifs éducatifs des pères immigrants d'origine latine?

Contexte théorique

Afin de répondre aux questions de recherche, il est pertinent de comprendre le contexte dans lequel ces questions sont apparues. En faits, le châtiment corporel est une méthode disciplinaire qui anime les débats depuis les dernières décennies. De nombreux professionnels de la santé et chercheurs ont élevé leurs voix afin de dénoncer cette pratique disciplinaire qui porte atteinte au développement optimal de l'enfant (Durrant & Ensom, 2012). Pourtant, les législateurs restent dubitatifs sur le sujet. Si le législateur a de la difficulté à se positionner, c'est parce que les résultats d'études scientifiques ne sont pas concluants (Labbé, 2009). C'est dans cet environnement incertain que le père immigrant doit arrimer ses pratiques parentales d'origine d'avec celles d'une société d'accueil dont les normes en termes de stratégies éducatives ne sont pas encore clairement définies.

Ce chapitre expose quelques définitions des termes recensés dans la littérature en lien avec le châtiment corporel ainsi que le cadre légal qui y est associé. Ensuite, un portrait global des études réalisées sur le châtiment corporel et les méthodes disciplinaires alternatives est présenté. Enfin, la chercheure élabore sur le vécu du père immigrant d'origine latine. La « théorie de l'universalité et de la diversité des soins » de Leininger (2002) sert de toile

de fond à cette étude. Elle est clairement décrite dans la dernière partie de ce chapitre.

Définitions

« La violence ou l'abus physique est l'utilisation délibérée de la force contre n'importe quelle partie du corps de l'enfant, pouvant entraîner ou ayant entraîné une blessure non accidentelle » (Trocmé & Wolfe, 2001, p. 15). La littérature scientifique a identifié cinq catégories d'abus physique (Larrivée, Lavergne, Dufour, & Trocmé, 2009) :

- 1) secouer, pousser, attraper ou projeter, où l'abuseur pousse ou tire un enfant ou secoue un bébé.
- 2) frapper avec la main, comprend les gifles ou la fessée.
- 3) donner un coup de poing, un coup de pied ou mordre, ou tout autre coup donné avec une autre partie du corps (par ex., avec le coude ou la tête).
- 4) frapper avec un objet, par exemple, une baguette, une ceinture, ou lancer un objet sur l'enfant.
- 5) autre forme d'abus physique, où l'abuseur secoue l'enfant, l'étrangle, le poignarde, le brûle, l'empoisonne ou a recours de façon abusive à la force physique.

Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies définit le châtement corporel en ces termes : « tous châtements impliquant l'usage de la force physique et visant à infliger un certain degré de douleur ou de désagrément, aussi léger soit-il » (Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, 2007, p. 4). La punition corporelle quant à elle « englobe tout geste posé dans le but d'entraîner un malaise ou une douleur physique chez un enfant, afin de corriger son comportement » (Durrant, Ensom, & La Coalition sur les punitions

corporelles données aux enfants et aux adolescents, 2004, p. 1). Ces termes sont interchangeables dans la littérature et peuvent également faire référence à toute situation dans laquelle l'enfant est mis dans une position physiquement inconfortable. La fessée et la tape, souvent considérées comme des gestes anodins, sont des exemples de punitions corporelles.

Cadre légal du châtimeut corporel

En 1991, le Canada a ratifié la convention relative aux droits de l'enfant qui élimine toute forme de violence physique contre les enfants, incluant la punition physique (Haut-Commissariat aux droits de l'homme (Nations Unies), 1990). Néanmoins, l'article 43 du Code criminel permet aux parents d'avoir recours à la « force raisonnable » pour corriger un enfant. La décision de la Cour Suprême du Canada (Barnett & Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement, 2008) spécifie que la force raisonnable est une force ayant un effet transitoire et insignifiant. Toutefois, son emploi n'est pas autorisé à l'égard des enfants âgés de moins de deux ans, de plus de douze ans ou ayant une déficience particulière. Des gifles, des coups de tête, des traitements dégradants ou des punitions susceptibles de causer des blessures vont à l'encontre des limites permises. La personne qui a recours à la force ne doit pas agir sous l'effet de la colère ni utiliser d'objets. L'usage réfléchi et modéré de la force est toléré afin de permettre à l'enfant d'apprendre (Agence de santé publique du Canada, 2013). Au Québec, la Loi sur la protection de la jeunesse n'interdit pas expressément les châtimeuts corporels

(Bernard, 1998). Peut-on conclure que la correction physique est légale et de ce fait peut être appropriée dans certaines circonstances? Les avis sur la question divergent car la ligne de démarcation entre la punition corporelle acceptable et l'abus physique n'est pas toujours clairement établie (Labbé, 2009).

Le châtement corporel au cœur des débats

Le châtement corporel est au cœur des débats entre parents, professionnels et chercheurs (Benjet & Kazdin, 2003). La revue de littérature en lien le châtement corporel laisse apparaître trois postures: les sceptiques à l'égard des effets négatifs du châtement corporel, ceux qui sont contre le châtement corporel et les partisans du châtement corporel conditionné.

Les sceptiques à l'égard des effets négatifs du châtement corporel. Il n'existe pas de chercheurs qui recommandent le châtement corporel. Par contre, certains remettent en question la validité des études réalisées sur ce thème aux États-Unis. Par exemple, Baumrind, Larzelere et Cowan (2002) s'interrogent sur la validité d'une méta-analyse de 88 études réalisée par Gershoff (2002), étude mettant en lumière les effets négatifs du châtement corporel sur le développement de l'enfant. Suite à une analyse rigoureuse de l'étude de Gershoff (2002), ils aboutissent à la conclusion que les résultats de cette étude offrent une vision simpliste du lien entre la punition corporelle et conséquences chez l'enfant. Pour ces auteurs, les études recensées n'offrent pas une définition et une mesure unanimes de la punition corporelle. S'il est clair que la fessée extrême et excessive a un impact négatif sur le développement optimal de

l'enfant, les effets de la fessée légère à modérée sont encore à prouver. Le débat reste d'autant plus ouvert qu'il est impossible de réaliser des études cliniques randomisées pour établir clairement les conséquences de la punition physique raisonnable sur le développement de l'enfant.

Les recherches qui examinent les conséquences de la fessée sur les comportements de l'enfant aux États-Unis comportent des problèmes méthodologiques (Ispa & Halgunseth, 2004; Larzelere & Kuhn, 2005). Ces auteurs ont identifié certains éléments à l'origine d'un large éventail d'interprétations des effets du châtiment corporel : des recherches à prédominance corrélationnelle; des études transversales plutôt que longitudinales; l'absence de distinction entre la punition corporelle et l'abus physique; la mesure des pratiques disciplinaires et des résultats chez l'enfant à partir d'une même source d'information; la difficulté à exclure d'autres explications plausibles; un manque de contrôle des variables, l'inattention portée sur le possible impact modérateur de l'ethnicité, du statut socio-économique et de la sensibilité parentale. C'est dire la difficulté de démontrer sans se tromper que le châtiment corporel induit des comportements antisociaux chez les enfants.

Des auteurs se sont questionnés à savoir jusqu'à quel point la fessée contribuerait au développement de l'agressivité chez les enfants car les parents utilisent parfois la fessée pour répondre aux comportements violents de l'enfant (Gershoff & Bitensky, 2007). Aux États-Unis, des études mettent en lumière que les comportements antisociaux seraient plus souvent associés aux facteurs

environnementaux (taux de criminalité plus élevé par exemple) (Bornstein & Bornstein, 2007), à la pauvreté (Eamon & Mulder, 2005) et au tempérament de l'enfant (Stacks et al., 2009) qu'aux pratiques parentales. Une méta-analyse (Paolucci & Violato, 2004) réalisée sur l'impact du châtimeⁿt corporel, incluant 70 études majoritairement américaines (publiées entre 1961 et 2000) et 47 751 participants, révèle que le châtimeⁿt corporel n'augmente pas substantiellement le risque chez les jeunes de développer des troubles affectifs, cognitifs et comportementaux.

Des chercheurs ont examinés la prévalence, les prédict^eurs et les conséquences de la fessée et de la punition verbale auprès de 2573 jeunes enfants âgés de 1 à 3 ans issus de familles à faible revenu caucasiennes, afro-américaines et américaines d'origine mexicaine. Ils ont conclu en l'existence d'un effet modérateur de la race/ethnicité et/ou de la réactivité parentale sur l'impact du châtimeⁿt corporel chez l'enfant (Berlin et al., 2009). D'ailleurs, une étude réalisée auprès d'un échantillon culturellement diversifié de 1966 mères et enfants âgés de zéro à 23 mois rapporte une absence d'effets négatifs du châtimeⁿt corporel chez les enfants afro-américains et latino-américains contrairement aux enfants blancs américains (Slade & Wissow, 2004).

Les écrits scientifiques mettent en évidence l'influence de la culture sur l'impact du châtimeⁿt corporel chez l'enfant. Une étude réalisée dans plusieurs pays (soit la Chine, l'Inde, l'Italie, le Kenya, les Philippines et la Thaïlande) auprès de 336 dyades mères-enfants dévoile que les répercussions de cette

technique disciplinaire ne sont pas universelles (Lansford et al., 2005). Les composantes de la culture qui influencent l'impact du châtement corporel chez l'enfant ne sont toutefois pas clairement définies. Au Québec, une étude effectuée auprès de 40 parents et adolescents immigrants précise que ce n'est pas nécessairement le châtement corporel qui a un impact négatif sur l'enfant mais plutôt le regard porté par la société d'accueil sur l'acte en soi. Enfin, certains chercheurs américains pensent que les études portant sur l'impact du châtement corporel chez les enfants ont confondu l'ethnicité et la classe sociale en comparant les familles blanches de classe moyenne avec les familles minoritaires pauvres (Kelly, Power, & Wimbush, 1992). Toutefois, aucune étude définissant les composantes de la culture ayant une influence sur l'impact du châtement corporel n'a été recensée.

De toutes les formes de châtement corporel, la fessée est celle qui a suscité le plus l'intérêt des chercheurs. Il a été démontré que la fessée a des conséquences négatives (ex. développement des troubles de comportements) chez les enfants de race blanche et pas nécessairement chez les enfants issus de minorités ethniques (Deater-Deckard, Dodge, & Sorbring, 2005; Slade & Wissow, 2004). La fessée est à l'origine de comportements agressifs seulement chez les enfants caucasiens (Stacks et al., 2009). Un style parental flexible serait optimal pour un enfant blanc de classe moyenne issu d'une famille nucléaire, mais cela pourrait ne pas être le cas pour d'autres enfants qui grandissent dans d'autres circonstances et situations (Bornstein & Bornstein, 2007). Une autre étude informe que le préjudice émotionnel du châtement

corporel est moindre chez les enfants issus des minorités visibles comparativement aux enfants issus du groupe majoritaire (Lavergne et al., 2008). Ces auteurs précisent que les référents culturels en termes de définition des situations d'abus physique expliqueraient ces différences. C'est dire qu'il est difficile de tirer des conclusions sur l'impact du châtement corporel au-delà des écarts culturels et socio-économiques (Bornstein & Bornstein, 2007).

Les opposants au châtement corporel. Au Québec, il émerge présentement une norme culturelle qui condamne le recours à la correction physique, même mineure chez l'enfant (Clément & Chamberland, 2007; Hassan & Rousseau, 2009). Le débat s'étend sur celui de l'éthique et de l'humain (Durrant & Ensom, 2012). Au-delà des recherches scientifiques, il s'agit avant tout d'assurer le droit à la protection des enfants selon la *Convention relative aux droits de l'enfant* (Lansford, Tapanya, & Oburu, 2012).

Une analyse des études réalisées entre 1991 et 2011 sur le châtement corporel dénonce son impact négatif sur le développement de l'enfant (Durrant & Ensom, 2012). La punition physique entraîne chez les enfants victimes des conséquences qui peuvent perdurer toute leur vie. Elle a des effets sur la santé physique (blessures, arrêt de croissance dans les cas de négligence, lésions de toutes sortes), psychologique et mentale (détresse psychologique, difficultés d'apprentissage, perte d'estime de soi, décrochage scolaire, délinquance, agressivité envers les autres membres de la famille et les pairs, malaises psychosomatiques, abus des substances illicites, etc.) (Douglas, 2006; Durrant & Ensom, 2012). La réalisation socio-économique est moindre chez les

individus ayant été victimes de châtement corporel (Fontes, 2002). À plus long terme, l'enfant victime peut être amené à reproduire avec ses propres enfants les comportements violents auxquels il a dû faire face, puisque la violence représente pour lui une façon normale de s'exprimer. Au travers du châtement corporel, l'enfant apprend que la force est le moyen privilégié pour obtenir ce que l'on veut (Fontes, 2002). À cause de la douleur infligée, la peur et la colère suscitées, le châtement corporel crée une rupture dans la relation parent-enfant (Durrant & Ensom, 2012).

Dans la dernière décennie, on observe un essor d'études longitudinales sur le châtement corporel. Ainsi, une enquête longitudinale nationale sur les enfants réalisée aux États-Unis démontre que le châtement corporel serait à l'origine de l'apparition de comportements antisociaux chez les enfants, et ce sans égard à l'appartenance raciale ou ethnique (Grogan-Kaylor, 2005). D'autres enquêtes américaines concluent que le châtement corporel augmente le risque d'apparition de comportements agressifs chez l'enfant (Taylor, Manganello, Lee, & Rice, 2010) et freine le développement d'habiletés cognitives (Straus & Paschall, 2009). Plusieurs chercheurs américains ont suivi une cohorte d'enfants âgés de 5 ans sur une période de trois ans (Gershoff, Sexton, Lansford, Davis-Kean, & Sameroff, 2012). Les enfants appartenaient à des familles de race/d'ethnie blanche, noire, hispanique et asiatique. Les résultats de leur étude révèlent que plus l'enfant puni physiquement est jeune, plus le risque d'apparition des problèmes d'extériorisation est élevé. Dans le même ordre d'idées, ces auteurs concluent que l'apparition précoce des

problèmes d'extériorisation chez l'enfant augmente le risque de recours au châtement corporel. Les chercheurs n'ont pas observé une différence significative entre les groupes raciaux/ethniques. Au Québec, une étude longitudinale, qui s'étend sur trente ans, réalisée à Montréal rapporte que le châtement corporel est un précurseur incontestable de la perpétuation de la violence familiale (Temcheff et al., 2008).

Les tenants du châtement corporel conditionné. Ce concept a été identifié dans l'étude de Benjet et Kazdin (2003). Il renvoie à la conception selon laquelle plusieurs paramètres influencent les effets du châtement corporel. Ainsi, le contexte dans lequel la discipline est appliquée détermine son impact positif ou négatif sur l'enfant (Gershoff & Bitensky, 2007). Les effets du châtement corporel chez l'enfant dépendent de multiples facteurs: la méthode utilisée, la sévérité, la fréquence, le moment, la façon dont elle est appliquée (i.e. l'émotion sous-jacente) (Stacks et al., 2009) et même la génétique (Boutwell, Franklin, Barnes, & Beaver, 2011). Il est important d'examiner les facteurs contextuels et individuels qui régulent les associations entre la discipline parentale et les résultats chez l'enfant (Berlin et al., 2009). À titre d'exemple, les effets d'une fessée prévisible ne sont pas identiques aux effets d'une fessée administrée sous le coup de la colère (Darling & Steinberg, 1993). Dans le même ordre d'idées, Eamon (2005) précise que le lien qui existe entre le châtement corporel et le fonctionnement socio-émotionnel de l'enfant est très complexe. Il requiert une définition du châtement corporel, son interprétation

culturelle, la qualité de la relation parent-enfant et la relation de causalité entre le châtimeur corporel et les problèmes de comportement chez l'enfant.

Quelques recherches apportent un éclairage sur la complexité du lien qui existe entre la fessée et le contexte. Ces recherches ont des résultats similaires mais des angles d'études différentes. Ainsi, la fessée issue de la frustration est plus préjudiciable que la fessée raisonnée, ce qui expliquerait les effets négatifs de la fessée sur le développement de l'enfant (Deater-Deckard et al., 2005). Dans le même ordre d'idées, la fessée donnée avec un soutien émotionnel du parent, avec modération, de façon non violente et en réponse à un défi peut être bénéfique pour l'enfant (Larzelere & Kuhn, 2005; Paolucci & Violato, 2004). De plus, l'affection parentale a un effet positif sur l'enfant même en cas de recours à la fessée (McLoyd & Smith, 2002). Ainsi, la perception qu'a l'enfant de se sentir accepté ou rejeté est le principal déterminant de sa mal adaptation (Lansford et al., 2005). Le sens que l'enfant donne au comportement du parent délimite les conséquences sur son développement. Il en ressort que les études ne sont pas concluantes quant au lien qui existe entre la punition physique et les conséquences chez l'enfant (Stacks et al., 2009).

Au Canada, une étude réalisée dans la région de Toronto auprès de 26 Canadiens d'origine égyptienne et 31 Canadiens de souche conclut qu'un style parental autoritaire a des effets négatifs dans les sociétés individualistes mais pas dans les groupes collectivistes (Rudy & Grusec, 2001). Ces auteurs précisent qu'un niveau plus élevé d'autoritarisme chez les parents immigrants n'est pas nécessairement associé à un faible niveau d'affection, à des

attributions négatives à l'égard de l'enfant ou à un traitement mal adapté et inflexible de l'information. Larzelere et Kuhn (2005) ont réalisé une méta-analyse de 26 études pour comparer l'ampleur de l'impact du châtiment corporel versus les tactiques disciplinaires alternatives chez les enfants. Ils concluent que la punition physique « habituelle », non sévère, utilisée en renfort aux tactiques disciplinaires douces est plus efficace que 10 à 13 stratégies disciplinaires alternatives pour réduire la non-conformité et les comportements antisociaux.

Méthodes disciplinaires alternatives

La Société Canadienne de Pédiatrie déconseille fortement le recours au châtiment corporel, incluant la fessée, pour discipliner l'enfant (Nieman & Shea, 2014). Elle recommande des modes disciplinaires constants, cohérents, fermes et chaleureux pour encourager les comportements sains et diminuer la fréquence d'apparition des comportements indésirables. Les chercheurs recommandent le recours au renforcement positif et/ou négatif pour éduquer les enfants (Flaskerud, 2011). Le renforcement positif fait référence à une réaction du parent pour encourager la réapparition d'un comportement convenable tandis que le renforcement négatif est une réponse du parent pour diminuer la fréquence d'un comportement inacceptable.

Les stratégies de renforcement positif valorisées dans les écrits scientifiques sont notamment des signes verbaux et non verbaux d'approbation, et le système de récompenses. Les parents peuvent adopter différentes attitudes

à l'égard de leurs enfants pour signifier l'approbation de leurs comportements : des éloges, des compliments, des encouragements, des sourires, des caresses, des gestes affectueux, etc. (Flaskerud, 2011). Le système de récompenses consiste à dresser une liste de privilèges (objets ou activités) auxquels l'enfant aura droit après que le comportement désiré se soit manifesté un nombre de fois prédéterminé par le parent. Il peut s'agir de sorties, de jeux vidéo, d'émissions de télé préférées, de se coucher plus tard, de passer du temps exclusif avec un parent, d'achats de nouveaux jouets, etc.

Les stratégies de renforcement négatif sont : l'ignorance de certains comportements, la désapprobation exprimée à l'enfant, la conséquence logique, la période de réflexion et le retrait des privilèges (Labbé, 2009). L'ignorance de certains comportements est « valable pour des comportements agaçants, mais sans importance, ou des comportements faits pour attirer l'attention » (Labbé, 2009, p. 4). À cette stratégie, on pourrait associer la technique de la réorientation qui consiste à diriger l'attention de l'enfant vers une autre activité. Le parent pourrait également exprimer calmement, tout en maintenant l'attention de l'enfant par le contact visuel, les raisons de son désaccord. Cette technique pourrait s'étendre sur une discussion afin de stimuler la réflexion et la résolution des problèmes chez l'enfant. La conséquence logique est le lien raisonnable entre le comportement de l'enfant et la conséquence immédiate de son acte. Ainsi, un enfant qui lance son jouet sur son frère se verra privé dudit jouet. La période de réflexion est une approche particulièrement prisée par les chercheurs. Lorsqu'elle est utilisée avec discernement, elle est efficace et

favorise le développement de la maîtrise de soi chez l'enfant (Nieman & Shea, 2014). Le retrait des privilèges peut être perçu comme une sanction en cas de transgression des règles de la maison préalablement définies et connues.

Au-delà de toutes ces techniques, quatre principes sont essentiels pour une éducation efficace : « 1) mettre l'accent sur la détermination d'objectifs d'éducation à long terme; 2) procurer de la chaleur et une structure; 3) comprendre le raisonnement et les sentiments des enfants et 4) résoudre les problèmes. » (Durrant, 2011, p. 7). Comme l'a si bien mentionné cette psychopédiatre clinicienne, « la discipline n'est pas une destination, mais un voyage » (Durrant, 2011, p. 6). Néanmoins, en contexte d'immigration, il est légitime de se poser la question à savoir si le bagage dont dispose le père immigrant est adéquat pour mener à bien ce voyage dans une société en pleine mutation socioculturelle. En effet, la culture est un élément clé qui influence la façon dont un parent éduque son enfant.

La culture et le châtime corporel

Le châtime corporel est une mesure disciplinaire fondée sur l'héritage culturel (Douglas, 2006). Tel que mentionné plus haut, le châtime corporel est associé à un style parental autoritaire, caractéristique des sociétés collectivistes tandis que le style parental démocratique prévaut dans les sociétés individualistes (Rudy & Grusec, 2001; Sorkhabi, 2012).

En contexte d'immigration, l'éducation des enfants, le style parental et la définition du châtime corporel comme mesure disciplinaire sont influencés

par les valeurs et les normes culturelles du pays d'origine des parents. Une recherche réalisée auprès de 150 parents afro-américains, latino-américains et américains d'origine européenne conclut que le machisme² est un facteur prédictif du recours à la punition corporelle chez les pères latino-américains (Ferrari, 2002). Ispa et Halgunseth (2004) ont rencontré en entrevue neuf mères américaines, originaires d'Afrique. Pour celles-ci, un comportement irrespectueux à l'égard des aînés justifierait le recours au châtement corporel pour corriger le tir et ce, dans un contexte où le respect des aînés est une valeur afro centrique. Dans sa recherche auprès de sept parents américains originaires de Corée du Sud, Kim et Hong (2007) précisent que l'utilisation du châtement corporel dans l'éducation des enfants s'inspire des principes du confucianisme qui régissent plusieurs sociétés asiatiques. Une étude quantitative réalisée au Canada auprès de 118 parents et adolescents d'origine caribéenne et 136 parents et adolescents originaires des Philippines rapporte que les parents considèrent avoir le droit de punir physiquement leurs enfants tandis que les adolescents se prononcent contre tout acte de violence dans la discipline à l'égard des enfants (Hassan et al., 2008). L'écart d'acculturation parent-adolescent expliquerait cette dissonance entre les attitudes des parents et celles de leurs enfants.

Bien que plusieurs parents américains immigrants d'origine diverse (27 pays à travers le monde) croient que le châtement corporel peut être nécessaire

² Concept généralement associé aux hommes latino-américains qui renvoie au caractère autoritaire du père en droit de punir physiquement son enfant pour modifier un comportement jugé inacceptable.

pour inculquer aux enfants le sens du respect des aînés, il serait vital de créer un espace de discussion afin d'apaiser les craintes de récrimination (McEvoy et al., 2005). Deux chercheurs canadiens, Maiter et Trocmé (2000), ont voulu comprendre les styles disciplinaires des parents issus des communautés sud-asiatiques. Cette étude mixte réalisée auprès de 29 parents révèle que ces parents ne sont pas significativement différents des autres populations dans leur définition de l'abus physique et les normes des services de protection de la jeunesse. Une autre étude réalisée auprès de 29 parents originaires du sous-continent indien (Maiter et al., 2004) a abouti à des conclusions similaires.

Pourtant, les méthodes disciplinaires constituent une zone sensible entre les parents et les professionnels de la santé en raison des systèmes de références culturelles différentes. Une étude montréalaise comparant les signalements de 3 918 enfants faisant partie ou non des minorités visibles entre juillet 2007 et juillet 2008 informe que les professionnels sont plus enclins à signaler les cas d'enfants issus des minorités visibles que d'enfants issus du groupe majoritaire (Lavergne, Dufour, Sarmiento, & Descôteaux, 2009). Ces signalements sont associés dans une plus grande proportion à des sévices reliés à des méthodes disciplinaires ou des normes éducatives différentes de la culture majoritaire. Certains chercheurs stipulent que les signalements dans les familles immigrantes sont traités plus sévèrement par la DPJ en raison de l'incompréhension des valeurs des parents immigrants et de l'invalidité de ces valeurs dans le système de référence canadien (Maiter & Trocmé, 2000). Les démarches des professionnels sont basés sur des préjugés et non sur la réalité

complexe et la diversité des besoins des familles issues des minorités visibles (Lavergne et al., 2008). Même si certains auteurs pensent que la correction physique n'est pas dommageable si elle constitue une norme culturelle (Deater-Deckard et al., 2005), les professionnels continuent d'y voir une caractéristique des familles dysfonctionnelles (Hassan & Rousseau, 2009). Certains scientifiques précisent qu'une technique disciplinaire peut être une source de tension lorsqu'elle est accompagnée d'une image avilissante projetée par la société d'accueil sur la société d'origine (Hassan & Rousseau, 2009).

Une vision globale de la discipline parentale est plus importante pour déterminer un dysfonctionnement familial que la punition physique en soi. Sinon, elle peut être jugée malsaine sur la base des critères locaux et non sur la réalité du vécu familial. L'évaluation des sévices envers les enfants nécessite une interprétation juste des valeurs, des comportements et des traditions de la famille immigrante.

Le lien entre les stratégies disciplinaires et l'adaptation de la famille aux défis de l'immigration est une avenue qui requiert des études supplémentaires (Hassan et al., 2008). Il est fondamental d'identifier les valeurs culturelles, les croyances, les stratégies d'éducation et les pratiques parentales qui pourraient être spécifiques aux familles immigrantes afin de leur offrir un accompagnement culturellement adapté, qui répond à leurs aspirations familiales (Wilson, 2009). Une recherche différenciée, basée sur le sexe des parents impliqués dans des situations de sévices, faciliterait le développement de stratégies d'intervention plus efficaces, mais ce genre de recherche est

inexistante (Dufour et al., 2008). L'exploration du phénomène du châtement corporel tel que perçu par le père immigrant requiert une définition précise du contexte dans lequel il évolue.

Les caractéristiques socioculturelles du père immigrant

De nombreux parents font le choix d'immigrer dans le but d'offrir un meilleur avenir à leur progéniture. Néanmoins, l'établissement dans un nouveau pays ne se fait pas sans heurts. La famille immigrante est un type de famille dont la dynamique est caractérisée par les défis spécifiques auxquels elle doit face (Yu & Singh, 2012). Pour les pères, la démarche d'intégration est difficile et comporte de nombreux deuils à faire : une redéfinition des rôles familiaux et une réorganisation des tâches quotidiennes, une transition à la parentalité sans modèle de rôle avec très peu de soutien et une fragilisation des pratiques de parentage (Gervais & Robichaud, 2009). Guterman et Lee (2005) précisent qu'il est important d'aller chercher la perception des pères d'origines culturelles diverses tout en prenant soin d'inclure les éléments culturels tels leurs attitudes et comportements en lien avec les relations de genre, de rôle et de pouvoir au sein de la famille.

Les changements dans le fonctionnement familial ne constituent qu'une partie des obstacles rencontrés par les pères immigrants dans le processus d'intégration. La précarité socio-économique est un autre aspect auquel ils sont confrontés. Une étude réalisée par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) révèle qu'au Québec, le taux de chômage des

immigrants âgés de 25 à 54 ans est de 11,2 %, presque deux fois plus élevé que dans le reste du Canada (Forcier, 2012). L'intégration socio-économique des pères immigrants est ardue en raison de barrières linguistiques, de la non-reconnaissance des acquis, de la lenteur administrative, de l'exigence d'une expérience canadienne et du protectionnisme corporatiste (Williams et al., 2005). En manque d'emploi à la hauteur de ses qualifications ou en cumulant plusieurs emplois faiblement rémunérés, le père immigrant a le sentiment de faillir à ses responsabilités (Hernandez, 2007). Cette situation affecte profondément son identité en tant que père (Shimoni, Este, & Clark, 2003).

Les pères immigrants définissent leur paternité en termes d'engagement et de responsabilité (Shimoni et al., 2003). Ils mentionnent différentes responsabilités à l'égard de leurs enfants parmi lesquels l'exercice de la discipline (Gervais, de Montigny, Azaroual, & Courtois, 2009). Cette discipline est fondée sur l'héritage culturel. Ce que les enfants doivent apprendre et les méthodes utilisées pour ces apprentissages se transmettent d'une génération à l'autre comme des connaissances culturelles (Fontes, 2002). Ainsi, tout comme le châtime corporel est une technique disciplinaire acceptée dans plusieurs pays d'origine des pères immigrants; notamment les pays latino-américains (Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, 2013; López Stewart et al., 2000); les pays asiatiques (Kim & Hong, 2007; Maiter & Stalker, 2011; Zhai & Gao, 2009) et les pays africains (Akmatov, 2011; Organisation Mondiale Contre la Torture, 2006), de même ceux-ci y ont recours dans l'éducation de leurs enfants. Lorsque le châtime corporel a été utilisé pour

discipliner un père dans son enfance, ce dernier développe une attitude favorable au châtement corporel (Douglas, 2006). Une attitude favorable au châtement corporel est un précurseur du recours au châtement corporel dans l'éducation des enfants.

Une étude révèle que les parents qui ont eux-mêmes reçu la fessée auront tendance à l'utiliser comme stratégie disciplinaire (Berlin et al., 2009). D'autres recherches ont démontré que les pères violents ont subi un nombre significativement plus élevé de sévices pendant l'enfance que les pères non violents (Francis & Wolfe, 2008). Certains auteurs parlent de la transmission intergénérationnelle de la violence (Rudy & Grusec, 2001). Au Canada, ces pères risquent de contrevenir à la loi en punissant leurs enfants de la même façon que leurs propres pères les punissaient (Agence de santé publique du Canada, 2013). Fontes (2002) reprend le concept de punition symbolique dans la culture latino-américaine. Ainsi, un enfant pourrait recevoir une tape sur sa bouche « tapaboca » s'il a proféré des insultes ou une tape sur sa tête « cocotazo » s'il a posé un geste stupide. De telles pratiques pourraient être considérées comme abusives en contexte canadien. D'ici naît une rupture dans les méthodes d'éducation de l'enfant. Le père immigrant se voit donc forcé à développer de nouvelles façons de faire.

L'acculturation, le processus par lequel les individus d'une culture modifient leurs comportements, croyances et valeurs comme conséquence du contact avec une autre culture est une expérience stressante (Eamon & Mulder, 2005). Les recherches ont démontré que le processus d'acculturation se déroule

à un rythme plus lent chez les pères immigrants que chez leurs enfants (Dow, 2011). Une étude quantitative réalisée au Canada auprès de 118 parents et adolescents d'origine caribéenne et 136 parents et adolescents originaires des philippines informe que les parents considèrent avoir le droit de punir physiquement leurs enfants (Hassan et al., 2008). Au contraire, leurs adolescents contestent les normes et valeurs traditionnelles de leurs parents en s'identifiant à la culture du pays d'accueil (Dennis, Basanez, & Farahmand, 2010). Cette différence dans les attentes à l'égard des enfants à la maison et les normes que les enfants apprennent à l'école ou au travers des médias peut être une source de conflits entre le père immigrant et son enfant (Fontes, 2002).

La recherche d'aide en cas de conflit familial s'avère une épreuve difficile pour les parents immigrants. Maiter et Trocmé (2000), ont rencontré en entrevue 29 parents issus de la communauté Sud-asiatique. Ces derniers révèlent que dans leurs pays d'origine, les parents ont recours à la famille élargie, aux amis ou aux voisins pour gérer les tensions qui apparaissent au sein de la famille. Avec l'immigration, ce réseau n'est plus disponible. Les parents craignent de se tourner vers les membres de leur communauté par crainte d'être jugés de ne pas être à la hauteur d'éduquer leurs enfants. Les services gouvernementaux suscitent de la méfiance car les intervenants ne comprennent pas leurs coutumes et dénigrent leurs valeurs (Earner, 2007). Ils pensent qu'en recherchant de l'aide auprès des services de protection de la jeunesse, ils auront à faire face à davantage de difficultés que de solutions à leurs problèmes. Ils jugent envahissantes les valeurs (par exemples,

consommation des biens, autonomie personnelle, liberté individuelle, autosuffisance) de la société d'accueil. Dans un tel contexte, il va de soi que l'acquisition/modification des connaissances en lien avec le châtement corporel dans les familles immigrantes favorise l'enrichissement du savoir infirmier et offre une meilleure compréhension de la situation de soins.

Cadre de référence

Leininger croit que les infirmières peuvent améliorer la qualité des soins aux personnes si elles s'ouvrent à la culture et si elles intègrent des connaissances reliées à cette dimension (Leininger, 1984). Son cadre théorique, « la théorie de l'universalité et de la diversité des soins » répond aux visées ethnoculturelles de ce projet. Le modèle « Sunrise » qui en découle permet d'explorer, de reconnaître et d'approfondir la complexité du recours au châtement corporel tout en se centrant sur l'expérience des individus, ici des pères immigrants d'origine latine. Selon (Leininger, 1984), la personne est un être indissociable de son bagage culturel et par conséquent, ses expressions et son style de vie reflètent les valeurs, les croyances et les pratiques de sa culture. La culture est l'ensemble des valeurs, croyances, modes de vie et normes apprises, partagés et transmis de façon intergénérationnelle au sein d'un groupe spécifique et qui servent, sous forme de *patterns*, de guides à la réflexion, la prise de décision et la mise en action des individus de ce groupe (Leininger, 2001).

La représentation graphique de la théorie de Leininger (voir figure 1) a été développée afin de donner une image conceptuelle, holistique et compréhensible des multiples dimensions influençant potentiellement la diversité et l'universalité du soin culturel. Le soin culturel est l'objectif des soins infirmiers (Leininger, 1984, 2001, 2002; Leininger & McFarland, 2006). Il tient compte autant des caractéristiques culturelles de la personne que de celles de l'infirmière. La partie supérieure du demi-cercle présente la vision du monde. Elle réfère à la façon dont un individu ou un groupe observe et comprend l'environnement dans lequel il vit pour octroyer une valeur, une image, ou une perspective sur sa vie (Leininger & McFarland, 2006). De la vision du monde découlent les dimensions de la culture et de la structure sociale. Ces dimensions se rapportent aux facteurs culturels qui ont une influence sur l'expérience de santé des individus. La théoricienne suggère notamment sept catégories de facteurs: 1) les facteurs technologiques; 2) les facteurs religieux et philosophiques; 3) les facteurs familiaux et sociaux; 4) les valeurs culturelles et modes de vie; 5) les facteurs politiques et légaux; 6) les facteurs économiques; et 7) les facteurs éducationnels. Ces facteurs sont dynamiques, holistiques et inter-reliés. Les flèches du modèle *Sunrise* indiquent les influences possibles entre les dimensions. En fait, les dimensions exposent les aspects qui permettent aux infirmières de mieux comprendre les individus de diverses cultures, ou de sous-cultures, ainsi que leur contexte environnemental, linguistique et ethno historique.

Les soins infirmiers aux personnes, familles, groupes, communautés et établissements dans divers systèmes de santé devraient reposer autant sur les systèmes générique et traditionnel que sur le système professionnel. Les systèmes générique et traditionnel réfèrent à la perspective éémique du soin, c'est-à-dire au savoir originaire, culturellement appris et transmis d'une génération à l'autre. Le système professionnel se rapporte à la perspective étique du soin, c'est-à-dire au savoir formel, appris et transmis dans les maisons d'enseignement officielles (Leininger & McFarland, 2006). L'exploration des perspectives tant éémique qu'étique permet l'identification des similarités (universalité culturelle) et des différences (diversité culturelle) quant à l'expression du soin. En tenant compte des caractéristiques culturelles du soin, il devient possible d'aider les individus dans l'atteinte et le maintien de pratiques de soins de santé qui soient thérapeutiques, significatives et culturellement cohérentes avec eux; tel est l'objectif des soins infirmiers transculturels explicité par Leininger (Leininger, 1984, 2001, 2002; Leininger & McFarland, 2006). Madeleine Leininger est la seule théoricienne en sciences infirmières à se centrer sur l'étude explicite des relations entre la culture (d'un point de vue éémique et étique) et ses liens avec des aspects de l'expérience humaine (Bailey, 2009).

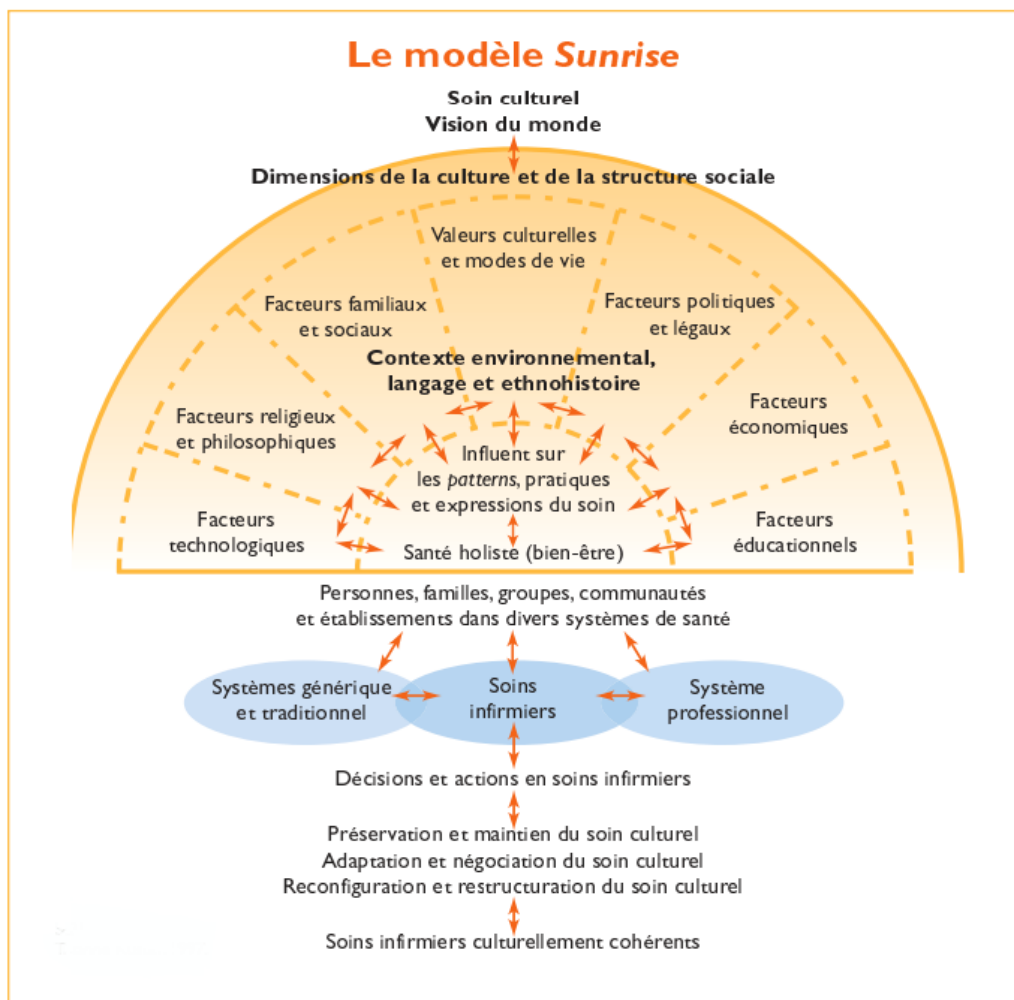


Figure 1. Représentation de la théorie de la diversité et de l'universalité du soin culturel de Leininger.

Source : Kuster, M., Goulet, C., & Pepin, J. (2002). Significations du soin postnatal pour des immigrants algériens. *L'infirmière du Québec*, 10(1), 12-23.

Leininger (2001) a développé trois modes d'actions permettant de prodiguer des soins culturellement compétents : 1) préservation et maintien du soin culturel; 2) adaptation et négociation du soin culturel; 3) reconfiguration et restructuration du soin culturel. Le premier mode d'action consiste en des activités professionnelles basées sur la culture de la personne, qui visent à

soutenir l'individu dans la préservation de son style de vie. Le second mode vise des activités professionnelles d'assistance adaptées au style de vie de la personne. Les soins culturels de reconfiguration et restructuration poursuivent un changement d'habitudes de vie dans le but d'adopter un style de vie culturellement significatif. Ainsi, l'exploration de la signification d'un soin, spécifique à un groupe culturel donné, est fondamentale pour offrir des soins infirmiers culturellement cohérents.

Le cadre de Leininger s'avère être un outil incontestable dans l'exploration du vécu des pères immigrants d'origine latine en lien avec le châtement corporel. Il offre des pistes de réflexion, des repères implicites dans la compréhension du phénomène. La théorie de la diversité et de l'universalité du soin culturel de Leininger guide également la discussion des résultats de cette étude. Pour s'assurer de la rigueur de la démarche, le chapitre suivant décrit exhaustivement la méthodologie de l'étude.

Méthode

Les objectifs de cette étude sont : 1) Décrire les perceptions du châtiment corporel chez les pères immigrants d'origine latine; et 2) Identifier les objectifs éducatifs des pères immigrants d'origine latine. Pour ce faire, l'approche qualitative phénoménologique a été privilégiée. Le présent chapitre définit dans un premier temps l'approche qualitative phénoménologique. Ensuite, la population cible, l'échantillonnage, les critères d'inclusion et d'exclusion, le déroulement de l'étude, les considérations éthiques ainsi que l'analyse des données sont respectivement abordés. Enfin, les forces et les limites de l'étude sont dépeintes de façon détaillée. Les appendices présentent respectivement le choix de la directrice et de la co-directrice de recherche, l'approbation du projet ainsi que les approbations éthiques.

La phénoménologie

La présente étude repose sur le courant philosophique initié par Husserl (1859-1938), la phénoménologie descriptive. Husserl était un philosophe et mathématicien allemand préoccupé par l'impasse qui existe entre les deux courants philosophiques dominants de son époque : le réalisme (l'existence indépendante de l'objet) et l'idéalisme (la priorité du sujet). Il prône un retour à la conscience pure, donc à l'expérience originelle du sujet (Bachelor & Joshi,

1986, p. 7). Il s'inspire de deux principaux courants : le courant existentialiste illustré par Brentano (1838-1917), Heidegger (1889-1976) et Sartre (1905-1980) et le courant anti-objectiviste préconisé par Gaston Bachelard (1884-1962) et Merleau-Ponty (1908-1961). La phénoménologie suscita l'intérêt des chercheurs en Amérique du Nord à partir de la fin de la deuxième guerre mondiale. Elle a fait du chemin dans le monde scientifique et elle est aujourd'hui reconnue par de nombreux théoriciens et chercheurs comme une approche et même une méthodologie de recherche valable.

Le phénoménologue décrit les phénomènes tels qu'ils se présentent à la conscience de l'individu (Boutin, 1997, p. 15) sous les aspects de l'espace, la corporalité, la temporalité et la relationalité (Polit & Beck, 2012, p. 495). La phénoménologie est une logique descriptive de la compréhension de la conscience, de l'existence et de l'expérience humaine. Les tenants du courant phénoménologique mettent l'emphase sur les données expérientielles « car elles fournissent les informations les plus complètes relatives aux significations propres au sujet » (Bachelor & Joshi, 1986, p. 15). Elle permet de saisir les relations qui existent entre le sujet (« la conscience qui perçoit ») et le monde qui l'entoure, appelé par Husserl « le monde vécu ». Ce lien définit l'intentionnalité. Le phénoménologue cherche à comprendre la réalité du participant « dans le contexte des structures de signification qui la rendent intelligible au sujet concerné » (Bachelor & Joshi, 1986, p. 12). La compréhension des phénomènes résulte du sens que les individus donnent aux éléments qui les entourent. La recherche phénoménologique tient compte du

contexte naturel, des perspectives du participant, de ses cadres de références les plus significatifs et les plus importants. De nombreux chercheurs, parmi lesquels Polit et Beck recommandent l'approche phénoménologique dans l'exploration de l'expérience de la violence domestique (Polit & Beck, 2012, p. 494). Elle est donc tout à fait justifiée pour comprendre la perception qu'ont les pères immigrants d'origine latine du châtement corporel comme mesure disciplinaire.

Le phénoménologue Giorgi propose une démarche philosophique phénoménologique dans la définition des structures de la conscience et des types d'objets tels qu'ils se présentent à la conscience. Cette méthode repose sur trois éléments, notamment la réduction phénoménologique transcendantale, la recherche de l'essence du phénomène et la description du phénomène. La réduction phénoménologique transcendantale suppose une suspension de ses croyances propres pour préserver l'essence du phénomène (Giorgi, 2009, p. 87). Il s'agit d'une attitude consistant à mettre entre parenthèses toutes les connaissances théoriques dans l'approche d'un phénomène donné. Cette suspension du jugement existentiel suppose une rupture avec l'attitude naturelle de la vision du monde. Le monde perçu selon l'attitude naturelle est celui de la vie quotidienne où tout est pris pour acquis : les faits, les valeurs, les idéaux. La mise entre parenthèses de ces éléments est une décision que prend le chercheur de ne porter aucun jugement sur le monde tel qu'il le perçoit. L'attitude phénoménologique transcendantale requiert une vision réflexive du monde, donc un examen des fondements de la connaissance et de la validité de la

perception afin de comprendre le monde tel qu'il apparaît à la conscience de l'individu. Ainsi, le monde se situe au niveau ontologique de l'être, selon la signification originelle du monde et de la conscience.

À l'étape de la recherche de l'essence du phénomène, le chercheur a recours à la méthode de variation libre et imaginaire pour saisir intuitivement l'essence du phénomène à l'étude (Giorgi, 2009, p. 88). Cette variation requiert une réduction eidétique. Le chercheur part d'un objet concret et en fait varier les différents points de vue. Les variations empiètent les unes sur les autres et l'aspect dans lequel elles se recouvrent constitue l'essence pure du phénomène, l'invariant. Ainsi, en passant de l'appréhension du phénomène dans sa sphère perceptive vers son appréhension dans sa sphère imaginative, on atteint la structure invariable et essentielle de l'objet. La réduction eidétique consiste donc en la transcendance des éléments empiriques pour atteindre la réalité ultime qu'est l'eïdos, essence même de la chose (« ce qui est présent » à la pensée), c'est-à-dire ce qu'elle est dans sa structure essentielle et invariable.

Après avoir déterminé l'essence du phénomène, le chercheur a la responsabilité de le décrire minutieusement (Giorgi, 2009, p. 89). C'est une approche descriptive qui se limite aux données sur le phénomène tel que perçu par l'individu. Elle utilise la langue phénoménologique pour articuler la façon d'apparaître de l'objet intentionnel, pour formuler une expérience du monde. Elle s'oppose à l'interprétation, à la construction et à l'explication théoriques de la réalité. Dans la description de l'essence du phénomène, il est important de revenir de manière constante sur le concept d'intentionnalité. Il confère aux

données le statut de phénomène, et à ce dernier celui de « sens ». Le chercheur revient ici sur le monde naturel tel que témoigné par le co-chercheur. Il fait une description concrète et détaillée d'expériences spécifiques d'après l'attitude naturelle du co-chercheur.

Giorgi a adapté la méthodologie philosophique phénoménologique de manière à ce qu'elle réponde aux critères de recherche scientifique. Cette méthodologie scientifique phénoménologique repose sur les mêmes étapes que la méthodologie philosophique phénoménologique mais présentées dans un ordre différent (Giorgi, 2009, p. 96). Elle est qualifiée de scientifique en vertu de l'orientation donnée à l'analyse phénoménologique (Meyor, 2005). En effet, les données à analyser proviennent des autres et non du chercheur. De ce fait, il s'agit dans une première étape d'obtenir une description subjective du phénomène, suivie de la réduction phénoménologique et finalement la recherche de l'essence du phénomène.

Après avoir déterminé un phénomène d'intérêt, le chercheur obtient des descriptions concrètes et subjectives des personnes ayant fait l'expérience du phénomène. Il s'agit d'un processus d'analyse descriptive de l'expérience vécue telle que racontée par la personne. Ces descriptions naïves sont obtenues par le biais d'entrevues qui sont par la suite transcrites. Une analyse phénoménologique ne peut se faire sans la réduction phénoménologique, un retour aux choses elles-mêmes. Similaire à la réduction phénoménologique transcendantale, elle est toutefois moins radicale (Giorgi, 2009, p. 98). Il s'agit concrètement d'une prise de conscience, par le chercheur, de son expérience

collatérale, de sa singularité dans la façon de concevoir le monde. Cette étape vise la mise entre parenthèses, par le chercheur, de ses perceptions, ses croyances et ses valeurs. Le chercheur accepte une solitude existentielle en questionnant sa vision de la réalité. Cette grande ouverture de la conscience du chercheur au monde du phénomène étudié permet de demeurer fidèle au vécu parlant du participant tout en essayant de comprendre son attitude naturelle.

La description de l'essence du phénomène est le but ultime de la recherche phénoménologique. Tandis que le philosophe a recours à la variation libre et imaginaire, le scientifique recherche la structure de l'expérience concrète subjective, saisie de façon descriptive (Giorgi, 2009, p. 100). L'expérience est décrite comme une corrélation entre la structure de la conscience et les modalités de manifestation du phénomène. Cette structure typique et abstraite est intrinsèque à l'expérience humaine et présente les invariants grâce auxquels l'esprit renvoie à des objets. Ainsi, la structure de l'« en tant que », caractéristique du sens perceptuel, contient en elle-même une certaine différence entre les termes qu'elle réunit. Car, la description de l'essence reste tributaire du perspectivisme qui caractérise notre expérience du monde. De ce fait, elle est décrite comme une structure différentielle de « quelque chose comme quelque chose [d'autre] ». C'est dans ce sens que l'analyse phénoménologique des actes devient une analyse transcendantale.

Il est légitime d'affirmer que cette méthodologie est appropriée pour explorer la perception des pères immigrants d'origine latine en lien avec le châtiment corporel. À travers le récit de leur expérience, un sens phénoménal

du châtement corporel peut émerger, tel qu'il apparaît à la conscience de ces pères. L'analyse phénoménologique permet de mettre en lumière les conditions structurelles générales et spécifiques de l'expérience phénoménale (modes de pensées, sentiments, croyances, etc.). Celles-ci constituent les fondements du mouvement qui existe entre le participant (l'être) et son monde (l'apparaître).

La population cible

La présente étude vise les pères immigrants d'origine latino-américaine. Il n'existe pas de données spécifiques aux pères immigrants d'origine latino-américaine en lien avec l'usage du châtement corporel dans l'éducation des enfants. La région administrative de l'Outaouais est choisie puisqu'elle occupe le 5^e rang en nombre de personnes d'origine latino-américaine selon le recensement de 2006 (Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles du Québec, 2010). La ville de Gatineau dénombrait 2 415 latino-américains en 2006 desservis par plusieurs associations et organismes de la diversité culturelle (Statistique Canada, 2007).

L'échantillonnage

L'échantillonnage est le processus par lequel le chercheur justifie le choix de l'échantillon (Savoie-Zajc, 2007). L'échantillonnage non probabiliste, de convenance et cumulatif (méthode boule de neige) sont des techniques qui répondent adéquatement à la visée de cette recherche. En effet, l'échantillonnage de convenance est une façon commode et facile pour

démarrer le processus d'échantillonnage, tout en se fiant à d'autres méthodes pour collecter des données (Polit & Beck, 2012, p. 516). Ainsi, dans une première phase, les pères latino-américains désireux de partager leur expérience en lien avec le châtimeⁿt corporel comme mesure disciplinaire ont été sélectionnés selon les critères préalablement définis. Ensuite, la chercheure a invité les participants à l'étude à recommander d'autres pères latino-américains et/ou à diffuser l'information au sein de leurs communautés respectives (méthode « bouche à oreille »). Si l'échantillonnage cumulatif offre une diversité de l'expérience subjective telle que requise par l'approche phénoménologique, il n'en demeure pas moins que cette méthode ne permet pas de généraliser les résultats à la population étudiée. La taille de l'échantillon sera de 10-12 participants, tel que suggéré par Polit et Beck (2012, p. 495).

Les critères d'inclusion et d'exclusion

Les critères d'inclusion sont : le père 1) s'auto-identifie comme étant un immigrant d'origine latine; 2) habite la région de l'Outaouais; 3) habite avec au moins un de ses enfants; 4) parle, lit et comprend le français. Il va de soi qu'un critère fondamental de participation à cette recherche est la participation volontaire. Aucun critère d'exclusion n'a été retenu pour cette étude.

Le déroulement de l'étude

Cette section décrit de façon détaillée le recrutement des participants ainsi que les instruments de collecte de données.

Le recrutement des participants. La ville de Gatineau a mis à la disposition du public, sur sa page web, une liste d'associations et organismes desservant les populations de diverses cultures. La chercheuse a contacté chacun de ces organismes par téléphone et/ou par courriel et/ou en personne. Premièrement, elle a vérifié auprès de ces organismes si les membres de la communauté latino-américaine sont des bénéficiaires de leurs services. Ensuite, elle a rencontré les personnes ressources pour présenter le projet, notamment les objectifs, les critères d'inclusion et le déroulement de l'étude. Des affiches (appendice D) ont été postées au sein des organismes offrant des services aux membres de la communauté latino-américaine. De plus, les personnes ressources ont été encouragées à diffuser l'information verbalement auprès de leurs bénéficiaires.

Certains organismes (SITO, Association des Colombiens à Gatineau, Association bolivienne canadienne, Centre alimentaire Aylmer, Centre de formation générale et professionnelle aux adultes Vision-Avenir) ont identifié des pères et la chercheuse les a contactés. D'autres organismes ont préféré communiquer les coordonnées de la chercheuse aux pères intéressés à participer à la recherche (CEDISOL, APO, Centre la génération). Dans le même ordre d'idées, au fur et à mesure de l'avancée de la collecte des données, les participants à l'étude ont été encouragés à diffuser l'information sur le projet de recherche dans leurs communautés respectives. Cette méthode a été soulignée par les personnes ressources des associations et organismes de la diversité culturelle. Savoie-Zajc (2007) recommande une telle approche lorsque vient le

temps d'effectuer une recherche auprès d'une population vulnérable, telle que la population immigrante (Derose, Escarce, & Lurie, 2007). Lors du premier contact avec les potentiels participants, le projet a été largement expliqué. La chercheuse a encouragé ces derniers à poser des questions relatives au projet. Une fois l'accord verbal obtenu, des rencontres de groupe étaient planifiées en fonction de la disponibilité de chacun des potentiels participants. Il est pertinent de préciser que la difficulté à rejoindre les horaires de 3-4 personnes a été la principale raison de refus de participation à l'étude.

Le Centre d'études et de recherche en interventions familiales (CERIF) a mis à la disposition de la chercheuse le laboratoire « *Au cœur des familles* ». Tous les groupes de discussion se sont donc tenus à l'Université du Québec en Outaouais, dans les locaux des laboratoires au campus Alexandre Taché. Au début de chaque rencontre, la chercheuse a lu et expliqué le formulaire de consentement (appendice E). Les participants ont été encouragés à poser des questions et la chercheuse a pris le temps d'y répondre. Il leur a aussi été expliqué que la confidentialité est demandée à tous les participants du groupe. La signature du formulaire de consentement de chacun des participants a été requise après confirmation verbale de la compréhension des implications de la participation à l'étude. Un numéro d'identification a été substitué au nom de chaque participant afin de garantir l'anonymat et la confidentialité des données.

De même, le questionnaire sociodémographique (appendice F) a été présenté. Chaque participant a pris environ 5 minutes pour le remplir. Sur ce questionnaire figure également le numéro d'identification spécifique à chaque

participant. L'entrevue proprement dite a commencé une fois les formalités remplies.

Les instruments de collecte de données. La démarche associée à la phénoménologie invite au dialogue, au partage d'expérience. De ce fait, l'entrevue est une méthode de collecte de données privilégiée en approche phénoménologique parce qu'elle permet au chercheur de pénétrer dans le monde du participant et d'avoir ainsi un accès privilégié à son vécu personnel (Polit & Beck, 2012, p. 495). Elle facilite l'émergence du « sens véritable d'une situation donnée », de sa structure, de la forme de l'expérience et du comportement humain par une méthode descriptive. Elle permet d'entrer dans la logique propre de l'individu au prise avec le phénomène afin de mieux cerner comment naît et se développe sa vision du phénomène. L'entrevue est nécessaire pour faire émerger des thèmes susceptibles d'analyse (croyances, opinions, affects, etc.) sur l'expérience vécue en lien avec une problématique (Boutin, 1997, p. 43).

L'entrevue individuelle est similaire à l'entrevue de groupe en ce sens qu'elle permet de recueillir des données qualitatives sur un thème pertinent pour la recherche. Néanmoins, l'entrevue de groupe est à privilégier lorsqu'on explore les perceptions, les croyances et valeurs d'un groupe dominé (Touré, 2010), car elle facilite la libre expression sur leur contexte particulier, suscite la discussion et rapporte la perception globale de la population cible sur un phénomène donné. Afin de faciliter la discussion autour d'un sujet aussi sensible que le châtiment corporel comme mesure disciplinaire, de créer un

sentiment de sécurité et une ouverture des uns qui amènent les autres à s'exprimer, la chercheuse a pris soin de diversifier la structure des groupes en fonction du pays d'origine des participants. On dénombre ainsi deux groupes homogènes de pères immigrants originaires de Colombie, un groupe hétérogène à majorité colombienne et deux groupes hétérogènes de pères d'autres pays latino-américains sauf la Colombie.

L'entrevue semi-dirigée permet de dégager le sens et la portée d'un phénomène particulier auprès d'un groupe d'individus. Elle est initiée par le chercheur et basée sur des questions ouvertes en lien avec le phénomène à l'étude. Le guide d'entrevue est un véritable stimulus pour susciter la discussion autour d'un sujet d'intérêt pour la recherche (Touré, 2010). Par des interactions signifiantes, le chercheur désire pénétrer le sens commun d'une expérience vécue. Donc, elle est adéquate pour comprendre les réalités et ainsi, les perceptions qui sous-tendent le recours au châtement corporel chez les pères immigrants d'origine latine dans l'éducation des enfants.

Tel que mentionné plus haut, avant l'entrevue, chaque participant a complété un questionnaire sociodémographique (appendice F). Ce dernier comprend des informations portant sur: le pays d'origine, le nombre d'années au Canada, l'âge, le statut civil, le nombre d'adultes à la maison, le nombre d'enfants à la maison, l'âge de chacun des enfants, le niveau de scolarité, le revenu familial moyen ainsi que la religion. Ces informations ont permis de dresser un portrait global des participants à la recherche.

Un guide d'entrevue (appendice G) a été conçu afin d'intégrer l'exploration des concepts clés du phénomène à l'étude basés sur les écrits scientifiques. Cette stratégie augmente la crédibilité de l'étude (Savoie-Zajc, 2007). Le guide d'entrevue comporte dix-huit questions ouvertes et larges. Elles sont inspirées des facteurs susceptibles d'influencer les comportements de soin, selon la théorie de Madeleine Leininger. Le guide d'entrevue a été validé par la directrice de recherche et par la co-directrice de recherche. La directrice de recherche est une chercheure chevronnée sur la santé psychosociale des familles, plus spécifiquement sur la paternité. La co-directrice a effectué de nombreuses recherches auprès des enfants immigrants et leurs perspectives en ce qui concerne entre autres leurs contextes familiaux.

La chercheure a organisé cinq groupes différents, chaque père n'ayant participé qu'à une seule rencontre. Chaque entrevue a duré en moyenne deux heures. Les entrevues ont été enregistrées sur bande audio.

Les considérations éthiques

La présente étude a fait l'objet de l'approbation du comité d'éthique à la recherche de l'Université du Québec en Outaouais (appendice C). Tel que mentionné plus haut, un consentement libre et éclairé a été obtenu pour chacun des participants à l'étude. Le formulaire de consentement (appendice E) contient des informations complètes sur les objectifs de l'étude, les tâches associées à la participation à l'étude, les éléments reliés à la restriction et au

retrait de l'étude, les bénéfices et les risques, ainsi que sur la confidentialité des données.

L'étude comporte un risque psychologique minimal. Le père pourrait trouver inacceptable et troublant de se faire questionner sur ses pratiques disciplinaires (Cashmore, 2006). Pour limiter ces inconvénients, les participants ont été avisés qu'ils sont libres de ne pas répondre à certaines questions qui les mettent mal à l'aise, de retirer leur consentement et de cesser de participer à la recherche à n'importe quel moment, sans avoir à fournir de raison, et ce, sans préjudice.

Dans le respect de l'anonymat des participants, les données ont été analysées de façon groupée. Afin de garantir la confidentialité des données, les données audio et documentaires seront conservées sur un serveur sécurisé et un classeur sous-clé dans un local verrouillé de l'Université du Québec en Outaouais, campus Gatineau pendant une période minimale de 5 ans.

Les participants ont été aussi avisés que les données papier (questionnaires) obtenues auprès des personnes qui décideront de se retirer de l'étude seront détruites. Par contre, les données obtenues lors des entrevues de groupe ne pourront être détruites puisque 1) les personnes qui parlent ne pourront pas être facilement identifiées sur la bande audio et; 2) la destruction de ces données impliquerait la destruction des données amassées avec un groupe complet, mettant ainsi en péril la réalisation du projet de l'étudiante.

L'analyse des données

Giorgi (2009) présente une méthodologie d'analyse des données en phénoménologie. Cette méthodologie est basée sur la philosophie phénoménologique. Elle se déroule en cinq étapes fondamentales : 1) la collecte de données verbales; 2) la lecture des données; 3) la division des données en unités significatives; 4) l'organisation des données brutes en langage disciplinaire; 5) la synthèse des résultats obtenus.

La collecte des données verbales. La collecte de données verbales est la première étape de l'implantation d'un projet de recherche. Elle vise à recueillir les descriptions concrètes et détaillées d'un phénomène tel qu'il est perçu par les participants. L'entrevue de groupe est un moyen idéal pour atteindre cet objectif. Elle permet d'explorer en profondeur la compréhension d'un phénomène dans un contexte d'interaction sociale et d'obtenir des données riches et nuancées. Les entrevues sont enregistrées et transcrites ultérieurement. Le chercheur doit établir une relation empreinte de sensibilité avec le participant afin d'obtenir des données pertinentes et complètes. Giorgi recommande de porter une attention particulière à la façon dont l'entrevue se déroule. Il stipule que le chercheur devrait garder une attitude neutre afin de ne pas influencer involontairement les résultats. Il suggère de diriger le participant sur une zone spécifique de son expérience, en lien avec le phénomène à l'étude. Le mode découverte dans lequel se place le chercheur, caractéristique de l'approche phénoménologique, facilite l'émergence du vécu expérimentiel. L'approche holistique qu'adopte le phénoménologue requiert une analyse et

une collecte de données simultanées. Elle permet de diminuer l'anxiété du chercheur novice sur la qualité et la quantité des données à recueillir afin qu'elles soient révélatrices de l'expérience vécue en lien avec le phénomène à l'étude.

La lecture des données. Les descriptions enregistrées lors des entrevues sont ensuite transcrites avec exactitude. Il s'agit d'une rédaction des mots utilisés tels quels par les participants. Les textes obtenus servent à l'analyse des données. Le chercheur adopte une attitude de réduction scientifique phénoménologique en faisant preuve d'une grande innocence face au phénomène à l'étude. Il fait preuve d'une certaine sensibilité face à l'implication des données sur le phénomène à l'étude. Pour ce faire, le chercheur fait de multiples lectures des entrevues transcrites afin de dégager la signification globale de chaque description (Giorgi, 2009, p. 128). Ainsi, dans un esprit de découverte, la chercheuse a lu à plusieurs reprises chacune des cinq entrevues transcrites afin de se rapprocher du phénomène à l'étude.

La division des données en unités significatives. La troisième étape est la division des données en unités de signification (Giorgi, 2009, p. 129). Pour mettre en évidence l'essence de l'expérience vécue, le chercheur découpe le texte en morceaux porteurs de sens en lien avec le phénomène à l'étude. Il refait une lecture des descriptions et marque chaque donnée indiquant un changement majeur dans la description du phénomène. Il est fondamental de maintenir les propos tenus par les participants (« verbatim »). Il ne s'agit pas ici d'un processus réflexif, mais plutôt d'un processus intuitif, spontané. Il permet au

chercheur de gérer les données dans une logique qui lui est propre. La perspective disciplinaire prend ici tout son sens, notamment l'émergence d'unités de significations pertinentes pour la discipline infirmière. Cette étape se résume à l'identification des sous-thèmes.

L'organisation des données brutes en langage disciplinaire. La quatrième étape est celle de l'organisation et de l'énonciation des données brutes dans le langage de la discipline (Giorgi, 2009, p. 130). À cette étape, le chercheur retourne aux descriptions qui sont maintenant découpés en unités de signification. Il entame une réflexion sur le contenu des unités de signification afin de détecter et d'élaborer un sens qui soit significatif pour la discipline infirmière. Il s'agit d'utiliser un langage propre à la discipline infirmière pour rapporter le plus fidèlement possible la description du monde vécu. Le chercheur peut avoir ici recours à la technique de variation libre et imaginative pour ressortir les caractéristiques du phénomène. Il regroupe les unités de signification similaires dans des colonnes afin d'en dégager les principaux thèmes. Ces derniers sont les invariants du phénomène et servent à bâtir sa structure.

La synthèse des résultats. La cinquième étape est la synthèse des résultats. Elle permet de structurer l'expérience vécue (Giorgi, 2009, p. 199). Le rôle du chercheur est d'épurer les données afin de mettre en évidence la signification universelle du phénomène. Le chercheur identifie les méta-thèmes sur la base de l'intuition eidétique. Ensuite, il définit l'essence du phénomène en mettant en relation les méta-thèmes. Un méta-thème est un élément dont

l'absence générerait l'effondrement de la structure. Il est essentiel pour que le phénomène se manifeste à la conscience de l'individu. La description de l'essence du phénomène exige une perspective holistique et imaginative. Elle permet de généraliser l'expérience vécue dans le respect des particularités de chaque participant.

Le chapitre suivant présente les principaux résultats obtenus consécutivement à une approche méthodologique de type phénoménologique. Afin de préserver l'anonymat des participants, des noms fictifs ont été attribués.

Résultats

Cette section présente les résultats d'analyse des données issues des verbatim des cinq entrevues de groupe réalisées auprès de quatorze pères immigrants d'origine latine. La chercheure a rigoureusement suivi la méthodologie d'analyse des données de Giorgi (2009) afin de répondre aux questions de recherche, notamment : 1) quelles sont les perceptions des pères immigrants d'origine latine en lien avec le châtime³ corporel?; 2) quels sont les objectifs éducatifs des pères immigrants d'origine latine? Ainsi, la chercheure a d'abord fait une lecture répétée de chacune des transcriptions des cinq entretiens de groupe. Cette étape lui a permis d'identifier les idées principales se dégageant du discours des participants. Ces idées ont ensuite été regroupées en «unités significatives » issues de la division des données brutes (voir appendice H). Chacune de ces unités a été traduite en des thèmes. Chaque thème est ainsi précisé dans la synthèse des résultats.

La première partie de cette section expose le profil sociodémographique des participants à l'étude. La seconde partie rapporte les perceptions³ du châtime³ corporel chez les pères immigrants d'origine latino-américaine. La troisième partie présente les perceptions des effets du châtime³ corporel sur le père latino-américain. La quatrième partie décrit les perceptions des méthodes

³ Compréhension globale d'un phénomène donné.

alternatives chez les pères immigrants d'origine latino-américaine. La dernière partie décrit leurs objectifs éducatifs.

Portrait global des pères immigrants d'origine latine

L'échantillon comprend quatorze pères immigrants d'origine latine. Le tableau 1 présente les caractéristiques sociodémographiques de ces derniers.

Tableau 1

Caractéristiques sociodémographiques des participants

Item		n=14	
Pays d'origine	Colombie	57,1 %	8
	Mexique	14,3 %	2
	Argentine	7,1 %	1
	Bolivie	7,1 %	1
	Salvador	7,1 %	1
	Pérou	7,1 %	1
Nombre d'années au Canada		X=4,7±4,7	
Âge du père		X=42,8±7,5	
Statut civil	Marié	71,4 %	10
	Conjoint de fait	14,3 %	2
	Divorcé	14,3 %	2
Nombre d'adultes à la maison	Deux	85,7 %	12
	Un	14,3 %	2
Nombre d'enfants à la maison	Un	35,7 %	5
	Deux	50,0 %	7
	Trois	14,3 %	2
Âge des enfants		X=9,6±5,2	
Scolarité	Universitaire	85,7 %	12
	collégial	14,3 %	4
Revenu	Moins de 20 000\$	61,5 %	9
	60 000\$	30,8 %	4
	79 999\$		
	40 000\$	7,7 %	1
	59 999\$		
Religion	Catholique	71,4 %	10
	Non déclaré	28,6 %	4

Les participants à l'étude sont originaires de la Colombie (57,1 %), du Mexique (14,3 %), de l'Argentine (7,1 %), de la Bolivie (7,1 %), du Salvador (7,1 %) et du Pérou (7,1 %). Les pères résident au Canada en moyenne depuis 4,7 ans (min. 5 mois; max. 15 ans). L'âge moyen des pères est de 42,8 ans (min. 31 ans; max. 61 ans). Plus du deux tiers des participants à l'étude ont déclaré être mariés (71,4 %), alors que 14,3 % sont divorcés et 14,3 % vivent en union de fait. La famille monoparentale est minoritaire (14,3 %) contre 85,7 % biparentale. La moitié des familles ont deux enfants et l'âge moyen des enfants est de 10 ans. La majorité des participants ont déclaré avoir complété des études universitaires (85,7 %) et 14,3 % ont des études de niveau collégial. Plus de la moitié de ces familles (61,5 %) sont à faible revenu (moins de 20 000\$ par année). La plupart des participants ont déclaré être de religion catholique.

Les perceptions du châtement corporel

Le thème des perceptions du châtement corporel chez les pères immigrants d'origine latine comprend les quatre sous-thèmes suivants : 1) le châtement corporel est une norme culturelle; 2) le châtement corporel est une valeur culturelle; 3) le châtement corporel est une règle familiale; 4) le châtement corporel est un facteur de protection.

Le châtime⁴ corporel est une norme⁴ culturelle

Les participants rapportent que le châtime corporel n'est pas un sujet à débat dans leur pays d'origine. C'est une mesure disciplinaire incontestée, acceptée dans les us et coutumes de la société latino-américaine. « La fessée, chez nous c'est normal... Nous avons la ceinture pour corriger un enfant. L'enfant devait accepter la punition. L'enfant acceptait la punition sans problèmes particuliers.» (Ricardo) Un autre père déclare : « La manière de l'éducation, de corriger les enfants, c'est avec la ceinture. C'est normal. ». (Léandro). Les représentants des institutions d'État contribuent au maintien de ce système d'éducation parentale.

Un garçon a fait ça une fois, appelé le 911. La police est arrivée. Voilà des problèmes comme ça. Le père a attendu l'anniversaire de son enfant. « Tu sais, on va voyager en Colombie pour ton anniversaire. » Ils sont arrivés à l'aéroport. Ils sont descendus de l'avion. Le père a sorti la ceinture et il a frappé l'enfant. La police colombienne est arrivée. « Qu'est-ce qui se passe? » Il a expliqué tout : « Au Canada, ça s'est passé comme ça...Et au Canada, on a beaucoup de problèmes à cause de ça, à cause de lui. » « Ah, Continue! (*propos de l'agent de police*)». (Giulio)

Pour les pères immigrants d'origine latine, élever un enfant est une responsabilité collective. Les adultes, qu'ils aient ou pas un lien de parenté avec l'enfant, assument un rôle d'éducateur. Ils veillent aux apprentissages de l'enfant et peuvent intervenir s'ils jugent nécessaire. De ce fait, les adultes peuvent avoir recours au châtime corporel pour réprimander l'enfant.

⁴ Perception extrinsèque à l'individu.

Mon père, ma mère, tout le monde en Bolivie a le droit de frapper les enfants. Même les grandes sœurs, les beaux-frères. Tu fais quelque chose de pas correct, c'est tout de suite une claque en arrière de la tête. (Eduardo)

Le châtime⁵ corporel comme norme culturelle dépeint une attente sociale à l'égard du père, celui-ci se doit de corriger, physiquement si nécessaire, le comportement inacceptable de son enfant. La transgression de cette norme peut être perçue par l'entourage comme une trahison de la valeur sur laquelle elle se base.

Le châtime⁵ corporel est une valeur⁵ culturelle

Les pères immigrants d'origine latine associent le châtime⁵ corporel comme mesure disciplinaire à une valeur culturelle. Le châtime⁵ corporel est perçu comme une pratique sociale représentative de la culture latino-américaine. C'est un trait culturel qui renvoie aux principes moraux qui guident la société latino-américaine. Matéo complète : « Mais la façon que parfois chez nous d'être élevé, c'est parfois très strict, parfois c'est très restrictif mais finalement ça bâtit de bons êtres humains, des bonnes personnes. » Un père rapporte : « C'est bon qu'ils ont fait ça [corriger avec la ceinture] parce qu'ils m'ont corrigé beaucoup, beaucoup. Et, c'est sa manière. Ça a fonctionné. » (Léandro)

En Colombie, ça existe. C'est juste que, comme je te dis, la culture de la punition, c'est une culture, c'est une valeur. Alors normalement, quand la police va à une maison pour une affaire de

⁵ Perception intrinsèque à l'individu.

maltraitance, c'est parce que les voisins ont appelé et ont jugé que c'était excessif. Ça veut dire que c'était vraiment déjà de la torture. (Eduardo)

Dans notre contexte, c'est une culture. Punir les enfants en frappant, c'est une culture. Et on considère, les colombiens, on considère que c'est une valeur : qu'il faut frapper les enfants pour qu'ils soient des personnes avec des bonnes valeurs. (Ricardo)

C'est une coutume si ancrée dans les habitudes parentales que certains pères rapportent observer chez leurs homologues latino-américains de la difficulté à s'en défaire après l'immigration. Ils préfèrent masquer leur démarche plutôt que de renoncer à cette tradition.

Quand je suis venu au Canada, je me trouve avec des familles colombiennes qui défendent aussi ici l'idée qu'on doit frapper les enfants pour les éduquer... Mais les Colombiens sont si attachés à sa vision du monde, de l'éducation, qu'alors ils décident de cacher la punition et menacer les enfants pour qu'ils n'ouvrent pas la bouche. (Eduardo)

Pour d'autres, lorsque la volonté de changer de pratique est au rendez-vous, le processus demeure ardu. Il est difficile de se débarrasser de ces tendances acquises au fil des ans. Léandro explique :

Je pense qu'on a besoin d'une deuxième chance parce qu'on est des immigrants... Parfois, on pense : « Oh, je vais lui donner une fessée » ... Dans plusieurs pays, en Afrique, Colombie, c'est normal. Pendant 20 ans, on a vécu comme ça ! Comment on peut changer en un jour, un mois toutes ces habitudes ? Il faut une deuxième chance.

Je crois que le problème c'est que parfois on essaye de faire le meilleur effort mais on le fait de la façon ancienne. L'ancienne, ça veut dire à la façon que mes grands-parents, mes parents le font avec moi, avec mes amis, avec la culture, avec la famille. (Estéban)

La famille est le berceau de l'internalisation des valeurs. À cet effet, elle est régie par plusieurs règles qui guident l'adoption, par chacun de ses membres, de comportements attendus et socialement acceptables.

Le châtimeut corporel est une règle familiale

Dans les pays d'origine des pères latino-américains, le châtimeut corporel est une règle de la maison. Pour contribuer à une dynamique familiale harmonieuse, les pères doivent établir des règles de fonctionnement familial. Et, le châtimeut corporel fait partie intégrante de ces règles. Lorsqu'un enfant se comporte d'une façon jugée inacceptable par le parent, ce dernier doit corriger l'enfant et cette correction peut être physique. « Là-bas, mon père, ma mère, ils m'ont frappé physiquement. Ils me donnaient la fessée à chaque fois que je faisais quelque chose de mal. C'était comme ça. » (Giulio) Cette règle est connue et acceptée autant des adultes que des enfants. Eduardo déclare : « Si mon père allait trancher, on respectait sa décision quoi qu'il en soit. On ne négociait pas! Et si parfois, on méritait la fessée, on la méritait. Ça faisait partie de la règle. »

En contexte d'immigration, le châtimeut corporel demeure une stratégie disciplinaire acceptable pour plusieurs pères latino-américains. « Dimanche, j'ai donné une fessée à mon fils. Pourquoi? Pour moi, c'est obligatoire de respecter la RÈGLE. Pour moi, ça c'est le principe de la société. », déclare Estéban.

Le châtimeⁿt corporel est un facteur de protection

Les pères latino-américains considèrent l'acte de punir physiquement l'enfant comme un facteur de protection à l'égard de l'enfant ou encore, comme une façon de montrer à l'enfant la gravité de son comportement.

Je me souviens que mon père il prenait soin de moi : « Hey, qu'est-ce que tu as fait »? Quand je ne faisais pas les choses bien, il me frappait. Ça, c'est sûr et certain. Mais, il était à côté de moi. Il regardait si je faisais les choses bien. Il était avec moi. Il était content quand j'avais quelque chose de bon et il m'encourageait partout. C'est ça que je fais avec mes enfants. C'est pour protéger. (Giulio)

Un participant raconte comment un jour il est allé jouer dans la forêt. Il est retourné à la maison avec un serpent dans les mains.

Mais, quand ma mère elle a vu que je suis arrivé avec un serpent, elle m'a puni. Elle m'a donné beaucoup de fessée. Elle m'a puni avec la ceinture. Je pense que c'est bien. Après là, j'ai dit : « Elle a fait du bien » parce qu'après ça, j'ai dit : « Oui, c'est dangereux »... Elle a fait ça, c'est parce qu'elle m'aime. Mes parents m'aiment. (Léandro)

Plusieurs pères rapportent que le recours au châtimeⁿt corporel dans l'éducation des enfants peut dissuader ceux-ci d'adopter des comportements potentiellement dangereux pour eux pour ou leur entourage. Les pères ne perçoivent pas seulement l'effet du châtimeⁿt corporel sur l'enfant puni, ils perçoivent aussi des effets du châtimeⁿt corporel sur le père punissant.

Les perceptions des effets du châtement corporel sur le père

Les perceptions des effets du châtement corporel sur le père se déclinent en un thème, soit l'expérience de vivre une gamme de sentiments conflictuels qui comprend les sous-thèmes suivants, soit : 1) la culpabilité; 2) l'ambivalence; 3) la peur; 4) l'incompréhension; 5) l'impuissance.

Vivre une gamme de sentiments conflictuels

La culpabilité. Certains pères ont déclaré que punir physiquement un enfant n'est pas du tout une partie de plaisir pour eux, mais bien au contraire une véritable torture intérieure : un tiraillement entre la volonté d'apprendre à l'enfant à adopter de comportements adéquats grâce une méthode traditionnelle et la souffrance suscitée par l'application de cette méthode. Ces pères rapportent le vécu d'une expérience génératrice d'un sentiment de culpabilité. C'est la raison pour laquelle ils ont de moins en moins recours au châtement corporel dans l'éducation des enfants.

C'est plus dur pour nous. Quand je frappe ma fille par exemple quand je la frappe comme ça [geste de fessée], pour moi c'est plus dur que pour elle. Parce que pour moi, c'est ma fille. Je l'ai fait une fois et j'espère ne plus jamais avoir à le refaire. (Giulio)

En Colombie, j'ai frappé, pas beaucoup mais j'ai frappé le plus âgé. Mais je me suis senti très mal : « Aie » [geste de douleur au niveau du cœur]. C'est plus fort que moi. J'ai imaginé quand mes parents ils ont fait ça, ils ont senti la même chose. Ils ont vécu la même expérience que moi. Parce qu'après, je me rappelle qu'après la punition, mes parents, ils sont restés à la chambre seulement éloignés mais maintenant ce que je viens de dire, je viens de penser c'est pour ça qu'ils sont allés s'éloigner. C'est pour ça. Et quand j'ai frappé mon enfant en Colombie, ça m'a fait du mal. (Estéban)

La culpabilité est décrite comme un sentiment qui peut affecter le père punissant non seulement dans son pays d'origine mais aussi dans son pays d'accueil. Par contre, ce n'est que dans le pays d'accueil que les parents rapportent un sentiment d'ambivalence quant à la pertinence du châtement corporel dans l'éducation de l'enfant.

L'ambivalence. En contexte d'immigration, le châtement corporel suscite chez les pères latino-américains, de l'ambivalence. D'une part, ils croient que le châtement corporel peut avoir un effet préjudiciable sur l'enfant et s'opposent à tout acte de violence à l'égard des enfants. D'autre part, il apparaît dans leur discours qu'ils ont un jour ou l'autre eu recours au châtement corporel pour discipliner les enfants. La fessée n'est certes pas une méthode disciplinaire privilégiée, mais elle demeure une éventualité, un choix de « dernier recours » rapporte Giulio.

Pour moi, une fessée c'est une pratique ancienne avec un effet, oui c'est vrai. C'est nécessaire? Je ne suis pas sûr. Je ne suis pas capable de dire oui, non, peut-être. Mais, je crois qu'une fois dans sa vie, pas tous les jours, pas chaque mois mais une fois, il va comprendre et c'est correct. Ok, Si je l'accepte, oui. L'intervention de l'État, si une police arrive et me demande : « Est-ce que vous avez fessé à votre fils?»; « Oui! » [Avec fierté]. (Estéban)

Je l'ai fait une fois [...]. La prochaine fois, je lui ai dit : « Souviens-toi, je vais te donner une fessée. Je n'aime pas la violence mais je vais te frapper encore si tu ne le fais pas ». C'est sûr et certain que la violence reste la violence quelle que soit sa forme mais il faut mesurer les différentes situations. Il faut regarder l'ensemble parce que c'est comme la violence des jeunes dans le but de construire. Ce n'est pas méchant. Je pense que c'est correct de fesser les enfants de temps en temps pour éduquer, mais pas se rendre jusqu'à la DPJ. (Giulio)

Si on parle comme ça, froidement, je suis absolument contre ça. Non, il ne faut pas toucher les enfants, les fesser. Toutefois, quand on est dans le feu de l'action, c'est très difficile de moduler ça. Parce que parfois, quand on essaie d'être ami des enfants, les enfants essaient de pousser un peu la note, de sortir un peu du cadre. Fait que, pour les ramener, ça prend un peu de fermeté. Ouais, c'est tout un défi. (Eduardo)

Matéo essaye de clarifier la limite entre la punition corporelle et l'abus physique: « Des fois, on est violent, on frappe. Mais, jamais on ne va laisser des incapacités ». Selon les participants, la notion de violence ne réside pas seulement dans l'acte en soi, mais aussi dans les particularités de cet acte. Certains participants font référence à l'âge de l'enfant, la sévérité de l'acte, la fréquence de l'acte, la gravité du comportement de l'enfant, l'utilisation d'un objet versus l'utilisation de la main et la partie du corps touchée.

Pour moi, ce n'est pas une question de si fessée ou pas fessée. Sinon, comment est-ce que tu le vas faire. Avec un soulier? Avec une ceinture? Avec une chose matérielle? Avec la main? À quel âge est-ce qu'on peut fesser? Pour moi, c'est obligatoire à partir de 4 ou 5 ans. L'enfant peut déjà discriminer entre le bien et le mal. Mais, si c'est un enfant de 1 à 2 ans, pour moi, ça c'est déjà une chose violente. Aussi la durée! Combien de temps est-ce que je prends pour fesser un enfant? 2 secondes? 30 secondes? Et si je le fais déjà avec une minute, deux minutes? Ça c'est déjà de la violence. (Estéban)

La violence légère dans le sens d'éduquer, de corriger, dans le sens de faire un bien à long terme. On pourrait dire de la violence constructive. Je ne sais pas si ça pourrait se dire comme ça mais dans ce sens-là, avec une bonne intention, moi je l'accepte. On essaye de trouver un autre mot pour ça parce que pour nous, le mot violence c'est trop. La violence c'est quand tu laisses des cicatrices physiques ou psychologiques. Mais si les cicatrices, ça dure à peu près deux-trois heures et s'effacent, ça veut dire qu'il n'y a pas de cicatrices. (Giulio)

Les parents perçoivent le châtement corporel comme une stratégie disciplinaire acceptable dans leur pays d'origine, mais prohibé dans le pays d'accueil. Ce bouleversement dans les normes sociales suscite diverses réactions chez ces derniers.

La peur. Au Québec, les parents déclarent qu'ils vivent dans la peur, la peur d'exercer leur autorité parentale par le biais du châtement corporel, la peur de se faire « prendre » leurs enfants par les institutions d'État, la peur d'être punis pour être des parents inadaptés, la peur de voir leurs familles se désintégrer, la peur de perdre la face non seulement au sein de la communauté latino-américaine mais aussi auprès de la famille restée au pays. Un père raconte qu'il a « peur d'intervenir un peu quand ça va mal avec les enfants. » (Eduardo). Un participant rapporte son anxiété depuis l'intervention d'un psychologue dans une situation de conflit familial.

Mais c'est vraiment très limite parce que, oui, j'ai peur. Qu'est ce qui se passera si à mon moment donné je réagis mal et je donne une tape à mon enfant? Est-ce que la DPJ va débarquer chez nous et enclencher tout le processus? (Estéban)

Maintenant, il y'a un autre type de punition. « Vous avez frappé votre garçon, une punition pour vous : le garçon, dehors de la maison » Oui, parce que je crois que la punition pour nous, c'est quoi? Ah vous êtes un mauvais parent parce que votre garçon ne vit pas avec vous. Pour nous, que va penser ma famille en Colombie? Imaginez mon frère, ma sœur, les parents de mon épouse? Où est J.E [son fils]? Humm! Qu'est-ce qu'on va dire? Ici, c'est normal. Pas dans notre pays. C'est pour ça que je dis que c'est une punition pour le père. (Léandro)

Ainsi, dans leurs pays d'origine, l'État n'intervient que dans des situations de discipline abusive où le parent blesse sévèrement son enfant. Dans une telle situation, le père est perçu comme étant déviant. En contexte québécois, l'intervention de l'État, même dans un cas de punition corporelle mineure, renvoie l'image de père déviant dans l'imaginaire collectif latino-américain. D'ici naît un sentiment d'incompréhension chez le père.

L'incompréhension. Les pères latino-américains mentionnent que l'usage de châtiment corporel comme stratégie disciplinaire suscite une incompréhension mutuelle entre eux et leurs homologues québécois/les intervenants de la DPJ/la société en général. Les pères réfutent l'idée selon laquelle ils seraient exempts d'affection paternelle parce qu'ils usent du châtiment corporel pour éduquer leurs enfants. Ils croient partager davantage d'affection et d'amour avec leurs enfants que les pères québécois, et ce, malgré des actes qui peuvent être assimilés à des actes violents. D'ailleurs, ils pensent que la punition des pères latino-américains est physique tandis que celle des pères québécois est émotionnelle.

Nous sommes seuls au Canada. Nous n'avons pas l'argent. Le niveau de solitude est si fort que la seule chose que nous désirons, c'est de nous donner de l'amour entre nous. Alors, c'est ça que mes amis québécois ne comprennent pas parce qu'ici on ne punit pas les enfants de façon physique. Mais, je pense qu'ici on punit d'une façon très émotionnelle. (Eduardo)

Selon eux, cette punition émotionnelle se traduit dans l'indifférence du père à l'égard de son enfant. Ils croient que les pères québécois ne se

préoccupent pas de la qualité des relations amicales de leurs enfants et qu'ils tolèrent des comportements dangereux tels que la consommation d'alcool/de tabac ou des relations sexuelles à un âge précoce. La multitude de modèles parentaux observés autour d'eux est un véritable facteur de confusion.

Comment est-ce que vous faites pour éduquer les enfants? Et j'ai trouvé deux extrêmes. Une personne qui a dit : « Je ne suis pas capable : la liberté, le respect, les droits des enfants... ». Et c'est vrai! Et j'ai trouvé d'un autre côté qui m'ont dit : « Oui, il faut qu'on utilise la RÈGLE⁶ ». (Enrico)

C'est difficile parce qu'il y' a des québécois éduqués, sans éducation, une éducation académique différente, une éducation éthique différente, une éducation morale différente. Ça va s'impliquer dans la vie quotidienne de l'enfant. Pour moi, ça c'est la réponse : chaque famille est différente. Pour moi, une chose acceptable, ce n'est pas la même idée pour vous. (Estéban)

Les modes de vie québécois sont nébuleux pour les pères immigrants d'origine latine. Les éléments qu'ils en perçoivent ne répondent pas à leur vision de vie. « La société ici c'est un petit peu bizarre... Je pense qu'avec le temps, on va comprendre, comprendre mais ne pas vivre avec ce règlement », déclare Léandro. « Et oui, on est passionnel, on crie parfois. Mais, je ne pense pas que la meilleure façon d'éduquer, c'est la façon canadienne », raconte Eduardo. Les répondants déclarent que les valeurs familiales sont la base de l'éducation parentale. Avec des valeurs différentes de celles québécoises, il est légitime que leurs modes d'éducation soient différents des modes d'éducation québécois. Les pères latino-américains rapportent une perception négative des styles parentaux des pères québécois.

⁶ Fait référence au châtiment corporel.

Une chose que je n'aime pas, c'est la liberté de fumer en face des enfants, et aussi la liberté de beaucoup de sexe, avec n'importe qui, à la maison. Je ne partage pas. Ici, c'est normal. Mais pour moi, non... Les enfants doivent respecter la RÈGLE⁷ d'une maison. (Léandro)

Mon père, quand il parle, je l'écoute. Et si j'ai une chose à dire différent, j'attends qu'il finit de parler, je dis : « Papa, est-ce que tu penses que ça ira ça ça? ». Ici, c'est différent. Ici, ce sont les enfants qui disent : « hey ça ça ça ». Ils parlent tout le temps en premier et ils n'ont pas le respect vers le parent. Il faut garder le respect envers mon père et ma mère tout le temps. (Giulio)

Les enfants ici, c'est normal de crier, de devenir très agressifs avec ses parents. « Papa, qu'est-ce que tu vas faire? Tu es stupide ou quoi? ». En Colombie, ce n'est pas normal. C'est le père qui est le chef à la maison. (Léandro)

Pour les pères immigrants, la notion de liberté promue par la société québécoise frise le libertinage. Cette liberté n'a plus de limites, s'impose dans les familles et bafoue les valeurs morales et sociales.

En Colombie, les parents ont le contrôle sur les enfants. Ici, c'est plus libéral. Chaque personne a le droit. Il y'a beaucoup de liberté pour les enfants. Ils sont libres de faire ce qu'ils veulent. Mais je pense que ce n'est pas bon. (Léandro)

Les québécois, ils disent : « C'est mon enfant, c'est mon fils. Je peux faire les choses que je veux. Si mon enfant voulait une boucle d'oreille, un tatouage, colorer les cheveux, pour moi pas de problèmes ». Pour nous, c'est des choses bizarres. (Hugo)

Ils considèrent que même les représentants de l'État sont aveuglés par ce concept de liberté. « On voit que ici, la liberté, c'est très important, mais l'enfant n'a pas la maturité pour décider tous les droits », explique Ricardo.

⁷ Fait référence aux limites imposées par les pères

Mais pour une situation normale, pour une situation de discipline... Pour moi c'est très bizarre que pour la discipline à un enfant, la police vient à ma maison. Pourquoi? Pour la discipline? Pourquoi? C'est inimaginable. C'est une situation très bizarre pour moi (Estéban)

Ils croient que pour les intervenants, le plus important c'est la punition, tandis que pour eux, c'est le fondement de la punition qui devrait être au centre de l'attention. « L'important, ce n'est pas la fessée, mais le pourquoi de la fessée », précise Enrico. Giulio s'offusque : « Jamais il n'a demandé pourquoi j'ai fait ça? Qu'est-ce que je cherchais? Qu'est-ce qu'elle a fait à ma femme. Il a écouté seulement l'enfant. »

Pour ces pères, il est important d'avoir un aperçu global de la situation. « J'espère qu'ils ont une idée des différentes cultures pour essayer de comprendre dans quel contexte ça s'est passé. » rapporte Estéban. En raison de ce système de référents culturels différents, un père rapporte l'insensibilité d'un agent des services de protection de la jeunesse.

Mais le psychologue n'a pas mis en contexte : « Est-ce que tu as fait quelque chose de mal et ton papa, en punition, t'a tiré les oreilles? » Ça, au moins, il aurait réfléchi : « Non. » Ç'aurait été non, mais s'il dit : « Est-ce qu'il t'a tiré les oreilles? » Là, mon fils pense : « Oui. » C'est le problème de compréhension entre les cultures. Et quand ce monsieur-là m'a dit ça, que j'ai tiré les oreilles de mon fils en punition, je me suis senti frustré. Et là il m'a dit : « Pour cette fois, je ne vais pas l'écrire dans mon rapport. » J'ai dit : « Écoute, tu ne me fais pas un service. Tu ne m'as même pas demandé mon opinion. » Il a dit : « Ici, on ne frappe pas les enfants. Non, non. » Et c'est ça, j'ai expliqué la situation, et quand je l'ai expliqué, « Non, je ne l'écris pas dans mon rapport, tu n'as pas à te justifier. » « Je ne me justifie pas, j'essaie de t'expliquer... ». (Edouardo)

Ils devraient essayer de garder une famille ensemble... Est-ce que quelqu'un a pensé quand il m'a dit de quitter ma maison et quand mon enfant a quitté? C'est des personnes qui jamais ils ont étudié une vraie famille. Ils ne connaissent pas qu'est-ce que c'est une famille à cause qu'ils ont quitté leur maison peut-être avant 18 ans ou à 18 ans. Ils sont tous seuls. Et aussi qu'ils ne connaissent pas les différentes cultures qui arrivent ici. Et ça c'est un défaut pour le gouvernement...Il doit avoir des conseillers et des personnes qui aident. Mais, ils n'aident pas. Ils font des règles. (Mateo)

Eduardo mentionne que : « C'est bien la DPJ mais ce n'est pas la panacée. » Ricardo précise : « Si on pouvait modifier une chose sur la loi, c'est penser : quelle est la chose qui pourrait affecter la relation père-enfant? Et modifier la loi. »

Un participant a tenu à préciser que l'hostilité des pères immigrants d'origine latine à l'égard des services de protection de la jeunesse est nourrie par un manque de connaissances sur le mandat de la DPJ.

Mais je pense qu'autant on informe les enfants sur leurs droits et cette protection de la DPJ, autant on devrait informer les parents pour dire : « Écoute, c'est pas tant que ça. » Maintenant que je sais exactement qu'est-ce qu'ils ont le droit de faire et c'est quoi leurs limites, je me sens plus rassuré. Si j'avais su du début c'était quoi l'erreur, tout ça, de la DPJ, je ne me serais jamais senti menacé. Je pense que c'est pertinent. Mais je pense qu'il faudrait que les parents, on soit informés de qu'est-ce que c'est. Parce que ça peut être une bonne ressource pour nous aussi. Mais maintenant, quand ça reste quelque chose d'inconnu, ça fait peur. Si la DPJ organise à chaque école une réunion avec les parents pour informer c'est quoi le métier, ou c'est quoi qu'ils font. Je pense que pour nous ça serait plus rassurant. (Eduardo)

Certains participants pensent que ce sentiment d'incompréhension mutuelle pourrait se dissoudre naturellement grâce à un mécanisme de

communication. « Le plus important, c'est expliquer les droits et les obligations comme parents. Parfois la loi de chaque pays est différente parce que la vision est différente, la culture est différente. », déclare Estéban.

L'impuissance. Privés d'une forme disciplinaire considérée jusqu'alors comme acceptable, les pères immigrants d'origine latine se sentent démunis pour discipliner leurs enfants. « La loi vous interdit de frapper », déclare Hugo. De là naît un véritable défi, tel que relevé par Giulio : « Ici au Canada, il est difficile de corriger les enfants ». Lorsque vient le temps de punir physiquement l'enfant, les pères sont arrêtés dans leur élan par deux éléments : la législation et le regard de la société.

Au Québec, le châtiment corporel comme mesure disciplinaire, est une conduite socialement inacceptable. De ce fait, les pères se sentent d'emblée victimes du rejet de la société et de l'opinion publique négative à leur égard. « Oui, c'est arrivé qu'on a frappé. Mais, il ne faut pas assumer que parce qu'on vient d'une certaine culture, qu'on vient d'un certain pays, on va avoir nécessairement une attitude violente », déclare Eduardo.

On vient avec ce bagage-là et avec cette perception qu'ont les Canadiens de nous : frappeurs d'enfants. Des fois, on essaie d'avoir des techniques de réparation, de la soustraction, quand ils sont tannants, de les envoyer dans leur chambre et tout ça. Mais parfois, il y a des moments qu'ils font des choses. Oui, et là, eux, la première chose : «T'as pas le droit de me frapper.» «Oui, mais qui t'a dit que je veux te frapper?» Là, il dit : «On dit que les latinos ont tendance à frapper leurs enfants.» (Eduardo)

Tandis que ici, c'est difficile à agir parce qu'on sent toujours qu'il y a quelqu'un qui regarde sur nos épaules. Quand les parents essayent de les encadrer en disant : « Hey, qu'est-ce que tu fais? », tout de

suite ils répondent : « Touche-moi pas sinon j'appelle la police. »
(Léandro)

La loi législative est parfois perçue comme une embuche à la loi familiale. Les parents déclarent que les enfants en font usage pour les menacer ou pour réduire le contrôle qu'ils essayent d'exercer sur leurs comportements. Ce qui suscite très souvent un sentiment d'impuissance chez le parent.

Ici, on ne peut pas taper un enfant parce que c'est interdit. Donc ma petite fille de 7 ans, elle a déjà compris qu'ici, les parents ne peuvent pas toucher les enfants. On ne peut pas exercer du tout l'autorité parentale. Parce que la loi, c'est du côté des enfants.
(Hugo)

Je pense que la façon de le faire comme ça, d'appeler le 911 pour les enfants de les enseigner, de leur apprendre ça, ça brise l'autorité parentale parce que l'enfant dit : « Oh, je peux faire ce que je veux. Si non, j'appelle le 911 ». C'est facile comme ça... Dans les papiers, le but est bon. Mais dans la vraie vie, les familles d'accueil ne sont pas toujours de bons endroits pour les enfants. Il y'a aussi de la violence. (Mateo)

Mais à un moment donné, ça nous prend d'intervenir comme ça. Et je pense que le fait qu'on ne peut pas et qu'eux savent qu'on ne peut pas avoir recours à la force, ça nous limite et ça leur donne des ailes. (Eduardo)

Le châtimeur corporel s'inscrit donc dans un registre de stratégies disciplinaires qui inclut les méthodes dites alternatives.

Les perceptions des pères des méthodes alternatives au châtime corporel

Trois sous-thèmes sont identifiés dans la rubrique des perceptions des pères des méthodes alternatives au châtime corporel soit : 1) la méconnaissance des méthodes alternatives; 2) les avantages perçues des méthodes alternatives; 3) l'inadéquation des méthodes alternatives.

La méconnaissance des méthodes alternatives

Les pères rapportent à l'unanimité que dans l'enfance, leurs parents ont eu recours au châtime corporel pour corriger les comportements inadéquats. Certains pères rapportent que lorsqu'ils ont découvert que le châtime corporel était interdit au Québec, ils se sont sentis démunis. Encore aujourd'hui, ils ne savent pas trop comment venir à bout des écarts de comportement de leur progéniture.

Un enfant qui n'écoute pas à sa mère, à son père, il court beaucoup pour tout l'espace. Quelle est la manière de calmer à un enfant? Les québécois, comment font les québécois? Comment les québécois disciplinent leurs enfants? Si la méthode des québécois c'est meilleure, j'apprendrai leur méthode. (Estéban)

Plusieurs répondants ont mentionné leurs sources d'information dans l'acquisition des connaissances en lien avec les méthodes disciplinaires valorisées au Québec. Les médias (émissions télévisées et internet) se sont révélées être les sources principales d'information, les discussions sociales les

complétant dans une certaine mesure. L'application de ces méthodes suit le schème essai-erreur.

Les avantages perçues des méthodes alternatives

Pour certains parents, la punition physique a perdu son charme dans le contexte social actuel au Québec. La communication est l'aspect de la discipline qui prend le plus d'ampleur. C'est un outil indéniable pour développer un lien de confiance entre le père et l'enfant.

Je pense qu'une autre chose qui peut fonctionner mais je suis en train de l'essayer. C'est avoir beaucoup de communication. Parler, expliquer le pourquoi des choses et qu'il pose les questions pertinentes et on va discuter. Les laisser parler tout ce qu'ils veulent, leur expliquer pourquoi et comme ça il sent il est pris en considération. Son point de vue est écouté. Et je pense que ça aide beaucoup pour développer un lien de confiance, de rapprochement. (Giulio)

On doit parler beaucoup plus, beaucoup de communication et aussi une communication ouverte parce que c'est important pour s'adapter au Canada ensemble, de pouvoir partager, dire les choses. La différence ici, c'est qu'il faut parler d'une façon réaliste aux enfants. On ne peut pas cacher les choses, pas du tout. Pas aujourd'hui! Donc c'est mieux que vous leur donnez la confiance chez vos enfants afin qu'ils vous racontent tout ce qui se passe autour de leur milieu social. (Hugo)

Plusieurs disent recourir aux méthodes alternatives dans l'éducation des enfants. Ils mentionnent notamment le retrait des privilèges, le système de récompenses et la discussion. «Maintenant, la punition physique, ce n'est pas nécessaire parce qu'il ya d'autres types de punition pour mon enfant. Si je le frappe, ça va passer. Mais rester une semaine sans PlayStation, c'est pire rester

sans télévision, c'est pire. », déclare Léandro. Enrico mentionne qu'au niveau de la discipline, il dit souvent à ses enfants : « Si tu ne fais pas ça aujourd'hui comme il faut, tu ne vas pas aller dehors, tu n'as pas le droit de jouer la PlayStation. »

Il y'a ce qu'on explique à nos enfants. Il y'a des devoirs à faire. Fais d'abord tes devoirs et après tu peux te promener, tu peux sortir au cinéma avec tes amis, tu peux voir la télé mais d'abord c'est les devoirs. Si tu ne fais pas tes devoirs, tu vas dans ta chambre et reste là. (Giulio).

Si ce père déclare que le retrait est une stratégie éducative utile lorsque vient le temps d'encourager les enfants à prioriser leurs activités, d'autres pères jugent les méthodes alternatives inadaptables à certaines circonstances.

L'inadéquation des méthodes alternatives

Pour d'autres pères immigrants latino-américains, les méthodes alternatives ne sont pas toujours valables. Ricardo précise : « Vous pouvez suspendre le cellulaire, l'ordinateur, la télévision et beaucoup de choses à la maison. Il va sortir avec d'autres amis et trouver la même chose. »

On essaie toutes les autres méthodes, et quand ça ne fonctionne pas, on s'en va vers la fessée. Le but ce n'est pas de faire mal pour faire mal, c'est pour qu'il comprenne...quand il n'y a plus rien, il ne reste aucune autre manière de calmer l'enfant... (Eduardo)

Les inconduites observées chez les adolescents seraient pour les pères immigrants un fondement de l'échec des méthodes alternatives. Certains pères pensent que le fait d'avoir interdit le châtement corporel dans l'éducation des

enfants a généré une défiance de l'autorité sous toutes ses formes. Ils disent que les enfants ne respectent pas leurs parents, leurs aînés, ni leurs enseignants. Ils croient que les comportements des enfants sont inconséquents et que leurs principes de vie se résument à « je fais ce que je veux », rapporte Ricardo.

C'est à cause de ça [des droits de l'enfant] qu'ils ont beaucoup de problèmes avec les enfants parce qu'ils ne développent pas le sens du respect, de la discipline. Alors, je pense que c'est [le châtimeⁿt corporel] quelque chose qui peut aider. (Giulio)

La famille sert à respecter les autres et à apprendre les valeurs. Ici au Canada, avec tout ce qui se passe dans les écoles secondaires, on voit que les enfants ne respectent rien. À cause de ça, je pense que les valeurs de la famille tout le temps vont faire l'éducation des enfants. (Hugo)

Ces comportements observés dans la société ne répondent pas aux aspirations parentales des pères immigrants d'origine latino-américaine. Les lignes qui suivent décrivent leurs objectifs en matière d'éducation des enfants.

Les objectifs éducatifs des pères immigrants d'origine latino-américaine

Les pères latino-américains poursuivent plusieurs objectifs lorsqu'ils ont recours au châtimeⁿt corporel pour discipliner les enfants. Ils mentionnent notamment : 1) préserver la continuité culturelle; 2) rechercher le bien-être de l'enfant; 3) transmettre le sens de la famille; 4) valoriser la réussite scolaire.

Préserver la continuité culturelle

L'éducation des enfants dans un système culturel différent représente un véritable défi pour les pères immigrants. C'est un exercice difficile car il s'agit de trouver le juste équilibre entre les préceptes appris et ceux valorisés dans la société d'accueil. Les parents veulent d'une part être loyaux envers la culture d'origine et d'autre part, faciliter l'intégration de leurs enfants dans la culture d'accueil. « Nous sommes ici, mais il y'a des racines là-bas », rapporte Estéban. « Je crois qu'on a des valeurs qui viennent de notre culture, qui sont super bonnes, et que je vais garder. » raconte Eduardo.

On essaye de garder les valeurs, on essaye de donner une éducation similaire à celle qu'on a reçue.... C'est sûr et certain que c'est différent parce que pour connaître ici, on ne peut pas les inculquer les valeurs de la même façon. Il faut trouver le moyen de contrôler ça parce qu'on ne peut pas leur donner des exemples qu'ils ne connaissent pas. Mais au fond, on essaye de transmettre ce qu'on a vécu, ce qu'on a appris car on a grandi là-bas. (Matéo)

Le respect des limites imposées par les parents est une valeur culturelle qui revient souvent dans le discours des participants. Ainsi, les participants rapportent que le châtement corporel peut être nécessaire dans l'apprentissage de comportements conformes aux attentes parentales parce que l'enfant « sait qu'on ne veut pas ça. Alors il va penser dix fois avant de faire une chose...De faire quelque chose que les parents n'approuvent pas. », précise Giulio.

Il faut reprendre la manière de chez nous, la manière ancienne de chez nous. Parce que moi je crois qu'autour de nous, nos parents nous ont touché, ils nous ont tapés...ça fonctionne. L'enfant, par exemple, il connaît quand il peut et quand il ne peut pas. Parce que

les limites, il y'a les limites. Il y'a les barrières chez nous. Il connaît déjà ça. Et comme ça, il respecte. (Hugo)

Ma fille par exemple me demande : « Papa, je veux aller à quelque place? » Je dis : « Non ma belle, pas maintenant. »; « Papa, s'il vous plait! »; « Non! »; Elle se fâche. Et 5-10 minutes après, elle oublie ça. Les amis à elle, si le papa il dit non, elle ferme la porte de sa chambre et elle ne parle pas avec son père. Ça, moi je n'aime pas. J'aime garder ma famille comme c'était. Et, jamais j'ai dit : « Je suis désolé pour les tapes, les fessées que j'ai donné à ma fille ». Parce que si tu regardes ma fille maintenant, ah j'aime ça et ça c'est une famille. Je l'aime comme ça. Je suis désolé si je faisais des choses de la violence, des choses comme ça mais ça a marché. Maintenant, on voit le résultat. (Matéo)

Dans le même ordre d'idées, cette obéissance des enfants à l'égard des parents s'inscrit dans d'autres valeurs culturelles : le respect des parents, le respect des aînés et le respect de l'ordre social tel que perçu dans la société latino-américaine.

« Une fois, je l'ai frappée à cause que à sa mère, elle a manqué le respect en face de moi et ça oublie pas que ça ne marche pas n'importe qui va le faire soit ma fille soit n'importe qui, je dis non, je l'ai frappée. Elle est allée à l'école, elle a parlé avec la DPJ. La DPJ, elle est arrivée chez moi. « Tu as fait ça ? », « Oui ». « Est-ce que tu es capable de le faire une autre fois? ». J'ai dit « oui, plusieurs fois mêmes ». (Matéo)

Il y'a comme une hiérarchie dans la famille. Il faut la respecter. Il y'a les grands-parents, les parents, les enfants, les petits-enfants, les petits-garçons, comme ça. Il faut la respecter. On peut la comparer à une entreprise. Pourquoi les entreprises fonctionnent? Parce qu'il y'a une hiérarchie. Il faut la respecter. Si vous faisiez quelques comportements très mauvais, il a besoin d'une punition même physique. (Léandro)

Les participants décrivent une limite entre la sphère familiale (représentative de la culture d'origine) et la sphère publique (représentative de

la culture d'accueil). « Un contrôle, ce n'est pas public. Il faut qu'on comprenne qu'il ya la situation publique et la situation privée », rapporte Estéban. « Chez nous à la maison, c'est une petite Colombie. Ça veut dire que ça reste l'autorité du papa et de la maman », complète Matéo. Un autre père déclare : « C'est comme ça ici. C'est le territoire bolivien. Aussitôt que vous rentrez à la maison, vous êtes boliviens. » (Eduardo)

La discipline dépend de chaque famille. Chaque famille va accoucher de ses valeurs propres. Le Canada nous offre beaucoup de choses, entre autres la liberté. Vous pouvez avoir droit à beaucoup de choses. Mais, à la maison, l'éducation, c'est celle de la Colombie. (Hugo)

Pour ces parents, l'éducation des enfants repose sur un continuum qui prend racine au sein de la famille et s'étend au restant de la société. C'est une combinaison juste de l'éducation latino-américaine et de celle québécoise qui fait le bonheur des enfants et de la société en général.

Si vos enfants ont des valeurs familiales, morales, la loi n'y change rien... C'est naturel qu'il faut respecter la loi et toutes les valeurs canadiennes, et aussi québécoises. Mais, la discipline, c'est une affaire de famille. Si vous êtes clairs avec les normes et les conditions à la maison, je crois qu'il va faire une meilleure personne à l'extérieur avec tous les autres. (Hugo)

Si on donne le bon exemple la formule latino d'éduquer, si on réussit à créer des enfants qui se sentent bien à l'aise en famille, qui se sentent aimés. Et en plus, qui ont les opportunités que le Canada donne comme la liberté, la sécurité, les opportunités, ça va créer des enfants productifs. (Matéo)

On se sent pas mal jugés. On est jugé parce qu'on punit. On est jugé parce qu'on ne punit pas...Je pense que chaque culture apporte des éléments très importants. Mais, il ne faut pas s'assimiler de façon à perdre ses valeurs. (Eduardo)

Rechercher le bien-être de l'enfant

Les pères latino-américains déclarent que le but ultime de leurs interventions auprès des enfants demeure leur bien-être. Selon eux, il est naturel pour le père de rechercher activement l'épanouissement de son enfant. Le châtement corporel n'est pas un geste insensible mais bien un moyen pour favoriser chez l'enfant l'adoption des comportements sains. C'est un acte qui s'inscrit dans une vision complexe de l'affection paternelle. Un père rapporte les explications qu'il donne à son fils après lui avoir administré une fessée :

Je lui ai dit : « Je cherche le meilleur pour toi, pas pour te chicaner ». Et il a compris. « Mon enfant, ne sois pas stupide », il comprend. Il comprend et il est capable de sentir aussi, il sait le sentiment de la personne qui lui parle avec amour. (Enrico)

« Papa, à l'école, mon professeur a dit que je pouvais appeler le 911 si vous me frappez. » J'ai dit : « Appelle! Pas de problèmes. Je t'aime beaucoup et je veux le meilleur pour toi. Et je vais te former de la meilleure forme. C'est la raison de l'éducation à la maison Mais mon amour, si tu ne veux pas rester ici, pas de problème! » Je lui ai donné le téléphone. Après elle a réfléchi et elle n'a plus jamais tenté. C'est pas la violence de quelque chose. Mais qu'il comprend quelles sont les règles qu'il doit respecter. (Hugo)

Les participants déclarent que les règles imposées par le père, notamment la possibilité du recours au châtement en cas d'offense, peut contribuer à l'harmonie familiale.

Transmettre le sens de la famille

Il est vital pour les pères latino-américains de transmettre à leur enfant le sens de la famille, même si cela requiert le recours au châtement corporel pour

obtenir la collaboration de l'enfant. Cette harmonie suppose une proximité familiale, des liens serrés, une préoccupation pour le bien-être familial. Les pères souhaitent que les enfants demeurent dans la résidence familiale le plus longtemps possible. Ils ne devraient partir de la maison qu'en raison d'un mariage. Pour eux, ce n'est pas l'âge ou le revenu qui définit la majorité de l'enfant, mais bien sa capacité à prendre soin à son tour d'une famille.

Je viens de voir une fille. La fille d'une famille qu'on connaît. Elle s'est mariée l'année passée mais elle est restée jusqu'à 28 ans chez ses parents, jusqu'à ce qu'elle est sortie... La plupart des latinos qu'on connaît, les enfants sont là, ce sont des ados, des jeunes adultes. Ils sont encore là. On dirait qu'ils ont appris bien, ils ont apprivoisé le sens de la famille. Parce que c'est important de rester ensemble. Alors, c'est sûr et certain qu'on essaye de garder les mêmes valeurs, de les transmettre parce que c'est une formule gagnante. (Giulio)

Malgré qu'il ait vécu l'expérience de la punition physique à la Colombie, il a préféré rester avec nous et pas avec une autre famille. Que peut-être je sais qu'ils ne vont pas faire la punition physique mais il a décidé de rester toujours avec nous, parce que je sais qu'il adore la manière comme on a grandi, avec le principe de la famille, avec beaucoup d'amour. (Estéban)

Les pères mentionnent l'importance de partager des relations affectives au sein de la famille. L'amour est un mot récurrent dans le discours des participants. Il s'étend dans le désir de voir l'enfant réussir académiquement.

Valoriser la réussite scolaire

Les pères latino-américains rapportent qu'ils accordent une attention particulière à la réussite scolaire de leurs enfants. Hugo mentionne qu'au Québec, « on voit beaucoup des enfants qui n'étudient pas beaucoup. C'est le

droit de l'enfant d'étudier ou ne pas étudier. Pour nous, c'est obligatoire.»

Estéban précise : « [l'éducation], c'est important. Ce n'est pas juste finir l'école. Si non, aller plus loin aussi, soit au Cegep, soit à l'université. »

Matéo⁸ rapporte comment l'utilisation du châtiment, comme mesure disciplinaire à l'égard de sa fille a facilité l'atteinte de ses objectifs paternels.

Maintenant, elle me dit : « Papa, je ne veux pas quitter la maison. J'ai le droit de rester jusqu'à 25 années, jusqu'à avoir mon diplôme à l'université ». À cause que les trois jours qu'elle est sortie de ma maison, elle a regardé qu'est-ce que c'était la famille d'ici. Elle a vu qu'il n'y'a rien de famille. Elle a vu que c'était quelque chose vide. Ici, les parents ils attendent que l'enfant grandisse jusqu'à 18 ans pour qu'il quitte leur maison. Chez nous, non! Les enfants restent chez leurs parents jusqu'à la fin des études universitaires.

Les pères disent qu'ils ont une obligation morale d'être des modèles pour leurs enfants. Ils sont respectueux envers autrui et se conforment aux règles québécoises. Même si le recours au châtiment corporel crée une certaine discordance, la volonté de s'accommoder est présente. Ils veillent à répondre aux différents besoins de leurs enfants et à créer une ambiance familiale saine. Ils ont un niveau d'éducation universitaire. De ce fait, ils rapportent qu'ils n'en attendent pas moins de leurs enfants car ils sont un modèle vivant pour ceux-ci.

⁸ La fille de ce père a été retirée par la DPJ en raison d'un acte de châtiment corporel.

Discussion

Tel que mentionné précédemment, le but de cette étude est, d'une part, de décrire les perceptions du châtiment corporel chez les pères immigrants d'origine latino-américaine, et d'autre part, d'identifier leurs objectifs éducatifs. Les résultats identifiés grâce à l'analyse des données sont discutés en lien avec la théorie de la diversité et de l'universalité du soin culturel de Madeleine Leininger (Leininger, 2001, 2002; Leininger & McFarland, 2006). Selon cette théoricienne, les perceptions d'un groupe culturel donné et leur vision du monde sont influencées par sept catégories de facteurs (figure 1). Certains facteurs sont moins mentionnés dans le discours des participants (technologiques, religieux et philosophiques, économiques, éducationnels), d'autres facteurs (politiques et légaux, familiaux et sociaux, valeurs culturelles et modes de vie) occupent, en revanche, une place primordiale dans la compréhension des perceptions du châtiment corporel chez les pères immigrants d'origine latine et de leurs objectifs éducatifs. Cette section discute les résultats de cette étude à la lumière de ces facteurs. La première partie décrit les perceptions du châtiment corporel à la lumière des facteurs politiques et légaux, notamment la Loi sur la protection de la jeunesse et les services de protection de la jeunesse. La deuxième partie examine les facteurs familiaux et sociaux qui ont une influence sur les perceptions du châtiment corporel,

respectivement le modèle paternel d'origine, l'attitude paternelle, la perception du risque du père et l'immigration. La dernière partie discute de l'influence des valeurs culturelles et des modes de vie sur les perceptions du châtime corporel. Il s'agit particulièrement du bien-être commun, de l'harmonie familiale et de l'autorité paternelle.

Facteurs politiques et légaux

Selon la théorie de Leininger et McFarland (2006), les facteurs politiques et légaux influencent l'expérience des individus en lien avec un phénomène donné. Ces facteurs font référence aux lois, réglementations, normes politiques et programmes gouvernementaux en vigueur dans l'environnement de la personne. Selon cette théorie, le cadre législatif québécois en lien avec l'usage du châtime corporel dans l'éducation des enfants aurait un impact sur les perceptions des pères immigrants d'origine latino-américaine. Dans cette section, les perceptions des pères sont discutés en lien avec : 1) la Loi sur la protection de la jeunesse; 2) les services de protection de la jeunesse.

La Loi sur la protection de la jeunesse. Selon le discours des pères immigrants d'origine latino-américaine, le châtime corporel, comme mesure disciplinaire, n'est pas répréhensible dans leurs pays, à moins qu'il soit teinté d'une violence extrême. Ils mentionnent qu'ils ont quelquefois eu recours au châtime corporel pour corriger leur enfant sans crainte d'enfreindre la loi. Les pères n'ont pas été en mesure de préciser les lois, dans leurs pays d'origine, qui régissent l'utilisation du châtime corporel à l'égard de l'enfant. Toutefois, ils

ont mentionné certaines caractéristiques qui susciteraient l'intervention de l'homme de loi, notamment la mise en péril de la santé physique ou psychologique de l'enfant de façon évidente. Ils nomment l'âge de l'enfant, la fréquence et la sévérité du châtement corporel, la nature de la transgression, etc. Plusieurs auteurs énoncent dans leurs études que les critères qui définissent et distinguent le châtement corporel de la violence physique à l'égard des enfants ne sont pas significativement différents entre les groupes culturels (Hassan & Rousseau, 2009; Maiter et al., 2004).

Dans le même ordre d'idées, les pères d'origine latino-américaine rapportent que le cadre légal du châtement corporel à l'égard des enfants au Québec demeure nébuleux pour eux. Généralement, c'est l'enfant qui apprend à son père qu'il a le droit d'appeler la police s'il est victime de châtements corporels comme mesure disciplinaire. Cette nouvelle demeure équivoque pour les pères. C'est une véritable source de confusion. Ils ne comprennent pas comment une stratégie éducative utilisée depuis de nombreuses décennies, et qui a fait ses preuves, devient subitement un crime. Ils ont de la difficulté à saisir les raisons qui ont poussé le législateur à délibérer contre la punition physique. En effet, plusieurs pères croient que le châtement corporel est un acte illégal au Canada, ce qui ne concorde pas adéquatement avec les lois en vigueur, supposant ainsi une lacune au niveau de leurs connaissances. Leur vision des effets du châtement corporel sur l'enfant demeure très mince. Leur discours laisse émerger une certaine appréhension à se renseigner tant sur le cadre légal du châtement corporel en contexte de discipline que sur les possibles

effets du châtimeⁿt corporel sur l'enfant. La crainte d'être jugé est omniprésente. Ces résultats confirment ceux d'auteurs (Hassan & Rousseau, 2009; Lavergne et al., 2008; Maiter & Stalker, 2011) qui abordent les barrières qu'affrontent les pères immigrants dans leur rencontre avec les services publics, notamment les barrières linguistiques et l'incompréhension culturelle.

Hernandez (2007) précise que les hommes issus des sociétés patriarcales ont moins tendance à recourir aux services institutionnels non seulement parce qu'ils perçoivent le processus de recherche d'aide comme une faiblesse mais aussi parce que leur conception hiérarchique et centralisée de l'autorité n'épouse pas le modèle individualiste du système québécois. Les résultats de cette étude vont dans le même sens : le père latino-américain considère qu'il a assez d'autorité pour veiller à la résolution de différents conflits qui peuvent naître au sein de l'espace familial. Il a de la difficulté à accepter l'influence du pouvoir législatif qui, selon lui, fait dépendre l'autorité paternelle de l'indépendance de l'enfant. En d'autres mots, le père latino-américain croit que la loi privilégie la liberté individuelle de l'enfant et relaie au second plan le devoir du père d'encadrer cette liberté.

En outre, plusieurs répondants croient qu'au lieu de privilégier les droits de l'enfant, il serait plutôt intéressant de favoriser les droits de la famille. La famille est une valeur quasi universelle, une porte d'entrée facile pour approcher les pères immigrants (Maiter & Stalker, 2011; Sorkhabi, 2012; Zhai & Gao, 2009). La famille est la base de la culture latino-américaine, une forteresse de protection. Sa désintégration met en péril le développement sain

de l'enfant et génère la fragmentation de la communauté. La séparation de la famille est inconcevable pour le père latino-américain. Elle est vécue comme une véritable tragédie qui détruit le noyau familial et annihile les valeurs parentales. Tandis que pour les intervenants sociaux, le retrait de l'enfant n'est pas une intervention définitive, pour le parent immigrant, c'est un drame familial incontestable dont l'impact s'étend au-delà des frontières nationales (Zhai & Gao, 2009). C'est une intervention qui génère des sentiments d'injustice, de colère, de frustration, de déception et de tristesse. Plusieurs auteurs rejettent d'ailleurs le retrait de l'enfant de son milieu familial comme intervention primaire sans une évaluation minutieuse de la dynamique familiale et du contexte de violence physique (Ferrari, 2002; Marshall, Charles, Kendrick, & Pakalniskiene, 2010; Simons et al., 2013). Ces auteurs recommandent une certaine sensibilité aux référents culturels lorsque vient le temps d'intervenir auprès des familles immigrantes.

La méfiance des pères à l'égard des institutions publiques s'étend également à la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ). Les résultats de cette étude font état d'une méconnaissance du rôle de la DPJ. Plusieurs pères croient que la DPJ fait la promotion des droits de l'enfant en bafouant ceux du père et ceux de la famille. Ils mentionnent que les devoirs de l'enfant à l'égard du père et de la famille devraient également retenir l'attention des législateurs. Ils disent que si l'enfant apprend à l'école à appeler la police parce que son droit a été bafoué ou est en voie d'être bafoué, alors il devrait également y apprendre qu'il a le devoir de respecter ses parents. Par contre, si c'est aux

parents que revient la responsabilité d'apprendre aux enfants leurs devoirs familiaux, alors ils sont en droit de choisir des méthodes raisonnables, adaptées à la réalité familiale, sans que l'État intervienne. Ils rapportent que dans leur pays d'origine, la discipline parentale relève de la sphère privée de la famille. Lorsqu'ici au Québec, l'État s'en mêle, la méfiance s'installe. L'intervention de l'État dans les affaires familiales de discipline est perçue par les pères immigrants d'origine latino-américaine comme une véritable barrière à l'exercice du rôle parental et par conséquent à l'honneur familial. D'autres études réalisées auprès de différentes communautés ethnoculturelles au Canada et aux États-Unis ont abouti à des résultats similaires (Earner, 2007; Maiter et al., 2004; Maiter & Stalker, 2011; Zhai & Gao, 2009). Midy (1998) relie ce phénomène au choc des cultures. Il décrit un choc culturel relié aux conflits entre : 1) « le devoir de correction du parent et le devoir de protection de l'état »; 2) « le droit régalien du père et les droits démocratiques du citoyen »; 3) « les valeurs de la modernité et les valeurs de la tradition ». Ce dilemme a une influence majeure sur la perception des services de protection de la jeunesse.

Les services de protection de la jeunesse. L'une des responsabilités des intervenants sociaux est l'application de la Loi, ce qu'ils font, selon les participants à cette étude, sans discernement. Même si les pères se disent incapables de préciser le rôle des intervenants sociaux, leurs observations quant à leurs méthodes d'intervention les portent à croire qu'ils sont animés par un esprit ethnocentrique. Ils croient que les professionnels s'inspirent de leurs

préjugés et non des connaissances culturelles pour prendre des décisions. Lavergne et al. (2009), ainsi que Zhai et Gao (2009), rapportent que les professionnels sont plus enclins à signaler les cas d'enfants issus des minorités visibles que les enfants du groupe majoritaire. Selon les participants à l'étude, les professionnels observent les interactions familiales sous le prisme de la culture majoritaire. L'interprétation des faits est subjective et hermétique aux concepts allogènes. Ils ne portent guère attention aux éléments ethnoculturels et se limitent à leurs propres référents culturels. Plusieurs pères se sentent discriminés, stigmatisés, invalidés dans leurs pratiques parentales. Cette discrimination perçue est définie par Lau et al. (2006) comme un facteur de risque du recours au châtement corporel pour corriger l'enfant, c'est-à-dire que les parents seraient susceptibles de les utiliser davantage. D'ailleurs, certains auteurs déclarent que les pères immigrants continuent d'avoir recours au châtement corporel, et ce à l'abri des regards indiscrets (Kim & Hong, 2007; McEvoy et al., 2005).

Les pères d'origine latino-américaine croient que l'objectif premier des intervenants sociaux est de séparer les familles. Cette perception est en discordance avec les normes relatives à la pratique à l'intention des établissements et des intervenants du secteur de la santé et des services sociaux. Celles-ci privilégient le retrait seulement lorsque « la sécurité ou le développement d'un enfant est sérieusement menacé » (Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec, 2005, p. 14). En fait, la loi considère le retrait de l'enfant de son milieu familial comme étant une intervention exceptionnelle

(Montambault & Roy-Demers, 2006). Pourtant, les participants à la présente étude supposent que les représentants de l'État attendent la moindre occasion pour intervenir et enlever les enfants de leur milieu familial. Ils présument que cette intervention représente pour les intervenants un moyen de valorisation en ce sens qu'ils ont été capables d'identifier un enfant à risque d'abus physique et de le protéger. Selon les pères interrogés, les intervenants ne rechercheraient pas le bien-être familial mais plutôt individuel de l'enfant afin de cadrer dans les valeurs individualistes de la société québécoise. Cette perception est incompatible avec les politiques gouvernementales qui placent l'épanouissement des enfants, au sein de leur famille, au cœur de leurs préoccupations depuis plusieurs décennies (Ministère de la Famille du Québec, 2013). Cette divergence s'expliquerait par le phénomène de choc culturel (Midy, 1998). Plusieurs études concluent que les signalements dans les familles immigrantes sont traités plus sévèrement par la DPJ en raison de l'incompréhension des valeurs parentales et de l'invalidité de ces valeurs dans le système de référence canadienne (Hassan & Rousseau, 2009; Lavergne et al., 2008). La perception négative des services en protection de la jeunesse des pères immigrants d'origine latino-américaine influence leur perception du châtement corporel dans l'éducation des enfants; Le châtement corporel est donc perçu par les pères immigrants comme un moyen de renforcer le contrôle parental et de rompre l'invasion des influences extérieures.

De nombreux auteurs affirment que la contribution du père au développement de l'enfant est primordial (Gervais et al., 2009; St-Arneault, de Montigny, & Villeneuve, 2014; Taylor & Behnke, 2005). En concordance avec le discours des participants, DeSouza (2014) rapporte que les services en protection de l'enfance devraient viser prioritairement la promotion de la relation père-enfant. Ils devraient soutenir le père dans l'exercice de son rôle, lui redonner son pouvoir. Même si la façon dont le père s'y prend est inadaptée, la solution première ne devrait pas résider dans le retrait de l'enfant de son milieu familial. Les pères pensent que le fait de retirer l'enfant de son milieu de vie le perturbe davantage que la fessée qu'il reçoit. Ils croient que cette intervention crée des blessures au sein de la famille que même le temps ne sera pas en mesure de panser.

Les pères immigrants d'origine latino-américaine ont une perception négative tant du cadre légal qui régit le châtement corporel à l'égard des enfants que des intervenants sociaux qui veillent au respect des règles législatives. Cette vision est associée à une incompréhension mutuelle relative aux facteurs familiaux et sociaux qui guident les comportements parentaux.

Facteurs familiaux et sociaux

Plusieurs facteurs familiaux et sociaux influencent les perceptions du châtement corporel chez les pères immigrants d'origine latino-américaine. Ces facteurs font notamment référence : 1) au modèle paternel d'origine; 2) à

l'attitude paternelle; 3) à la perception du risque du père; 4) à l'immigration elle-même.

Le modèle paternel d'origine. La figure paternelle d'origine représente pour le père immigrant le modèle à suivre. C'est l'image d'un père qui a su imposer le respect de soi et des autres au sein de sa famille, qui a su maintenir l'intégrité familiale et encourager ses enfants à poursuivre des études universitaires. C'est ce que ces pères immigrants souhaitent aujourd'hui pour leurs propres enfants. L'admiration qu'ils portent à leurs parents suggère que ces derniers ont usé de méthodes adéquates pour leur insuffler des valeurs familiales, source de fierté et d'identité communautaire. De ce fait, ils ont tendance à reproduire les comportements paternels afin d'atteindre les mêmes objectifs. Une étude réalisée auprès de 40 pères afro-américains fait état de l'importance du modèle paternel dans la construction de l'identité parentale (Roy, 2006). Dans le même ordre d'idées, l'hypothèse de la transmission intergénérationnelle de la punition physique comme mesure disciplinaire soutient clairement la tendance des pères immigrants d'origine latine à y avoir recours dans l'éducation des enfants (Maker et al., 2005; Muller, 1995). Cette présomption (souvent associée au cycle de la violence) stipule qu'un parent, ayant été puni physiquement dans son enfance, aura tendance à recourir au châtiment corporel dans l'éducation de ses enfants (Muller, 1995).

Si chaque père a le droit de déterminer ses aspirations familiales, alors il a aussi la légitimité de définir la paternité en des termes qui lui sont propres, caractéristiques de sa trajectoire de vie. Son adaptabilité à un nouveau milieu de

vie en contexte migratoire, à un moment si sensible requiert une capacité à utiliser tant les ressources de son espace d'enracinement social (système culturel de normes du pays d'origine et de la communauté d'appartenance) que les outils locaux (système culturel de normes du pays d'accueil). Roer-Strier et al. (2005) mentionnent dans leur étude que le père immigrant est désireux de maintenir une continuité culturelle chez son enfant. Il revendique ainsi le droit de conserver ses particularités qui ne nuisent pas à l'ordre public. Il veut maintenir les valeurs auxquelles il s'identifie : le conformisme, la famille, l'interdépendance, l'obéissance, la stabilité, le respect des aînés et l'entraide.

Par contre, les pères immigrants d'origine latino-américaine rencontrés souhaitent moduler les méthodes de transmission des valeurs. Ainsi que le soulignent Parra Cordona et al. (2009), ils en ont fait leur objectif premier. Les répondants veulent bien accorder le bénéfice du doute à la punition physique comme étant préjudiciable au développement optimal de l'enfant. Ils admettent que la punition physique en contexte québécois est probablement dépassée et qu'il faut identifier d'autres moyens d'éduquer si l'on veut faciliter l'intégration des enfants. Les participants précisent que les conditions de vie, les objectifs éducatifs dans le pays d'origine sont différents de ceux du pays d'accueil. Par conséquent, les stratégies d'éducation seraient à réviser. Dans le pays d'origine, les conditions de vie peuvent être très précaires et le père souhaite développer chez son enfant le sens du dur labeur car la compétition professionnelle y est rude. Tandis qu'au Québec, le marché du travail offre une multitude d'opportunités. Dans leur étude, Doepke et Zilibotti (2012) rapportent qu'en

contexte de d'instabilité financière, les parents peuvent avoir recours à un mode d'éducation plus directif afin de susciter chez les enfants une aversion pour le risque. Dans le même ordre d'idées, Clément et Côté (2004) stipulent que l'environnement socioculturel et historique aurait une influence sur le choix des stratégies disciplinaires.

Plusieurs études rapportent une adaptation des méthodes disciplinaires suite à l'immigration (Bernal & Domenech Rodriguez, 2009; Kim & Hong, 2007; Taylor & Behnke, 2005). Toutefois, le vécu psychologique du père immigrant pendant cette phase de transition est très peu explorée. Cette recherche dévoile le vécu d'un amalgame de sentiments chez le père latino-américain, une certaine ambivalence dans les valeurs à transmettre, et conséquemment dans les stratégies éducatives à adopter. D'une part, les pères apprécient la liberté d'expression et de choix ainsi que le sens de l'autonomie chez les jeunes québécois, atouts majeurs d'une réussite socioprofessionnelle. D'autre part, ils perçoivent une image de l'enfant-roi, un enfant égocentrique, manipulateur, qui ne respecte pas les règles de conduite et dont les désirs sont des ordres, image véhiculée par la société. Selon les pères rencontrés, les médias exposent plusieurs phénomènes sociaux chez les jeunes tels que la consommation des substances illicites, le décrochage scolaire et les infections transmissibles sexuellement et par le sang. L'idéologie consumériste et la promotion retentissante des droits de l'enfant sont perçues comme de véritables catalyseurs de la délinquance juvénile. Ces perceptions épousent celles des

pères canadiens d'origine ethnique diversifiée qui rapportent que leur nouvel environnement social ne fait pas écho à leurs attentes (Roer-Strier et al., 2005).

La complexité de la jeunesse québécoise suscite chez le père immigrant de la confusion quant au mode éducatif à privilégier. De ce fait, les stratégies d'éducation parentales proposées par la société d'accueil sont peu rassurantes pour les pères immigrants. Toutefois, ceux-ci souhaitent que les enfants québécois soient en phase avec leurs enfants afin que ces derniers ne se sentent pas exclus. Subséquemment, ils veulent harmoniser leurs modes disciplinaires à la culture d'accueil. Nombreux disent manquer de ressources pour apprendre à encadrer l'enfant dans un style occidental. Ils aimeraient développer leurs habiletés parentales et découvrir des méthodes disciplinaires alternatives. Ce besoin a été identifié dans d'autres études auprès de parents américains d'origine latine et d'origine coréenne (Bernal & Domenech Rodriguez, 2009; Kim & Hong, 2007) et de parents canadiens d'origine sud asiatique (Maiter & Stalker, 2011). Les pères pensent qu'un mode d'éducation hybride est un véritable privilège pour leurs enfants. Ces derniers développent une grande sensibilité culturelle et sont capables de réaliser d'harmonieuses amitiés avec des enfants d'origine/d'appartenance diverse.

L'attitude paternelle. Le père a un rôle disciplinaire à l'égard de ses enfants. À cet effet, il fixe un cadre et détermine des règles de fonctionnement connues par tous les membres de la famille, et s'assure de leur application. Les pères immigrants croient qu'après avoir imposé des limites à l'enfant, celui-ci est capable de faire ses propres choix et d'en assumer les conséquences. Ainsi,

si l'enfant enfreint le code de conduite familial, il sait d'avance qu'il recevra une fessée. De ce fait, les pères pensent que les enfants prennent du recul avant d'adopter des comportements inacceptables ou de répéter des attitudes jugées inadéquates. Pour les pères immigrants d'origine latine, l'administration de la fessée est une pratique conséquente. Ce n'est pas un acte agressif ou malveillant mais plutôt conscient, réfléchi et formateur. Ces résultats concordent avec ceux obtenus par Earner (2007) auprès de parents américains d'origine ethnique diverse. Par ailleurs, les pères latino-américains estiment que cette technique est profitable au développement de la capacité de jugement de l'enfant. Cela corrobore l'étude menée auprès de parents d'une communauté ethnique minoritaire de Montréal (Clément & Côté, 2004). Pour ces pères, le respect des règles familiales induit le respect des règles qui régissent la société en général. Cette façon de penser suscite toutefois chez la chercheuse un questionnement. Si les pères immigrants considèrent la fessée comme étant une technique disciplinaire acceptable, alors il est légitime de se demander pourquoi elle suscite des sentiments de culpabilité et d'ambivalence chez le père. Les résultats de cette étude portent à croire que la punition corporelle est ancrée dans les mœurs de la culture latino-américaine. C'est une pratique qui a bercé l'enfance des pères immigrants d'origine latine. Elle fait partie de l'héritage culturel et appartient à la mémoire collective. C'est un geste plus ou moins réfléchi, intégré depuis de nombreuses décennies dans la routine familiale. C'est une tradition porteuse de sens et une pratique perçue comme étant conforme à l'intérêt de l'enfant. C'est grâce à elle que les parents ont toujours tenu leurs enfants à l'écart de la déviance. Certains auteurs précisent que la

punition physique « habituelle » non sévère est plus efficace que les méthodes disciplinaires alternatives pour réduire la non-conformité et les comportements antisociaux (Larzelere & Kuhn, 2005). C'est en recevant la fessée que les pères ont appris à évoluer dans leur environnement et à faire face aux aléas de la vie. Certains pères dans cette étude ont tenu à mentionner que la sévérité du style parental d'origine a largement contribué au développement de leur résilience. Ils ont appris à s'épanouir dans le respect des règles. Ils rapportent que le châtiment corporel est une mesure disciplinaire efficace pour prévenir la délinquance juvénile. Cette croyance est partagée par plusieurs parents américains d'origine asiatique (Zhai & Gao, 2009).

Pour les pères immigrants d'origine latine, le châtiment corporel est une stratégie éducative comme tant d'autres. Elle est certes traditionnelle, mais n'en demeure pas moins d'actualité. Ils pensent que si la punition physique était si dommageable que l'on veut leur faire croire, ils seraient tous aujourd'hui des adultes perturbés. Ils se considèrent comme des pères responsables, équilibrés et fonctionnels. Les pères se vantent de détenir majoritairement un diplôme universitaire et un statut financier autonome (sans aide sociale de la part du gouvernement). Paolucci et Violato (2004) rapportent dans leur méta analyse que l'expérience du châtiment corporel dans l'enfance ne présente pas un risque accru du développement de problématiques affectives, comportementales et cognitives. Ils proposent de se pencher plutôt sur les facteurs modérateurs des effets du châtiment corporel notamment la fréquence, « la façon de faire », la qualité de la relation parentale, la structure familiale et le niveau d'éducation.

La perception du risque du père. Les pères rejettent la notion de violence associée à la punition physique. Ils ne perçoivent pas dans cette pratique une relation de pouvoir mais plutôt un rapport d'autorité. Le droit du père de se faire obéir de l'enfant et le devoir de l'enfant d'obéir à son père sont l'expression d'une même équation dont la seule variable est l'autorité paternelle. De manière analogue, alors que le père violent veut montrer qu'il est le plus fort, le père latino-américain veut apprendre à son enfant la soumission à l'autorité innée (parentale) ou acquise (hiérarchique, fonctionnelle). Pour le père latino-américain, il ne s'agit pas d'inspirer la peur à l'enfant mais bien la crainte de l'autorité, garante du respect des règles de la société dans laquelle il évolue. Cette crainte se traduit par des attitudes d'obéissance, de respect et de confiance et non d'insécurité, d'anxiété et de dépression.

Les participants à l'étude sont en désaccord avec la théorie de l'escalade de la violence (Institut de la statistique du Québec, 2005; Thibault, 2004) dans un contexte de discipline habituelle. Ils associent l'abus physique à des problématiques de santé mentale chez le père. L'acte violent devient alors le moyen par lequel le père exprime son mal-être psychologique et son besoin d'aide. Pour eux, un bien-être mental chez le père ne peut rimer avec la violence à l'égard de l'enfant. Dans le même ordre d'idées, les pères réfutent l'émotion de colère démesurée liée au châtement corporel. Ils précisent que l'application de la punition ne se fait aucunement dans un accès de rage mais simplement comme une conséquence au comportement de l'enfant. Ces résultats rejoignent ceux de Lorber et al. (2011) qui, précisent que chez les

pères latino-américains, l'émotion et l'impulsivité jouent un rôle moindre dans le recours au châtement corporel comparativement aux parents de race noire ou caucasienne. Pour les participants, l'intention première de celui qui administre la punition est un élément qui distingue la violence physique de la punition physique. Dans un contexte de violence physique, l'intention première du père est de faire du mal à l'enfant, de le blesser ou de l'humilier. Tandis que dans le cas d'une punition physique, l'administration de la douleur ou de l'inconfort physique a pour seul but de s'assurer que l'enfant ne répète pas le comportement inadéquat ou du moins que la fréquence en soit diminuée. Larzelere et Kuhn (2005) ainsi que Benjet et Kazdin (2003) vont dans le même sens en mentionnant que le châtement corporel conditionné diminuerait le risque d'abus physique à l'égard de l'enfant.

L'immigration. Le projet d'émigrer découle du désir parental d'offrir un meilleur avenir à leur progéniture (Brodeur & Chhem, 2014; Hernandez, 2007). L'arrivée au Québec et le contact avec la société d'accueil terni souvent l'image de cet avenir. La réalité de l'intégration rattrape les pères dès les premiers jours de vie en sol québécois. Le rêve éclate en mille morceaux, laissant place au désarroi (Simich, Beiser, Stewart, & Mwakarimba, 2005). La découverte de la terre d'accueil s'avère être une véritable épreuve, non seulement pour le père immigrant mais également pour la famille qui l'accompagne et pour celle restée au pays. L'immigration apporte avec elle son lot de pertes : déqualification, déprofessionnalisation, perte du statut et du réseau social. Au bout du compte, il ne reste que la famille. La famille est la bouée de sauvetage de ces pères. C'est

dans ce contexte qu'un père latino-américain rapporte hors enregistrement que s'il avait un message pour les décideurs politiques, ce serait le suivant : « la famille est ce qui reste quand on a tout perdu. S'il vous plait, ne nous enlevez pas nos enfants! Nous n'avons peut-être pas les bonnes méthodes. Alors, aidez-nous à garder nos familles unies». Le père immigrant affronte avec résilience les défis de l'intégration dans la société québécoise parce qu'il sait qu'au bout du chemin se trouve une meilleure qualité de vie pour son enfant (Brodeur & Chhem, 2014). Il déploie tous ses efforts à l'encadrement de l'enfant vers sa réussite socioprofessionnelle.

La littérature en lien avec l'immigration dévoile le phénomène de choc culturel, expérience de stress et de désorientation vécue par une personne qui doit apprendre à vivre dans une nouvelle culture (Arredondo-Dowd, 1981). Cette transition génère chez le père immigrant une crise identitaire et ce, dans un contexte où il n'existe pas un modèle unique de bon père (Gervais & Robichaud, 2009). Pendant cette période de flottement à durée indéterminée, le père doit reconfigurer un modèle de père qui honore sa culture originaire et respecte sa culture d'accueil. Un véritable défi se présente ainsi à lui : arrimer les normes, valeurs, règles et croyances de sa culture originaire d'avec celles de la société d'accueil, alors que ces éléments sont parfois contradictoires. Certaines pratiques éducatives reconnues dans la société d'origine sont reniées par la société d'accueil. Tandis que leurs pères ont eu recours au châtiment corporel pour atteindre leurs objectifs éducatifs, les pères immigrants d'origine latine sont privés de ce moyen. Ce qui constituait auparavant une stratégie

efficace, est aujourd'hui défini comme une pratique illégale. Par conséquent, ils sont désarçonnés et vulnérables.

La société leur reproche de porter atteinte à l'intégrité physique et psychologique de son enfant en raison du recours au châtement corporel comme mesure disciplinaire (Durrant & Ensom, 2012). Les pères cernent péniblement cette société qui ignore leur loyauté envers l'enfant pour ne mettre au-devant de la scène que l'image d'un père violent, « frappeur d'enfant » et qui se « défoule » sur ce dernier. C'est une approche déconcertante pour le père qui considère qu'il ne veut que le bien de son enfant. L'enfant est ce qu'il a de plus cher au monde et il ne souhaite que le meilleur pour ce dernier. Il croit que nul ne peut aimer son enfant mieux que lui. L'impact révélé du châtement corporel représente un bouleversement sans précédent pour le père immigrant qui a dû quitter son pays, ses amis, son travail, ses collègues et sa famille; un « sacrifice » au bénéfice de l'éducation de l'enfant (Brodeur & Chhem, 2014). Les écrits scientifiques mettent d'ailleurs en lumière l'engagement inconditionné des pères immigrants dans l'éducation des enfants (Gervais et al., 2009; Roer-Strier et al., 2005; Shimoni et al., 2003).

Les pères de cette étude ont des objectifs éducatifs clairement énoncés qui vont dans le sens, entre autres, d'assurer une certaine continuité dans l'éducation des enfants afin de limiter les dommages que pourraient susciter les transitions dans les normes socioculturelles sur la stabilité familiale. La pression à la conformité aux nouvelles règles de vie est constante. Bornstein et Bornstein (2007) rapportent qu'il est difficile d'échapper aux pressions sociales

qui jugent une technique disciplinaire meilleure qu'une autre, généralement celle de la culture dominante. Il est impératif de trouver des moyens pour survivre, de ne pas se laisser emporter par le courant des nouveaux principes de vie. Ils ne veulent pas s'assimiler, ni vivre aux marges de la société (Roer-Strier et al., 2005). Il est tout aussi pathologique de rester arrimé à ses origines que de se fondre dans un modèle culturel étranger (Lee, 2009). Les pères immigrants consentent aux valeurs de la société québécoise qui prônent l'autodétermination, la tolérance, la pluralité des valeurs et en conséquent, une diversité dans l'expression de la discipline.

Les pères immigrants d'origine latine ne perçoivent pas les contraintes d'intégration comme un facteur de risque quant à la violence à l'égard des enfants. Bien que certains auteurs (Trocmé et al., 2010; Yu & Singh, 2012) associent les difficultés socioéconomiques à la violence physique à l'égard des enfants, d'autres chercheurs concluent qu'en contexte d'immigration, l'analyse de ces facteurs requiert un tout autre regard (Maiter et al., 2004). En effet, l'étude de ces auteurs ne révèle pas une augmentation de la tolérance des pratiques parentales abusives auprès de parents du sous-continent indien récemment immigrés au Canada. Les professionnels devraient plutôt s'intéresser à la trajectoire de violence familiale et aux normes culturelles qui régissent l'usage du châtement corporel dans l'éducation des enfants (Maker et al., 2005). Ces normes sont basées sur les valeurs et modes de vie qui rythment le quotidien des familles latino-américaines.

Valeurs culturelles et modes de vie

La théorie de la diversité et de l'universalité du soin culturel (Leininger, 2001; Leininger & McFarland, 2006) stipule que les valeurs culturelles et les modes de vie d'un groupe culturel influencent les perceptions qu'ont les individus de ce groupe d'un phénomène donné. Une valeur culturelle y est définie comme un concept qui donne sens aux pratiques acceptées par un groupe culturel donné. Et l'ensemble de ces pratiques constituent leurs modes de vie. Le châtiment corporel comme mesure disciplinaire s'inscrit dans la façon de vivre des familles latino-américaines. Cette tradition s'inspire des valeurs culturelles de la société latino-américaine, notamment le bien-être commun, l'harmonie familiale et l'autorité paternelle.

Le bien-être commun. Les participants à l'étude ont mis en lumière des valeurs caractéristiques des sociétés collectivistes. Il s'agit notamment de l'obéissance, le respect de l'autorité et l'interdépendance. Plusieurs auteurs spécifient qu'un mode parental directif est privilégié dans ces sociétés pour favoriser l'internalisation de ces valeurs et le châtiment corporel y est reconnu comme une forme de discipline (Rudy & Grusec, 2001, 2006; Sorkhabi, 2012). Ces valeurs peuvent venir en contradiction avec celles valorisées par la société québécoise, dite individualiste (l'autonomie, l'intérêt personnel).

L'harmonie familiale. Le « familisme », terme propre aux écrits scientifiques, est une valeur intrinsèque à la culture latino-américaine (Coohey, 2001). Elle émerge dans les résultats de cette étude. C'est un concept qui reste

stable dans les études auprès des familles latino-américaines (Domenech Rodriguez et al., 2006) et qui renvoie à la suprématie du projet familial. Pour les pères, c'est un élément fondamental et identitaire. Le familisme valorise l'harmonie familiale et suppose des liens serrés entre les membres de la famille (y compris les membres de la famille élargie), l'entraide, le respect de l'ordre social, la loyauté (Ayón & Aisenberg, 2010). Le bien-être familial a préséance sur le bien-être individuel. La réciprocité/générosité et la responsabilité/obligation sont perçus comme deux principes majeurs du familisme (Sabogal, Marin, & Otero-Sabogal, 1987). Chaque membre de la famille a des devoirs et obligations à l'égard des autres. L'obéissance est ainsi le principal devoir de l'enfant à l'égard de son père. Celui-ci, en échange, a comme principale obligation de s'assurer que les besoins physiques et psychosociaux de l'enfant soient comblés. Les enfants doivent respecter les parents et leurs aînés. Ce respect se traduit par une adhérence aux valeurs familiales et une adoption de comportements associés. Par exemple, la réussite scolaire est valorisée par plusieurs pères latino-américains. Ils vont fournir tout le matériel et l'encadrement parental (ex. encouragements verbaux, récompenses, etc.) nécessaires. En échange, l'enfant devrait s'investir et performer dans ses études. Cette notion de réciprocité dans les relations familiales telle que décrite par les pères immigrants d'origine latine (se soutenir les uns les autres) émerge dans les études auprès des familles américaines d'origines asiatique (Zhai & Gao, 2009) et africaine (Isipa & Halgunseth, 2004). Tandis que certains auteurs perçoivent dans le familisme l'exercice du pouvoir

« par les puissants sur ceux qui en sont dénués » (Lem, 2001, p. 94), d'autres y discernent un style parental directif salubre pour l'enfant (Sorkhabi, 2012).

L'autorité paternelle. Les résultats de cette étude rappellent que la société latino-américaine est essentiellement basée sur une conception patriarcale de l'ordre social. Le père est le chef de famille. Celle-ci fonctionne suivant le principe selon lequel il ne peut y avoir deux capitaines sur un même bateau. Le père règne en maître incontesté et incontestable. Il est la figure d'autorité (Fontes, 2002; Hassan & Rousseau, 2009; Varela et al., 2004). Nul ne doit transgresser ses décisions. Il fixe les règles à suivre et la direction à prendre. Il détermine le mode de fonctionnement familial et il est responsable de la discipline des enfants. Il a un rôle d'éducateur. Le père sait ce qui est mieux pour ses enfants. Non seulement, il a l'expérience de vie mais en plus, les enfants, en raison de leur âge, peuvent manquer de jugement. Il est garant des comportements et attitudes démontrés par l'enfant. Lorsque l'enfant adopte un comportement inadéquat, c'est le devoir du père de corriger l'enfant et cette correction peut être physique. Cette vision de l'autorité paternelle est similaire à celle rencontrée dans d'autres communautés ethnoculturelles telles les communautés africaines (Bradley, 1998) et asiatiques (Hassan et al., 2008; Kim & Hong, 2007; Maiter et al., 2004).

L'autorité paternelle est perçue par les pères immigrants d'origine latine comme une composante de l'engagement paternel. Cette perception reflète celle observée auprès de parents d'origine coréenne (Kim & Hong, 2007). Il ressort du discours des participants une préoccupation vitale quant au bien-être de

l'enfant. Simons et al. (2013) rapportent qu'une relation parentale affectueuse et engagée accompagnée d'une discipline cohérente a un impact négatif minimal sur l'enfant malgré l'utilisation du châtiment corporel dans les familles américaines d'origine africaine.

Le châtiment corporel comme stratégie disciplinaire demeure une réalité pour les familles latino-américaines. Afin d'appréhender les comportements culturels, Leininger recommande d'explorer les facteurs de la culture et de la structure sociale (Leininger, 2001; Leininger & McFarland, 2006). Ainsi, cette recherche élargit le corpus de connaissances sur les facteurs qui influencent les perceptions du châtiment corporel chez les pères immigrants d'origine latino-américaine. La société latino-américaine préconise la recherche de l'interdépendance et du bien-être commun. La structure familiale est hiérarchique et le père représente la figure d'autorité. Il garantit le respect des normes sociales et le châtiment corporel est considéré comme un tremplin pour obtenir la conformité de l'enfant. Lorsqu'en contexte d'immigration, les règles changent, c'est un véritable bouleversement pour le père immigrant.

Cette étude met en lumière la cohérence et la constance des pratiques parentales des pères immigrants d'origine latino-américaine. Elle expose le désir des pères à développer un lien de confiance envers les structures socio-juridiques de la communauté d'accueil. D'ici découle la nécessité de mobiliser chercheurs, cliniciens et décideurs politiques afin de mettre en place des stratégies d'intervention ethno parentale en vue de garantir un développement optimal des enfants.

Limites et forces de l'étude

Cette recherche sur les perceptions des pères immigrants d'origine latine en lien avec le châtement corporel présente quelques limites. Le sujet de recherche constitue en soi la limite la plus saillante. Malgré l'évolution des mentalités, le châtement corporel demeure un sujet sensible et tabou pour certains. D'un côté, la personne voudrait partager son opinion sur le sujet mais de l'autre côté, elle ne tient pas absolument à raconter son expérience personnelle. La punition physique relève de la sphère privée, intime de chaque famille. C'est un espace qu'elle tient à garder clos. La norme sociale au Québec qui condamne toute forme de punition physique, l'engouement politico-social pour les droits de l'enfant et la désirabilité sociale sont des éléments qui freinent sans l'ombre d'un doute l'élan du père à partager son vécu familial.

Une autre limite notée dans cette étude est la diversité culturelle des participants à l'étude. L'Amérique latine est composée de plusieurs pays qui partagent des éléments socioculturels semblables en raison de leur héritage ibérique et d'une proximité géographique. Néanmoins, chacun de ces pays se distingue par une histoire qui lui est propre. C'est le cas de la Colombie qui se différencie des autres pays latino-américains par un passé jonché d'évènements violents. Il est donc évident que le regard porté sur les concepts de punition physique et de violence physique envers les enfants en est teinté. Si cette diversité culturelle enrichit les résultats de l'étude, il reste néanmoins qu'ils ne

peuvent pas être ni généralisés ni transférables à l'ensemble des pères immigrants d'origine latine.

La différence de genre, l'origine ethnique et le statut professionnel de la chercheuse peuvent également brouiller les pistes. Dans de telles circonstances, il peut être difficile pour un père immigrant d'origine latine de partager librement le fond de sa pensée, sans crainte de se sentir jugé. Les résultats de l'étude n'en demeurent pas moins valides car le suivi rigoureux de la méthode phénoménologique, la description détaillée du déroulement de l'étude et l'enregistrement des données sont les moyens qui ont été utilisés pour respecter les critères de scientificité tel que préconisés par Polit et Beck (2012).

Cette étude puise sa force dans son innovation. L'exploration des perceptions du châtiment corporel chez les pères immigrants d'origine latine est inédite au Québec. La seule étude réalisée au Québec auprès des familles latino-américaines s'est penchée sur les perceptions du châtiment corporel chez les parents et adolescents (Hassan & Rousseau, 2009). Il n'existe pas de recherche différenciée selon le genre. Pourtant, il est évident qu'une telle étude enrichirait la compréhension du phénomène et faciliterait le développement d'interventions spécifiques aux pères. Il est paradoxal de valoriser le rôle du père et d'encourager son engagement paternel tout en ignorant le sens qu'il donne à son rôle.

L'originalité de cette recherche repose également sur la perspective infirmière qu'elle offre sur le sujet de la violence physique envers les enfants.

Les études sur le châtement corporel ont toujours été l'apanage des intervenants sociaux et/ou en psychoéducation. Au Québec, c'est la première fois qu'une infirmière apporte sa pierre à l'édifice. Cette contribution est d'autant plus vitale que l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec (OIIQ) estime que les infirmières doivent intégrer la prévention et le dépistage de la violence familiale dans leur pratique quotidienne (Thibault, 2004).

Recommandations

La violence physique à l'égard des enfants est un problème social qui interpelle plusieurs acteurs sociaux. Cette étude ne vise pas la consolidation des préjugés/stéréotypes, ni le renforcement d'attitudes discriminatoires à l'égard des pères immigrants d'origine latino-américaine. Le but est de nourrir la réflexion sur un sujet qui éveille les passions et qui sème la confusion et le désarroi dans différents milieux professionnels. Cette recherche se veut un espace de rencontre où intervenants et pères immigrants d'origine latino-américaine travaillent ensemble au développement du plein potentiel des enfants. Les résultats de cette étude permettent de dégager des recommandations en lien avec la pratique clinique, la formation, la gestion et la recherche.

Recommandations à l'égard de la pratique clinique

Bien que les chercheurs brandissent leur opposition à l'égard du châtiment corporel comme mesure disciplinaire, il n'en reste pas moins un problème de santé publique. La punition physique est un sujet délicat tant pour les professionnels que pour les bénéficiaires des services sociaux et de santé. C'est un sujet qui crée un malaise et met l'intervenant dans une position délicate. L'ajout de l'aspect culturel ne facilite certainement pas le choix des interventions car le contact avec une culture différente peut générer de l'incertitude chez l'intervenant sur ses propres cadres de référence. Il peut en découler une confrontation de valeurs : celles de la société d'origine, celles de

la société d'accueil et celles de l'infirmière. L'enjeu est majeur et l'intervenante n'a pas droit à l'erreur. Elle doit prendre d'importantes décisions afin de garantir la sécurité de l'enfant.

L'infirmière est une actrice principale dans le soutien du développement des compétences parentales (de Montigny, Girard, Lacharité, Dubeau, & Devault, 2013). Cette étude apporte aux infirmières des connaissances solides sur le vécu des pères immigrants, leurs valeurs, leurs croyances et leurs normes culturelles en lien avec le châtement corporel. Elle apporte un éclairage neuf sur la dynamique familiale latino-américaine et sur la qualité des liens qui unissent un père à son enfant. Le recours au châtement corporel pour corriger l'enfant n'est pas exclusif d'une relation parentale harmonieuse. Cette étude vise à susciter chez l'infirmière un questionnement quant aux valeurs personnelles et professionnelles qui guident sa pratique. Cette réflexion contribue au développement de l'identité professionnelle et à l'amélioration de la qualité des soins offerts aux familles immigrantes. Elle facilite chez l'infirmière l'ouverture à la culture de l'autre et une offre des soins culturellement congruents. Une approche sensible au concept d'encadrement paternel du point de vue du père immigrant est un atout pour ouvrir la discussion sur une pratique qui peut porter préjudice à l'enfant et nuire à sa sécurité. Zhai et Gao (2009) recommandent aux professionnels de ne pas s'égarer dans l'approche culturellement adaptée en ignorant ou en tolérant des comportements parentaux qui mettent la sécurité de l'enfant en péril.

L'éthique professionnelle requiert le droit à l'autodétermination de l'individu. Il ne s'agit pas d'imposer sa propre vision ou encore la vision du groupe majoritaire de la discipline envers les enfants au père. Il s'agit d'accompagner le père dans l'identification de méthodes et de stratégies éducatives qui lui propres. Pour ce faire, l'infirmière peut identifier et renforcer les attitudes spécifiques aux pères immigrants d'origine latine qui favorisent un développement sain de l'enfant, par exemple l'affection qu'il voue à son enfant, son désir de voir l'enfant réussir à ses examens. Cette intervention renforce les habiletés parentales du père et augmente sa confiance en soi. Elle peut ouvrir le débat, dans un esprit de collaboration, sur des comportements probablement pernicious. Elle pourrait par exemple lui demander, avec tact, et possiblement sans attendre de réponse dans l'immédiat, comment il s'est senti lorsqu'il a reçu la fessée quand il était plus jeune. Elle peut même proposer des stratégies différentes mais dans le but d'atteindre les buts formulés par le parent. Ces approches suscitent la réflexion chez le père et ouvre le chemin au changement de pratiques parentales.

Recommandations à l'égard de la formation

Dans la réponse du système de protection de la jeunesse sur la disproportion des enfants issus des groupes racialisés, les intervenants rapportent l'existence de biais culturels dans le processus d'intervention. À cet effet, ils proposent dans un souci d'équité face aux services sociaux, la formation des intervenants non seulement à l'intervention culturelle mais aussi

aux lois encadrant la pratique du châtement corporel (Lavergne, Dufour, & Couture, 2014).

Ainsi, la formation des infirmières requiert tant l'inclusion des référents culturels des pères immigrants que les référents législatifs en termes de punition physique à l'égard de l'enfant. Leininger stipule qu'il est important que les infirmières se forment une vision réaliste des croyances et des perceptions des individus d'une autre culture en lien avec un phénomène donné, en occurrence le châtement corporel. Il s'agit pour l'enseignant de créer des occasions pour l'infirmière en formation de clarifier sa conception personnelle et celle du législateur en lien avec le châtement corporel et de les distinguer de celle des pères immigrants. Cet exercice lui permettrait de prendre du recul par rapport à ses propres référents et de mieux structurer ses réflexions. Elle développe ainsi un jugement critique sensible aux réalités des pères immigrants. Elle s'outille pour augmenter sa zone de confort lorsque viendra le temps de discuter de la punition physique chez les enfants. La confrontation des opinions, des idées et des valeurs est une avenue d'évolution des connaissances.

Recommandations à l'égard de la gestion

Les résultats de cette étude suscitent une réflexion quant à l'adéquation des services offerts aux familles immigrantes. Il est fondamental que les gestionnaires reconnaissent les besoins spécifiques des pères immigrants, des besoins clairement distincts de ceux des pères québécois. Ils devraient veiller à la diffusion et à l'appropriation des données scientifiques par leurs employés.

L'évaluation des services actuels dans une optique de concordance avec les attentes des pères immigrants serait une avenue intéressante pour stimuler leur engagement paternel. Il serait également pertinent de mettre en place des interventions visant l'apprentissage de méthodes disciplinaires alternatives. Une amélioration des habiletés parentales assure un environnement sécuritaire pour l'enfant et son plein épanouissement. Elle préconise la mise en place des programmes de promotion de santé familiale respectueux des aspirations familiales.

Recommandations à l'égard de la recherche

Le châtime corporel comme mesure disciplinaire est un sujet complexe qui offre une multitude de possibilités pour la recherche. L'approche socioculturelle est une avenue intéressante dont le potentiel est très vaste. Cette étude invite à poursuivre des recherches similaires auprès d'autres groupes culturels, et d'inclure le point de vue des mères et des enfants. L'identification et la compréhension des critères culturels qui définissent et distinguent la punition physique de la violence physique requièrent des investigations supplémentaires au sein d'un même groupe culturel. Il s'agit aussi de développer, d'implanter auprès de pères immigrants et d'évaluer des stratégies susceptibles de réduire le recours au châtime corporel comme mesure disciplinaire.

Conclusion

L'immigration est un phénomène mondial qui touche particulièrement le Québec qui y voit un levier de vitalité et de prospérité. Les candidats à l'immigration, notamment les latino-américains, y perçoivent quant à eux une opportunité d'améliorer leur qualité de vie. Cette entente de principe ne se fait pas sans heurts. Les études sur l'intégration des immigrants ont révélé plusieurs problématiques qui y sont associées, notamment les divergences culturelles en matière de discipline des enfants. Ainsi, le châtement corporel comme mesure disciplinaire est socialement accepté dans le pays d'origine et socialement prohibé dans le pays d'accueil. D'ici découle le questionnement de la chercheuse : Quelles sont les perceptions du châtement corporel chez les pères immigrants d'origine latine? Quels sont les objectifs éducatifs des pères immigrants d'origine latino-américaine?

L'auteure s'inspire de la théorie de l'universalité et de la diversité du soin culturel de Leininger pour analyser les fondements de la problématique. L'approche qualitative s'est imposée pour répondre aux questions de recherche. La méthodologie phénoménologique descriptive a été privilégiée afin de mieux cerner le sens donné par les participants au phénomène à l'étude. La chercheuse a rencontré en entrevue de groupe quatorze pères originaires d'Amérique latine.

Plusieurs sous-thèmes ont émergé de l'analyse des données. Ainsi, le châtimeⁿt corporel est perçu comme étant; 1) une norme culturelle dans le pays d'origine qui se prolonge après l'immigration comme une norme communautaire; 2) une valeur qui garantit la préservation des principes moraux; 3) un facteur de protection à l'égard de l'enfant puisqu'il l'empêche d'adopter des comportements dangereux. Toutefois, le châtimeⁿt corporel génère chez le père un sentiment de culpabilité, la souffrance d'infliger de la douleur à l'enfant. Le contact avec les normes sociopolitiques du Québec suscite une ambivalence face au châtimeⁿt corporel, un acte qui peut tout de même être assimilable à de la violence. L'arrivée et l'intégration dans une société qui incrimine le châtimeⁿt corporel comme mesure disciplinaire engendre divers sentiments chez le père : 1) la peur de perdre son enfant; 2) l'incompréhension des valeurs familiales du père immigrant; 3) l'impuissance face aux comportements envahissants de l'enfant. Lorsqu'interrogés sur leurs perceptions des méthodes alternatives, certains pères rapportent une méconnaissance des méthodes alternatives au châtimeⁿt corporel. D'autres pères confient y avoir recours pour corriger leur enfant. Toutefois, l'impact de ces méthodes n'est pas congruent. Quelques participants déclarent qu'elles sont bénéfiques au développement d'une relation père-enfant empreinte de confiance tandis que d'autres spécifient qu'elles ne sont pas adaptables à tous les contextes.

Du discours des pères immigrants d'origine latine émerge quatre objectifs éducatifs : 1) la continuité culturelle entre la culture éducationnelle d'origine et

celle du pays d'accueil; 2) le bien-être de l'enfant; 3) le sens de la famille comme étant le fondement de la société; 4) la réussite scolaire comme un atout à l'épanouissement personnel et professionnel.

La discussion de ces résultats à la lumière de la théorie de la diversité et de l'universalité du soin culturel de Leininger révèle que les perceptions du châtiment corporel chez les pères immigrants d'origine latino-américaine et leurs objectifs éducatifs sont influencés par les facteurs politiques et légaux (les lois et services en protection de la jeunesse en vigueur), les facteurs familiaux et sociaux (le modèle parental d'origine, la perception du risque, l'immigration, etc.) et les valeurs culturelles (l'harmonie familiale, l'autorité paternelle, etc.) tant du pays d'origine que du pays d'accueil. Leininger suggère que dans un tel contexte, le rôle de l'infirmière consiste à soutenir le père dans l'identification de méthodes éducatives qui soient culturellement significatifs pour lui. Pour ce faire, l'infirmière devrait dans une première étape identifier ses valeurs personnelles et professionnelles, de même que ses croyances en lien avec le châtiment corporel. Ensuite, elle devrait les distinguer de celles du père immigrant en décrivant les similitudes et les différences observées. Enfin, elle devrait créer un espace d'intervention qui facilite l'expression de la vision émique (celle du père) et de la vision étique (celle de la professionnelle) du châtiment corporel. L'accompagnement du père immigrant à un moment charnière de sa vie requiert une approche qui allie les normes sociales québécoises avec celles du pays d'origine. Tel est l'essence du défi des professionnels de la santé.

Références

- Agence de santé publique du Canada. (2013). Initiative de lutte contre la violence familiale. Repéré à <http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/initiative-fra.php>
- Akmatov, M. K. (2011). Child abuse in 28 developing and transitional countries--results from the Multiple Indicator Cluster Surveys. *International Journal Of Epidemiology*, 40(1), 219-227. doi: 10.1093/ije/dyq168
- Arredondo-Dowd, P. M. (1981). Personal Loss and Grief as a Result of Immigration. *Personnel & Guidance Journal*, 59(6), 376-378.
- Ayón, C., & Aisenberg, E. (2010). Negotiating cultural values and expectations within the public child welfare system: A look at familismo and personalismo. *Child & Family Social Work*, 15(3), 335-344. doi: 10.1111/j.1365-2206.2010.00682.x
- Bachelor, A., & Joshi, P. (1986). *La méthode phénoménologique de recherche en psychologie*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Bailey, D. N. (2009). Caring defined: a comparison and analysis. *International Journal for Human Caring*, 13(1), 16-31.
- Barnett, L., & Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement. (2008). La loi et le châtimeut corporel : L'article 43 du Code criminel. Repéré à <http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/prb0510-f.htm>
- Baumrind, D. (1978). Parental Disciplinary Patterns and Social Competence in Children. *Youth & Society*, 9(3), 239-276.

- Baumrind, D., Larzelere, R. E., & Cowan, P. A. (2002). Ordinary physical punishment: Is it harmful? Comment on Gershoff (2002). *Psychological Bulletin*, 128(4), 580-589. doi: 10.1037/0033-2909.128.4.580
- Benjet, C., & Kazdin, A. E. (2003). Spanking children: the controversies, findings, and new directions. *Clinical Psychology Review*, 23(2), 197-224.
- Berlin, L. J., Ispa, J. M., Fine, M. A., Malone, P. S., Brooks-Gunn, J., Brady-Smith, C., . . . Bai, Y. (2009). Correlates and consequences of spanking and verbal punishment for low-income white, african american, and mexican american toddlers. *Child Development*, 80(5), 1403-1420.
- Bernal, G., & Domenech Rodriguez, M. (2009). Advances in Latino family research: cultural adaptations of evidence-based interventions. *Family Process*, 48(2), 169-178.
- Bernard, C. (1998). Le châtimeur corporel comme moyen de corriger les enfants. Repéré à <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs53791>
- Bernard, L., & McAll, C. (2009). Pauvreté et "protection". *Revue du CREMIS*, 2(4), 26-30.
- Bornstein, L., & Bornstein, M. H. (2007). Pratiques parentales et développement social de l'enfant. Dans R. E. Tremblay, M. Boivin & R. Barr (Éds.), *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants*. Montréal: Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants. Repéré à <http://www.enfant-encyclopedie.com/documents/BornsteinFRxp.pdf>
- Boutin, G. (1997). *L'entretien de recherche qualitative*. Sainte-Foy: Québec: Presses de l'université du Québec.
- Boutwell, B. B., Franklin, C. A., Barnes, J. C., & Beaver, K. M. (2011). Physical punishment and childhood aggression: the role of gender and gene-environment interplay. *Aggressive Behavior*, 37(6), 559-568. doi: 10.1002/ab.20409

- Bradley, C. R. (1998). Child Rearing in African American Families: A study of the Disciplinary Practices of African American Parents. *Journal of Multicultural Counseling & Development, 26*(4), 273–281.
- Brodeur, N., & Chhem, R. D. (2014). Évaluation des services aux pères immigrants de l'Hirondelle. 2-Le point de vue des pères. Québec: Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence faite aux femmes / Équipe Masculinités et société.
- Cashmore, J. (2006). Ethical issues concerning consent in obtaining children's reports on their experience of violence. *Child Abuse & Neglect, 30*(9), 969-977.
- Clément, M.-E., & Chamberland, C. (2007). Physical Violence and Psychological Aggression towards Children: Five-Year Trends in Practices and Attitudes from Two Population Surveys. *Child Abuse & Neglect, 31*(9), 1001-1011.
- Clément, M.-E., & Côté, K. (2004). Description et efficacité d'un programme d'éducation parentale offert à une communauté ethnique minoritaire de Montréal. *Intervention, 120*(1), 54-63.
- Clément, M.-E., Dufour, S., Dubeau, D., & Chamberland, C. (2009). Description et analyse des attitudes et attributions paternelles favorables à la punition corporelle. *Revue Canadienne des Sciences du Comportement, 41*(1), 11-21.
- Comité des droits de l'enfant des Nations Unis. (2007). *Convention relative aux droits de l'enfant - Observation générale no 8 (2006) : Le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments (art. 19, 28 (par. 2) et 37, entre autres)*. Repéré à <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4ffd3cf22>
- Coohey, C. (2001). The relationship between familism and child maltreatment in Latino and Anglo families. *Child Maltreatment, 6*(2), 130-142.
- Darling, N., & Steinberg, L. (1993). Parenting style as context: an integrative model. *Psychological Bulletin, 113*(3), 487-496.

- de Montigny, F., Girard, M.-E., Lacharité, C., Dubeau, D., & Devault, A. (2013). Psychological factors associated with paternal postdepression. *Journal of Affective Disorders, 150*(1), 44-49.
- Deater-Deckard, K., Dodge, K. A., & Sorbring, E. (2005). Cultural differences in the effects of physical punishment. Dans M. Rutter & M. Tienda (Éds.), *Ethnicity and Causal Mechanisms* (pp. 204-226). New York: Cambridge University Press.
- Dennis, J., Basanez, T., & Farahmand, A. (2010). Intergenerational Conflicts among Latinos in Early Adulthood: Separating Values Conflicts with Parents from Acculturation Conflicts. *Hispanic Journal of Behavioral Sciences, 32*(1), 118-135.
- Derose, K. P., Escarce, J. J., & Lurie, N. (2007). Immigrants and health care: sources of vulnerability. *Health Affairs, 26*(5), 1258-1268.
- Desmarais, S., & Bérard, M. (2012). *La violence change l'enfance*. Québec: Association des centres jeunesse du Québec.
- DeSouza, R. (2014). Enhancing the role of fathers. *Kai Tiaki Nursing New Zealand, 20*(2), 26-27.
- Doepke, M., & Zilibotti, F. (2012). *Parenting with Style: Altruism and Paternalism in Intergenerational Preference Transmission*. IZA Discussion paper No. 7108. Institute for the Study of Labor. Born.
- Domenech Rodriguez, M., Davis, M. R., Rodriguez, J., & Bates, S. C. (2006). Observed Parenting Practices of First-Generation Latino Families. *Journal of Community Psychology, 34*(2), 133-148.
- Douglas, E. M. (2006). Familial violence socialization in childhood and later life approval of corporal punishment: a cross-cultural perspective. *American Journal of Orthopsychiatry, 76*(1), 23-30.
- Dow, H. D. (2011). The Acculturation Processes: The Strategies and Factors Affecting the Degree of Acculturation. *Home Health Care Management & Practice, 23*(3), 221-227. doi: 10.1177/1084822310390877

- Dufour, S., Lavergne, C., Larrivée, M.-C., & Trocmé, N. (2008). Who are these parents involved in child neglect? A differential analysis by parent gender and family structure. *Children & Youth Services Review, 30*, 141-156.
- Durrant, J. E. (2011). *La discipline positive: de quoi s'agit-il et comment s'y prendre* (S. t. C. Sweden Éd.). Bangkok: Save the Children Sweden.
- Durrant, J. E., & Ensom, R. (2012). Physical punishment of children: lessons from 20 years of research. *Canadian Medical Association Journal, 184*(12), 1373-1377. doi: 10.1503/cmaj.101314
- Durrant, J. E., Ensom, R., & La Coalition sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents. (2004). *Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents*. Ottawa: Coalition sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents.
- Eamon, M. K., & Mulder, C. (2005). Predicting antisocial behavior among latino young adolescents: an ecological systems analysis. *American Journal of Orthopsychiatry, 75*(1), 117-127.
- Earnar, I. (2007). Immigrant families and public child welfare: barriers to services and approaches for change. *Child Welfare, 86*(4), 63-91.
- Ember, C. R., & Ember, M. (2005). Explaining corporal punishment of children: a cross-cultural study. *American Anthropologist, 107*(4), 609-619.
- Ferrari, A. (2002). The impact of culture upon child rearing practices and definitions of maltreatment. *Child Abuse & Neglect, 26*(8), 793-813.
- Flaskerud, J. H. (2011). Discipline and effective parenting. *Issues in Mental Health Nursing, 32*(1), 82-84. doi: 10.3109/01612840.2010.498078
- Fontes, L. A. (2002). Child Discipline and Physical Abuse in Immigrant Latino Families: Reducing Violence and Misunderstandings. *Journal of Counseling & Development, 80*(1), 31-40.

- Forcier, M. (2012). L'intégration des immigrants et immigrantes au Québec. Repéré à <http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2012/11/Note-immigration-web.pdf>
- Francis, K. J., & Wolfe, D. (2008). Cognitive and Emotional Differences between Abusive and Non-Abusive Fathers. *Child Abuse & Neglect*, 32(12), 1127-1137.
- Garrett-Peters, P., Mills-Koonce, R., Zerwas, S., Cox, M., & Vernon-Feagans, L. (2011). Fathers' Early Emotion Talk: Associations with Income, Ethnicity, and Family Factors. *Journal of Marriage and Family*, 73(2), 335-353.
- Gershoff, E. T. (2002). Corporal punishment by parents and associated child behaviors and experiences: A meta-analytic and theoretical review. *Psychological Bulletin*, 128(4), 539-579. doi: 10.1037/0033-2909.128.4.539
- Gershoff, E. T., & Bitensky, S. H. (2007). The case against corporal punishment of children: converging evidence from social science research and international human rights law and implications for U.S. public policy. *Psychology, Public Policy, and Law*, 13(4), 231-272.
- Gershoff, E. T., Sexton, H. R., Lansford, J. E., Davis-Kean, P., & Sameroff, A. J. (2012). Longitudinal Links Between Spanking and Children's Externalizing Behaviors in a National Sample of White, Black, Hispanic, and Asian American Families. *Child Development*, 83(3), 838-843.
- Gervais, C., de Montigny, F., Azaroual, S., & Courtois, A. (2009). La paternité en contexte migratoire : étude comparative de l'expérience d'engagement paternel et de la construction de l'identité paternelle d'immigrants magrébins de première et de deuxième génération. *Enfances, Familles, Générations*(11), 25-43.
- Gervais, C., & Robichaud, F. (2009). Intervenir auprès des familles immigrantes: un partage des réalités observées par les intervenants. *L'infirmière clinicienne*, 6(2), 6-10.
- Giorgi, A. (2009). *The descriptive phenomenological method in psychology a modified Husserlian approach*. Pittsburgh: Duquesne University Press.

- Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children. (2013). *The nature and extend of corporal punishment - Prevalence and attitudinal research in Lation-America*. London: Association for the protection of all Children.
- Grogan-Kaylor, A. (2005). Corporal punishment and the growth trajectory of children's antisocial behavior (English). *Child Maltreatment, 10*(3), 283-292.
- Guterman, N. B., & Lee, Y. (2005). The role of fathers in risk for physical child abuse and neglect: possible pathways and unanswered questions. *Child Maltreatment, 10*(2), 136-149.
- Harper, F. W. K., Brown, A. M., Arias, I., & Brody, G. (2006). Corporal punishment and kids: how do parent support and gender influence child adjustment? *Journal of Family Violence, 21*(3), 197-207.
- Hassan, G., & Rousseau, C. (2009). North African and Latin American parents' and adolescents' perceptions of physical discipline and physical abuse: when dysnormativity begets exclusion. *Child Welfare, 88*(6), 5-23.
- Hassan, G., Rousseau, C., Measham, T., & Lashley, M. (2008). Caribbean and Filipino adolescents' and parents' perceptions of parental authority, physical punishment, and cultural values and their relation to migratory characteristics. *Canadian Ethnic Studies, 40*(2), 171-186.
- Haut-Commissariat aux droit de l'homme (Nations Unies). (1990). La convention relative aux droits de l'enfant. Repéré à <http://www.ohchr.org/Fr/ProfessionalInterest/pages/crc.aspx>
- Hernandez, S. (2007). *Les hommes immigranst et leur vécu familial: impact de l'immigration et interventon*. Montréal: Centre de recherche et de formation du CSSS de la Montagne.
- Institut de la statistique du Québec. (2005). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*. Repéré à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/environnement-social/violence-familles/violence-familiale-2004.pdf>

- Institut de la statistique du Québec. (2013). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012*. Repéré à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/environnement-social/violence-familles/violence-familiale-2012.pdf>
- Ispa, J. M., & Halgunseth, L. C. (2004). Talking about corporal punishment: nine low-income African American mothers' perspectives. *Early Childhood Research Quarterly, 19*(3), 463-484.
- Jamal, F., Dufour, S., Clément, M.-E., & Chamberland, C. (2011). *Lien entre la légitimité perçue de la violence subie dans l'enfance et les comportements violents à l'égard des enfants du point de vue des pères québécois*. (Maîtrise), Université de Montréal, Montréal.
- Kelly, M. L., Power, T. G., & Wimbush, D. D. (1992). Determinants of disciplinary practices in low-income black mothers. *Child Development, 63*(3), 573-582.
- Kim, E., & Hong, S. (2007). First-generation Korean-American parents' perceptions of discipline. *Journal of Professional Nursing, 23*(1), 60-68.
- Labbé, J. (2007). Comment identifier l'enfant ou l'adolescent victime d'abus physique? Repéré à [http://w3.fmed.ulaval.ca/pediatrie/fileadmin/docs/serveur_pediatrie/Etudiants/Notes de cours/Identifier abus physique.pdf](http://w3.fmed.ulaval.ca/pediatrie/fileadmin/docs/serveur_pediatrie/Etudiants/Notes_de_cours/Identifier_abus_physique.pdf)
- Labbé, J. (2009). Principes pour une discipline efficace. Repéré à [http://w3.fmed.ulaval.ca/pediatrie/fileadmin/docs/serveur_pediatrie/Etudiants/Notes de cours/Discipline efficace.pdf](http://w3.fmed.ulaval.ca/pediatrie/fileadmin/docs/serveur_pediatrie/Etudiants/Notes_de_cours/Discipline_efficace.pdf)
- Lansford, J. E., Chang, L., Dodge, K. A., Malone, P. S., Oburu, P., Palmerus, K., . . . Quinn, N. (2005). Physical Discipline and Children's Adjustment: Cultural Normativeness as a Moderator. *Child Development, 76*(6), 1234-1246.
- Lansford, J. E., Tapanya, S., & Oburu, P. (2012). Le châtime corporel. Dans R. E. Tremblay, M. Boivin & R. Peters (Éds.), *Encycopédie sur le développement des jeunes enfants* (pp. 1-9). Montréal: Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants et Réseau stratégique de connaissances sur le développement des jeunes enfants.

- Larrivée, M.-C. (2005). *L'abus physique et sa cooccurrence avec d'autres formes de mauvais traitements. Ampleur du phénomène et contribution à une étiologie différentielle*. (Thèse de doctorat), Université du Québec à Montréal, Montréal.
- Larrivée, M.-C., Lavergne, C., Dufour, S., & Trocmé, N. (2009). L'abus physique avec ou sans autres formes de mauvais traitements: deux réalités. *Revue de psychoéducation*, 38(1), 73-95.
- Larrivée, M.-C., Tourigny, M., & Bouchard, C. (2007). Child physical abuse with and without other forms of maltreatment: dysfunctionality versus dysnormality. *Child Maltreatment*, 12(4), 303-313.
- Larzelere, R. E., & Kuhn, B. R. (2005). Comparing child outcomes of physical punishment and alternative disciplinary tactics: a meta-analysis. *Clinical Child And Family Psychology Review*, 8(1), 1-37.
- Lau, A. S., Takeuchi, D. T., & Alegría, M. (2006). Parent-to-Child Aggression Among Asian American Parents: Culture, Context, and Vulnerability. *Journal of Marriage and Family*, 68(5), 1261-1275. doi: 10.1111/j.1741-3737.2006.00327.x
- Lavergne, C., Dufour, S., & Couture, D. (2014). Point de vue des intervenants sur la disproportion des enfants issus des groupes racialisés dans le système de protection de la jeunesse: causes et pistes de solution. *Alterstice*, 4(1), 17-30.
- Lavergne, C., Dufour, S., Sarmiento, J., & Descôteaux, M. E. (2009). La réponse du système de protection de la jeunesse montréalais aux enfants issus des minorités visibles. *Intervention*, 131, 233-241.
- Lavergne, C., Dufour, S., Trocmé, N., & Larrivée, M. (2008). Visible minority, Aboriginal, and Caucasian children investigated by Canadian protective services. *Child Welfare*, 87(2), 59-76.
- Lee, C. (2009). Sociological theories of immigration: pathways to integration for U.S. immigrants. *Journal of Human Behavior in the Social Environment*, 19(6), 730-744.

- Lee, S. J., Perron, B. E., Taylor, C. A., & Guterman, N. B. (2011). Paternal psychosocial characteristics and corporal punishment of their 3-year-old children. *Journal of Interpersonal Violence, 26*(1), 71-87. doi: 10.1177/0886260510362888
- Leininger, M. (1984). *Care: The essence of nursing and health*. Thorofare, NJ: Slack.
- Leininger, M. (2001). *Culture care diversity and universality: a theory nursing*. New York: National League for Nursing.
- Leininger, M. (2002). Culture care theory: a major contribution to advance transcultural nursing knowledge. *Journal of Transcultural Nursing, 13*(3), 189-192.
- Leininger, M., & McFarland, M. R. (2006). *Culture care diversity and universality: a worldwide nursing theory*. Boston: Jones and Bartlett Publishers.
- Lem, W. (2001). Familisme, despotisme et discipline dans le languedoc rural: le contrôle des femmes et la gestion des hommes dans l'exploitation familiale. *Anthropologie et Sociétés, 25*(1), 81-98.
- Lindsay, C. (2007). *La communauté latino-américaine au Canada*. Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-621-x/89-621-x2007008-fra.pdf>
- López Stewart, C., Lara, M. G., Amighetti, L. D., Wissow, L. S., Gutierrez, M. I., Levav, I., & Maddaleno, M. (2000). Parenting and physical punishment: primary care interventions in Latin America. *Revista Panamericana De Salud Pública = Pan American Journal Of Public Health, 8*(4), 257-267.
- Lorber, M. F., O'Leary, S. G., & Smith Slep, A. M. (2011). An Initial Evaluation of the Role of Emotion and Impulsivity in Explaining Racial/Ethnic Differences in the Use of Corporal Punishment. *Developmental Psychology, 47*(6), 1744-1749.
- Maiter, S., Allagia, R., & Trocmé, N. (2004). Perceptions of child maltreatment by parents from the indian subcontinent: challenging myths about

culturally based abusive parenting practices. *Child Maltreatment*, 9(3), 309-324.

Maiter, S., & Stalker, C. (2011). South Asian immigrants' experience of child protection services: are we recognizing strengths and resilience? *Child & Family Social Work*, 16(2), 138-148. doi: 10.1111/j.1365-2206.2010.00721.x

Maiter, S., & Trocmé, N. (2000). *Building Bridges : The Collaborative Development of Culturally Appropriate Definitions of Child Abuse and Neglect for the South Asian Community*. Toronto: Children's Aid Societies.

Maker, A. H., Shah, P. V., & Agha, Z. (2005). Child Physical Abuse Prevalence, Characteristics, Predictors, and Beliefs about Parent-Child Violence in South Asian, Middle Eastern, East Asian, and Latina Women in the United States. *Journal of Interpersonal Violence*, 20(11), 1406-1428.

Marshall, S. K., Charles, G., Kendrick, K., & Pakalniskiene, V. (2010). Comparing differential responses within child protective services: a longitudinal examination. *Child Welfare*, 89(3), 57-77.

McEvoy, M., Lee, C., O'Neill, A., Groisman, A., Roberts-Butelman, K., Dinghra, K., & Porder, K. (2005). Are there universal parenting concepts among culturally diverse families in an inner-city pediatric clinic? *Journal of Pediatric Healthcare*, 19(3), 142-150.

McKee, L., Roland, E., Coffelt, N., Olson, A., Forehand, R., Massari, C., . . . Zens, M. (2007). Harsh Discipline and Child Problem Behaviors: The Roles of Positive Parenting and Gender. *Journal of Family Violence*, 22(4), 187-196. doi: 10.1007/s10896-007-9070-6

McLoyd, V. C., & Smith, J. (2002). Physical Discipline and Behavior Problems in African American, European American, and Hispanic Children: Emotional Support as a Moderator. *Journal of Marriage and Family*, 64(1), 40-53.

Meyor, C. (2005). La phénoménologie dans la méthode scientifique et le problème de la subjectivité. *Recherches qualitatives*, 25(1), 25-42.

- Midy, F. (1998). *La surreprésentation des enfants d'origine haïtienne dans les lieux de placements au Québec*. Communication présentée au Colloque sur les placements d'enfants, Montréal.
- Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles du Québec. (2010). Portrait statistique de la population d'origine ethnique latino-américaine recensée au Québec en 2006. Repéré à <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/publications/fr/diversite-ethnoculturelle/com-latino-americaine-2006.pdf>
- Ministère de la Famille du Québec. (2013). Mission [du Ministère de la Famille]. Repéré à <http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/ministere/ministere/mission/Pages/index.aspx>
- Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec. (2005). *Le retrait du milieu familial des enfants et des jeunes*. Québec: Gouvernement du Québec.
- Montambault, E., & Roy-Demers, L. (2006). Prendre le risque du projet familial en contexte de protection de la jeunesse. *Interactions*, 9(2), 93-106.
- Muller, R. (1995). The intergenerational transmission of corporal punishment: a comparison of social learning and temperament models. *Child Abuse & Neglect*, 11(11), 1323-1335.
- Nieman, P., & Shea, S. (2014). Une discipline efficace auprès des enfants. *Paediatr Child Health*, 9(1), 45-50.
- Organisation Mondiale Contre la Torture. (2006). Journée de l'enfant Africain - L'OMCT appelle au respect du droit à la protection contre la violence de tous les enfants d'Afrique. Repéré à <http://www.omct.org/fr/rights-of-the-child/urgent-interventions/2006/06/d18066/>
- Organisation mondiale de la santé. (2014). La maltraitance des enfants. Repéré à <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs150/fr/index.html>

- Pabiś, M., Wrońska, I., Ślusarska, B., & Cuber, T. (2011). Paediatric nurses' identification of violence against children. *Journal of Advanced Nursing*, 67(2), 384-393. doi: 10.1111/j.1365-2648.2010.05473.x
- Paolucci, E. O., & Violato, C. (2004). A Meta-Analysis of the Published Research on the Affective, Cognitive, and Behavioral Effects of Corporal Punishment. *Journal of Psychology*, 138(3), 197-221.
- Parra Cardona, J., Holtrop, K., Cordova, D., Escobar-Chew, A. R., Horsford, S., Tams, L., . . . Fitzgerald, H. E. (2009). "Queremos Aprender": Latino Immigrants' Call to Integrate Cultural Adaptation with Best Practice Knowledge in a Parenting Intervention. *Family Process*, 48(2), 211-231. doi: 10.1111/j.1545-5300.2009.01278.x
- Polit, D. F., & Beck, C. T. (2012). *Nursing research: generating and assessing evidence for nursing practice* (9 éd.). Philadelphia: Lippincott Williams & Wilkins.
- Roer-Strier, D., Strier, R., Este, D., Shimoni, R., & Clark, D. (2005). Fatherhood and immigration: challenging the deficit theory. *Child & Family Social Work*, 10(4), 315-329. doi: 10.1111/j.1365-2206.2005.00374.x
- Roy, K. M. (2006). Father stories: a life examination of paternal identity among low-income African American men. *Journal of Family Issues*, 27(1), 31-54.
- Rudy, D., & Grusec, J. E. (2001). Correlates of authoritarian parenting in individualistic and collectivist cultures and implications for understanding the transmission values. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 32(2), 202-212.
- Rudy, D., & Grusec, J. E. (2006). Authoritarian Parenting in Individualist and Collectivist Groups: Associations with Maternal Emotion and Cognition and Children's Self-Esteem. *Journal of Family Psychology*, 20(1), 68-78.
- Sabogal, F., Marin, G., & Otero-Sabogal, R. (1987). Hispanic familism and acculturation: What changes and what doesn't? *Hispanic Journal of Behavioral Sciences*, 9(4), 397-412.

- Savoie-Zajc, L. (2007). Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide? *Recherches qualitatives, Hors Série*(5), 99-111.
- Shimoni, R., Este, D., & Clark, D. E. (2003). Paternal Engagement in Immigrant and Refugee Families. *Journal of Comparative Family Studies*, 34(4), 555-568.
- Simich, L., Beiser, M., Stewart, M., & Mwakarimba, E. (2005). Providing social support for immigrants and refugees in Canada: challenges and directions. *Journal of Immigrant Health*, 7(4), 259-268.
- Simons, L. G., Simons, R. L., & Su, X. (2013). Consequences of corporal punishment among African American: the importance of context and outcome. *Journal of Youth and Adolescence*, 42(8), 1273-1285.
- Slade, E. P., & Wissow, L. S. (2004). Spanking in early childhood and later behavior problems: a prospective study of infants and young toddlers. *Pediatrics*, 113(5), 1321-1330.
- Sorkhabi, N. (2012). Parent socialization effects in different cultures: significance of directive parenting *Psychological Reports*, 110(2), 854-878.
- St-Arneault, K., de Montigny, F., & Villeneuve, R. (2014). Fathers' integration in Quebec's perinatal and early childhood public policies. *Canadian Journal Of Public Health = Revue Canadienne De Santé Publique*, 105(1), e37-e39.
- Stacks, A. M., Oshio, T., Gerard, J., & Roe, J. (2009). The moderating effect of parental warmth on the association between spanking and child aggression: a longitudinal approach. *Infant & Child Development*, 18(2), 178-194. doi: 10.1002/icd.596
- Starr, S., & Wallace, D. C. (2009). Self-reported cultural competence of public health nurses in a southeastern U.S. public health department. *Public Health Nursing*, 26(1), 48-57. doi: 10.1111/j.1525-1446.2008.00753.x

- Statistique Canada. (2007). Profils des communautés de 2006 : Gatineau, Québec (Code2481017). Repéré à <http://petitlien.fr/7ibq>
- Statistique Canada. (2009). *La mosaïque ethnoculturelle du Canada, recensement de 2006: Provinces et territoires*. Repéré à <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-562/pdf/97-562-XIF2006001.pdf>
- Statistique Canada. (2011). *La violence familiale au Canada : un profil statistique* (pp. 56). Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/85-224-x2010000-fra.pdf>
- Straus, M. A., & Paschall, M. J. (2009). Corporal punishment by mothers and development of children's cognitive ability: A longitudinal study of two nationally representative age cohorts. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma, 18*(5), 459-483.
- Su, C., & Hynie, M. (2010). Effects of Life Stress, Social Support, and Cultural Norms on Parenting Styles Among Mainland Chinese, European Canadian, and Chinese Canadian Immigrant Mothers. *Journal of Cross-Cultural Psychology, 42*(6), 944-962. doi: 10.1177/0022022110381124
- Taylor, B., & Behnke, A. (2005). Fathering across the Border: Latino Fathers in Mexico and the U.S. *Fathering, 3*(2), 1-25.
- Taylor, C. A., Manganello, J. A., Lee, S. J., & Rice, J. C. (2010). Mothers' spanking of 3-year-old children and subsequent risk of children's aggressive behavior. *Pediatrics, 125*(5), e1057-e1065. doi: 10.1542/peds.2009-2678
- Taylor, J., & Redman, S. (2004). The smacking controversy: what advice should we be giving parents? *Journal of Advanced Nursing, 46*(3), 311-318. doi: 10.1111/j.1365-2648.2004.02993.x
- Temcheff, C., Serbin, L., Martin-Storey, A., Stack, D., Hodgins, S., Ledingham, J., & Schwartzman, A. (2008). Continuity and Pathways from Aggression in Childhood to Family Violence in Adulthood: A 30-year Longitudinal Study. *Journal of Family Violence, 23*(4), 231-242. doi: 10.1007/s10896-007-9147-2

- Thibault, C. (2004). *Dépister la violence conjugale pour mieux la prévenir: orientations pour la pratique infirmière*. Montréal: OIIQ.
- Touré, E. H. (2010). Réflexion épistémologique sur l'usage des *focus groups*: fondements scientifiques et problèmes de scientificité. *Recherches qualitatives*, 29(1), 5-27.
- Tourigny, M., & Bouchard, C. (1990). Étude comparative des mauvais traitements envers les enfants de familles francophones de souche québécoise et de familles d'origine haïtienne: nature et circonstances. *Prisme*, 1(2), 56-68.
- Trocmé, N. (2012). Maltraitance envers les enfants et impacts sur le développement psychosocial: épidémiologie. Dans R. E. Tremblay, M. Boivin & R. Barr (Éds.), *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants*. Montréal: Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants. Repéré à <http://www.enfant-encyclopedie.com/documents/TrocmeFRxp2.pdf>
- Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Daciuk, J., Felstiner, C., Black, T., . . . Cloutier, R. (2005). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants - 2003, Données principales*. Ottawa: Agence de santé publique du Canada.
- Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Sinha, V., Black, T., Fast, E., & Holrovd, J. (2010). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants - 2008, Données principales*. Ottawa: Agence de santé publique du Canada.
- Trocmé, N., Fallon, B., Milne, C., & Black, T. (2008). Protection of children from physical maltreatment in Canada: An evaluation of the Supreme Court's definition of reasonable force. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 18(1), 64-87.
- Trocmé, N., & Wolfe, D. (2001). *Maltraitance des enfants au Canada :Résultats choisis tirés de l' Étude sur l'incidence des signalements et de cas de violence et de négligence envers les enfants*. Ottawa: Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada.
- Varela, R. E., Vernberg, E. M., Sanchez-Sosa, J. J., Riveros, A., Mitchell, M., & Mashunkashey, J. (2004). Parenting style of Mexican, Mexican

American, and Caucasian-non-Hispanic families: social context and cultural influences. *Journal of Family Psychology*, 18(4), 651-657.

Williams, M., Bradshaw, C., Fournier, B., Tachble, A., Bray, R., & Hodson, F. (2005). The Call-Centre: a child welfare liaison program with immigrant serving agencies. *Child Welfare*, 84(5), 725-746.

Wilson, L. L. (2009). Parenting Practices, Adolescent Health Behaviors, Acculturation, and Perceptions About Family Education: Implications for Developing Culturally Appropriate Latino Family Interventions. *Hispanic Health Care International*, 7(4), 213-223. doi: 10.1891/1540-4153.7.4.213


Yu, S. M., & Singh, G. K. (2012). High Parenting Aggravation Among US Immigrant Families. *American Journal of Public Health*, 102(11), 2102-2108. doi: 10.2105/ajph.2012.300698

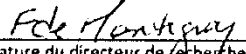
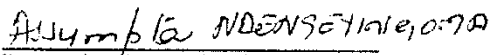
Zhai, F., & Gao, Q. (2009). Child maltreatment among Asian Americans: characteristics and explanatory framework. *Child Maltreatment*, 14(2), 207-224. doi: 10.1177/1077559508326286

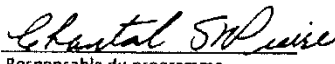
Appendice A

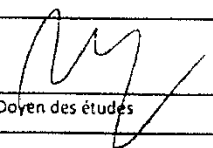
Choix de la directrice et de la co-directrice de mémoire

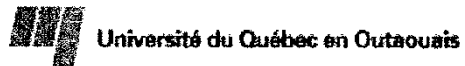
NOMINATION DU DIRECTEUR DE RECHERCHE

IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT	
Code Permanent PAND 25518106	Prénom, Nom Denise Pangop
Programme Maîtrise en sciences infirmières	Trimestre d'admission Automne 2012
Signature de l'étudiant 	Date 1-2-2013

DIRECTEUR DE RECHERCHE PROPOSÉ	
Prénom, Nom Francine de Montigny	Département Sciences infirmières
Prénom, Nom (codirecteur, s'il y a lieu) Assumpta Ndegeyingoma	Département, établissement d'affiliation Sciences infirmières
<p>Le directeur de recherche a pour responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) d'agir, à l'égard de cet étudiant, à titre de tuteur; b) d'aider l'étudiant à définir son projet de recherche; c) de guider l'étudiant tout au long de la réalisation de son projet de recherche; d) de convenir avec l'étudiant des conditions de son encadrement durant la réalisation de son projet de recherche; e) de procéder, par écrit à l'évaluation trimestrielle de l'étudiant; f) d'autoriser le dépôt final du travail de recherche; g) et de superviser l'étudiant dans le processus de corrections du travail de recherche; h) et de veiller à ce que l'étudiant se conforme à la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains avant le début et pendant toute la durée des activités de recherche <p style="text-align: right;"><i>Régime des cycles supérieurs, article 5.8</i></p>	
Condition (s) d'encadrement (à remplir si différent des responsabilités normales du directeur)	
<p> Signature du directeur de recherche proposé</p> <p style="text-align: right;">1/02/13 Date</p> <p> Signature du codirecteur de recherche proposé</p> <p style="text-align: right;">4/02/13 Date</p>	

DÉCISION DU RESPONSABLE DE PROGRAMME	
Je recommande la nomination des personnes ci-haut mentionnées à titre de directeur et, s'il y a lieu, de codirecteur de recherche de	
FRANCINE DE MONTIGNY	ASSUMPTA NDEGEYINGOMA
 Responsable du programme	6 mars 2013 Date

DÉCISION DU DOYEN DES ÉTUDES	
Je nomme les personnes ci-haut mentionnées à titre de directeur et, s'il y a lieu, de codirecteur de recherche de	
<p> Doyen des études</p> <p style="text-align: right;">15 MAR. 2013 Date</p>	



Le 2 avril 2013

Madame Denise Pangop
48, rue du Raton-Laveur
Gatineau (Québec) J9J 1K9

Objet : Approbation de la direction et codirection de votre mémoire

Bonjour madame Pangop,

Lors de sa rencontre du 12 février dernier le Comité de programmes – Maîtrises et DESS en sciences infirmières, a approuvé votre choix de directrice et codirectrice de mémoire.

Thème du projet : Les défis de la paternité en contexte d'immigration: changements de rôle, pouvoir et communication au sein de la famille

Directrice de recherche: Madame Francine de Montigny

Codirectrice de recherche : Madame Assumpta Ndengeyingoma

Nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

Bonne recherche !

A handwritten signature in cursive script, reading 'Chantal Saint-Pierre'.

Chantal Saint-Pierre
Responsable des programmes
de deuxième cycle en sciences infirmières

CSP/ma

c.c. F. de Montigny
A. Ndengeyingoma

Appendice B

Approbation du projet de recherche

Le 2 octobre, 2013

Madame Denise Pangop
48 rue du Raton-Laveur
Gatineau (Québec) J9J 1K9

Objet : Approbation du projet de recherche : Perception du châtiment corporel chez les pères immigrants d'origine latine

Bonjour madame Pangop,

Le 14 août dernier, le comité de programme de deuxième cycle en sciences infirmières a examiné pour approbation votre projet de mémoire. Je vous écris aujourd'hui pour vous informer que le comité l'a approuvé et vous félicite pour ce projet de recherche qui mettra en lumière une problématique fort importante. Toutefois, le comité vous recommande de préciser son sujet, entre autres, pourquoi le choix de la population d'origine latine ? Quelle est votre définition du terme « origine latine » ?

Les membres du comité de programme vous souhaitent bonne chance dans la poursuite de vos études.

Cordialement,



Chantal Saint-Pierre

Responsable des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières
CSP/lc

c.c. Mme Francine de Montigny, directrice de mémoire
Mme Assumpta Ndengeyingoma, codirectrice de mémoire

Appendice C

Certificats éthiques



Université du Québec en Outaouais
Case postale 1250, succursale B
Gatineau (Québec)
J8X 3X7

Déclaration éthique

Comité d'éthique de la recherche

14 MAI 2013

Université du Québec
en Outaouais

Les textes manuscrits ne sont pas acceptés.
Sont autorisées, les polices et les tailles suivantes :
ARIAL (11 points) et TIMES (12 points).

En vertu de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQO, toute recherche qui implique la participation de sujets humains ou l'utilisation secondaire de données qui permet d'identifier des sujets, qu'elle soit financée ou non, conduite ou supervisée par ses professeurs/professeures, stagiaires postdoctoraux, employés/employées ou étudiants/étudiantes, doit avoir été acceptée au plan éthique avant d'être mise en œuvre. Cette déclaration doit être complétée pour tous les projets de recherche effectués à l'UQO. Vous devez compléter le présent formulaire et le faire parvenir au Secrétariat du Comité d'éthique de la recherche situé au Secrétariat général, Pavillon Alexandre-Taché, bureau E-2100.

1- Personne responsable de l'activité de recherche

1.1 - Identification	Prénom	Denise	Nom	Pangop
1.2 - Statut	Professeur	<input type="checkbox"/>	Étudiant	<input checked="" type="checkbox"/>
	Autre	<input type="checkbox"/>	Code permanent : PAND25518106	
1.3 - Coordonnées	Adresse de correspondance :		Département : Sciences infirmières	
	48 Rue du Raton-laveur Gatineau (QC) J8J 1K9			
	Adresse électronique : Pand02@uqo.ca		Programme (ex : Maîtrise en ...) : Maîtrise en sciences infirmières avec mémoire	
	Téléphone : 819 682 9810		Directeur/directrice de recherche : Francine Demontigny	
	Jour : 819 319 1287 Soir : 819 682 9810		Poste : 2257	

2- Renseignements relatifs à l'activité de recherche

2.1 - Titre du projet	Perceptions du châtime corporel chez les pères immigrants d'origine latine
2.2 - Ce projet est-il financé ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Par qui ? Fonds de Recherche du Québec – Société et Culture
2.3 - Unité budgétaire (si disponible)	
2.4 - Ce projet est-il sous la responsabilité d'un autre établissement ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Lequel ?

3- Déclaration (Cochez la ou les cases qui décrivent le mieux votre situation)

SECTION A - ACTIVITÉS DE RECHERCHE NÉCESSITANT UNE APPROBATION ÉTHIQUE

- Une recherche menée avec des êtres humains par le biais d'une intervention, d'une interaction, d'une observation en milieu naturel ou la collecte de données confidentielles et personnelles sur des individus qui ne sont pas disponibles publiquement;
- Une utilisation secondaire de données (c'est-à-dire pour des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été recueillies) qui contiennent de l'information qui peut permettre d'identifier un être humain ou un groupe et qui ne sont pas accessibles ni disponibles publiquement;
- Une recherche qui se situe à l'intérieur d'un programme ou d'un projet déjà approuvé par le Comité d'éthique de la recherche mais pour lequel le chercheur (professeur ou étudiant) effectue un recrutement non prévu au projet initial;
- Une recherche qui comporte l'utilisation de renseignements nominatifs issus d'un projet préalablement approuvé ou d'une banque de données, mais dont l'information sera utilisée à des fins non prévues initialement, ou qui débordent des paramètres du consentement donné à l'origine;
- Autre – vous devez fournir le détail de vos activités de recherche :
- _____
- _____
- _____

SECTION B – ACTIVITÉS DE RECHERCHE NE NÉCESSITANT PAS UNE APPROBATION ÉTHIQUE

- Une recherche qui a trait à une personnalité publique ou à un artiste vivant et qui repose sur des documents accessibles au public, sans que la personne concernée ne soit approchée directement ;
- Un sondage et/ou une étude de marché, réalisé sans recueillir des renseignements personnels et/ou confidentiels ;
- Une étude d'assurance-qualité pour une entreprise ou une organisation, une étude comparative de performance ou étude de coûts d'utilisation ;
- Une évaluation de rendement ou administration de tests effectués dans le contexte d'un cours ou d'un processus pédagogique régulier qui ne comporte aucun élément de recherche;
- Une analyse de politiques publiques, enquête journalistique, critique littéraire ;
- Une étude strictement limitée à l'évaluation du rendement d'un organisme ou de son personnel;
- Autre – vous devez fournir le détail de vos activités de recherche :
- _____
- _____
- _____

Si vous avez coché l'une des cases apparaissant à la **Section A**, vous devez compléter une Demande d'approbation éthique pour une recherche avec des sujets humains ou avec des données secondaires, selon le cas. Les formulaires sont disponibles sur le site internet de l'éthique.

Si vous avez coché l'une des cases apparaissant à la **Section B**, vous n'avez pas à compléter une demande d'approbation éthique. Si au cours de votre projet vous deviez entreprendre une recherche impliquant des sujets humains ou faire une utilisation secondaire de données qui permet d'identifier des sujets, vous devez compléter à nouveau la présente déclaration et obtenir une approbation éthique du Comité d'éthique de la recherche avant de débiter et/ou de poursuivre vos activités.

4- Signatures

En signant ce formulaire, vous attestez que les informations fournies ont été données au meilleur de votre connaissance. Vous vous engagez également à respecter la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQO.

SIGNÉ À GATINEAU, ce 10ième jour de mai 2013



Signature de la personne responsable de l'activité de recherche

Pour les projets des étudiants/étudiantes et des stagiaires postdoctoraux, la signature de la personne qui supervise l'activité de recherche est également requise.

SIGNÉ À GATINEAU, ce 10ième jour de mai 2013



Signature de la personne qui supervise l'activité de recherche

SECTION RÉSERVÉE AU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Numéro de dossier :

1802

Date :

14 mai 2013

Signature:

Lucie Villeneuve, secrétaire du CER

SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION POUR L'OUVERTURE DU COMPTE

Unité budgétaire confirmée :

Date :

Signature:



Case postale 1250, succursale HULL
Gatineau (Québec) J8X 3X7
www.uqo.ca

Gatineau le 26 juin 2013

Madame Denise Pangop
Étudiante
Département de sciences infirmières
Université du Québec en Outaouais

cc: Francine DeMontigny
Professeure
Département de sciences infirmières

Projet #: 1802

Je tiens d'abord à vous remercier des précisions et des modifications que vous avez apportées suite à nos commentaires. Suite à l'examen de l'ensemble de la documentation reçue, je constate que votre projet rencontre les normes éthiques établies par l'UQO.

C'est donc avec plaisir que je joins le certificat d'approbation éthique qui est valide pour une durée d'un an à compter de sa date d'émission. Votre approbation éthique pourra être renouvelée par le Comité d'éthique de la recherche suite à la réception du "Rapport de suivi continu" requis en vertu de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains. De fait, toute recherche en cours doit faire l'objet d'une surveillance éthique continue et cette responsabilité relève des chercheurs eux-mêmes. Pour plus d'information, je vous invite à consulter le site internet de l'éthique (<http://uqo.ca/ethique>). Toute modification au protocole de recherche devra être soumise au Comité d'éthique pour validation avant la mise en œuvre des modifications.

Afin de vous conformer à la politique de l'UQO en matière d'éthique de recherche, vous devez faire parvenir au Comité d'éthique de la recherche un "Rapport de suivi continu" le ou avant le:

26 juin 2014

Dans l'éventualité où une demande de renouvellement de l'approbation éthique serait requise, vous devrez déposer votre Rapport au moins 45 jours avant l'échéance du certificat afin de vous assurer d'avoir une approbation éthique valide pendant toute la durée de vos activités de recherche.

Je demeure à votre disposition pour toute information supplémentaire et vous souhaite bon succès dans la réalisation de cette étude.

Le président du Comité d'éthique de la recherche
André Durivage

Notre référence: 1802

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche a examiné le projet de recherche intitulé :

Projet: Perceptions du châtimeⁿt corporel chez les pères immigrants d'origine latine.

Soumis par: Denise Pangop
Étudiante
Département de sciences infirmières
Université du Québec en Outaouais

Financement: FQRSC

Le Comité a conclu que la recherche proposée respecte les principes directeurs de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec en Outaouais.

Ce certificat est valable jusqu'au: 26 juin 2014

Le président du Comité d'éthique de la recherche
André Durivage



Date d'émission: 26 juin 2013



Université du Québec en Outaouais

Case postale 1250, succursale HULL, Gatineau (Québec) J8X 3X7
www.uqo.ca

Gatineau, le 1^{er} août 2014

Notre référence : 1802

Mme Denise Pangop
Étudiante
Département des sciences infirmières

c. c. Mme Francine de Montigny
Professeure
Département des sciences infirmières

**Objet : Renouvellement du certificat d'éthique pour le projet :
 Perceptions du châtime corporel chez les pères immigrants d'origine latine**


Madame,

Le secrétariat du comité d'éthique de la recherche (CÉR) a bien reçu votre rapport de suivi continu du projet cité en rubrique et vous en remercie. Le Comité constate le bon déroulement du projet et vous autorise à poursuivre vos activités de recherche par le renouvellement de votre certificat d'éthique pour une période **d'un an, soit jusqu'au 26 juin 2015**.

Comme vous le savez sans doute, le suivi continu vise essentiellement à informer le CÉR des travaux et à favoriser une démarche continue de réflexion chez les chercheurs. Vous n'avez donc pas à attendre de correspondance additionnelle de la part du CÉR en ce qui a trait au suivi de ce dossier de recherche pour la présente année. Par contre, le Comité doit être informé et devra réévaluer ce projet advenant toute modification ou l'obtention de toute nouvelle information qui surviendrait pendant la période de validité de votre certificat et qui comporterait des changements, par exemple, dans le choix des sujets, dans la manière d'obtenir leur consentement ou dans les risques encourus. **Pour maintenir la validité de votre certificat d'éthique, vous devrez nous faire parvenir votre rapport de suivi continu avant le 26 mai 2015.**

Je demeure à votre disposition pour toute information supplémentaire et vous prie de recevoir mes plus cordiales salutations.

Le président du Comité d'éthique de la recherche


 pour André Durivage *coordinatrice du CÉR*
 Professeur
 Département des sciences administratives

Appendice D

Affiche

Étude sur les perceptions du châtiment corporel chez les pères immigrants d'origine latine

- ✓ Vous êtes un père d'origine latine
- ✓ Vous résidez avec votre (vos) enfant(s) âgé
(s) de 2-12 ans
- ✓ Vous habitez la région de l'Outaouais



Votre expérience nous intéresse!

Le but de cette recherche en sciences infirmières est de mieux comprendre
les différences culturelles en matière d'éducation des enfants.

Pour toute information supplémentaire ou pour participer, veuillez contacter
Denise Pangop
Tél : 819 319 1287
Courriel : pand02@uqo.ca

Appendice E

Formulaire de consentement



DÉPARTEMENT DES SCIENCES INFIRMIÈRES

C.P. 1250, succursale B, Gatineau (Québec), Canada J8X 3X7

Téléphone : (819) 595-2330

Titre du projet de recherche : Perceptions du châtimeⁿt corporel chez les pères immigrants d'origine latine.

Chercheurs principaux : *Denise Pangop*, étudiante à la maîtrise en sciences infirmières à l'Université du Québec en Outaouais.
Francine de Montigny, Ph. D. psychologie, professeure en sciences infirmières à l'Université du Québec en Outaouais.
Assumpta Ndengeyingoma, Ph. D. professeure en sciences infirmières à l'Université du Québec en Outaouais.

Par la présente, nous sollicitons votre participation à la recherche en titre, qui vise à explorer les perceptions du châtimeⁿt corporel chez les pères immigrants d'origine latine.

Objectifs de l'étude :

- a) Décrire les perceptions du châtimeⁿt corporel chez les pères immigrants d'origine latine.
- b) Identifier les objectifs éducatifs des pères immigrants d'origine latine.

Tâches : Votre participation à ce projet consiste à :

- a) Compléter un court questionnaire sociodémographique avant le début de la rencontre.
- b) Participer à un groupe de discussion focalisée sur la perception du châtimeⁿt corporel comme mesure disciplinaire chez les enfants. Cette rencontre, d'une durée d'environ deux heures, aura lieu dans le laboratoire de recherche « Au cœur des familles » de l'Université du Québec en Outaouais. Cette rencontre sera enregistrée sur bande audio.

Restriction et retrait :

- a) Vous êtes libre de ne pas répondre à certaines questions qui vous mettent mal à l'aise.
- b) Vous reconnaissez être libre de retirer votre consentement et de cesser de participer à cette recherche à n'importe quel moment, sans avoir à fournir de raison, et ce, sans préjudice.
- c) Les données papier obtenues auprès des personnes qui décideront de se retirer de l'étude seront détruites.

Bénéfices : Les avantages liés à votre participation à cette recherche sont les suivants :

- a) Sur le plan personnel, cette recherche vous offre l'opportunité de faire le point sur vos stratégies d'encadrement des enfants. Elle vous offre la possibilité de raconter votre histoire, d'exprimer vos besoins et d'exposer les difficultés que vous rencontrez dans l'éducation de vos enfants.

Risques, inconvénients, inconforts : Les risques associés à votre participation sont minimes. Le chercheur s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les réduire ou y pallier.

- a) En tant que parent, vous pourriez trouver troublant de vous faire questionner sur vos pratiques disciplinaires. Vous pourriez ressentir un certain inconfort si vous avez été victime de violence physique dans votre enfance.
- b) L'étudiante est dans l'obligation légale de rapporter aux services de protection de la jeunesse toute situation comportant un risque réel de compromettre le développement des enfants (abus physique, sexuel, psychologique et négligence).

Initiales du participant : _____

Initiales du représentant du chercheur : _____

Titre du projet de recherche : Perceptions du châtimeⁿt corporel chez les pères immigrants d'origine latine.

Confidentialité :

- a) Vous comprenez que les informations recueillies dans le cadre de cette recherche seront traitées avec confidentialité de la part des chercheurs. Par contre, bien que les autres participants à votre groupe de discussion seront invités à garder le contenu des échanges confidentiels, il nous sera impossible de le garantir.
- b) Un numéro d'identification sera substitué au nom de chaque participant dans le traitement des données. Les transcriptions d'entrevues de groupe seront ainsi rendues anonymes. Les données seront traitées pour l'ensemble du groupe de participants et non de manière individuelle. Les résultats de la recherche ne pourront en aucun cas mener à votre identification. Il est possible que les données recueillies pour cette étude soient utilisées dans le cadre d'études ultérieures similaires. Le matériel d'entrevues et les questionnaires seront entreposés à l'Université du Québec en Outaouais dans un classeur et un local verrouillé, pour une durée de 5 ans, après quoi ils seront détruits.

Participation volontaire : Vous reconnaissez que votre participation à cette recherche est tout à fait volontaire et que vous êtes libre d'accepter ou de refuser d'y participer. Vous certifiez que la recherche vous a été expliquée verbalement. On a répondu à vos questions et on vous a laissé le temps nécessaire pour prendre une décision.

Répertoire des participants : En acceptant de participer à ce projet de recherche, vous consentez à ce que le chercheur transmette au comité d'éthique et de recherche de l'établissement, aux seules fins de la constitution du répertoire des participants à des projets de recherche, les informations suivantes :

- Votre code de participant;
- Le numéro du projet de recherche ;
- La date de début et de fin de votre participation à ce projet.

Le répertoire sert à assurer votre protection en tant que sujet de recherche et permettra à l'établissement d'assumer ses responsabilités au niveau de la gestion et de la vérification, ce qui exclut toute utilisation à des fins d'étude, d'enseignement ou de recherche. Les renseignements fournis par le chercheur seront détruits au plus tard douze mois suivant la fin de votre participation au projet. Le répertoire est soumis aux règles en matière de respect de la vie privée et de la protection de la confidentialité.

Personnes à contacter : Cette recherche est réalisée par Denise Pangop, infirmière clinicienne, étudiante à la maîtrise en sciences infirmières à l'UQO sous la supervision du Dr Francine de Montigny, professeure en sciences infirmières à l'UQO. Pour toute information concernant cette recherche, vous pouvez téléphoner à Francine de Montigny au (819) 595-3900 poste 2257 (UQO, Gatineau). Si vous désirez des renseignements supplémentaires pour toute question d'ordre éthique, vous pouvez vous référer au président du Comité d'Éthique de la Recherche, M. André Durivage au 819-595-3900 (poste 1781) (UQO, Gatineau).

Je soussigné accepte librement de participer à une recherche conduite par Mme Denise Pangop portant sur les perceptions du châtimeⁿt corporel chez les pères immigrants d'origine latine. La nature de la recherche et ses procédures m'ont été expliquées et je les comprends. **J'ai lu l'information ci-dessus et je choisis volontairement de participer à cette recherche. Je certifie qu'on m'a expliqué verbalement la recherche. On a répondu à mes questions et on m'a laissé le temps nécessaire pour prendre une décision. Une copie de ce formulaire de consentement m'a été remise.**

Signé à :

Nom du participant

Signature du participant
Date

Nom du chercheur

Signature du chercheur Date

Appendice F

Questionnaire sociodémographique

Date : ___ / ___ / 20__

QUESTIONNAIRE DE DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Le but de ce questionnaire est de collecter des données afin d'avoir un portrait global des participants à l'étude. Les informations recueillies sont confidentielles et anonymes.

1. Pays d'origine : _____
2. Nombre d'années au Canada : _____
3. Âge : _____
4. Statut civil
____ Célibataire
____ Divorcé
____ Mariée
____ Séparé
____ Conjoint de fait
____ Veuf
5. Nombre d'adultes à la maison (incluant le père) : _____
6. Nombre d'enfants à la maison : _____
7. Âge de chacun des enfants : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /
8. Niveau de scolarité
____ Primaire
____ Secondaire
____ Collégial/Technique ____ Universitaire
9. Revenu familial moyen
____ Moins de 20 000\$
____ 20 000\$ à 39 999\$
____ 40 000\$ à 59 999\$
____ 60 000\$ à 79 999\$
____ 80 000\$ à 99 999\$
____ 100 000\$ et plus
10. Religion : _____

Appendice G

Guide d'entrevue

Guide d'entrevue :

Mise en contexte

1. Parlez-moi de votre projet migratoire (initiateur du projet, les raisons, la préparation, le départ, le voyage, l'installation, le choc culturel, l'adaptation...)
2. Pouvez-vous me décrire votre organisation familiale (gestion du quotidien, rôles, pouvoir...)
3. Quels sont les croyances, valeurs, coutumes liés à la culture du pays d'origine qui guident votre vie en famille au Québec?

Explorer la perception de la paternité

4. Comment définissez-vous votre rôle en tant que père? Quelles différences/similarités percevez-vous avec le rôle du père québécois?
5. Quelles sont vos attentes à l'égard de vos enfants?
6. Quelles sont les situations plaisantes que vous vivez avec vos enfants?
7. Quelles sont les situations difficiles que vous vivez avec vos enfants?

Explorer la perception de la discipline

8. Racontez-moi une situation où votre enfant a fait ou a dit quelque chose qui ne vous convenait pas.
9. Comment avez-vous réagi? Quelle a été l'impact de votre réaction? Sur vous? Sur votre enfant? Sur votre relation père-enfant?
10. Comment vous sentez-vous lorsque vous disciplinez vos enfants? Quelle serait la raison de ce sentiment?
11. Quand vous étiez plus jeune, comment votre père vous montrait-il son désaccord avec vos manières de faire ou de parler?
12. Connaissez-vous la discipline des enfants à la québécoise? Qu'en pensez-vous?

Exploration de la perception du châtimeⁿt corporel

13. Que pensez-vous de la punition physique (ou fessée, ou tape) comme mesure disciplinaire? Quel peut-être son impact sur l'enfant? Sur vous? Sur votre relation avec votre enfant?
14. S'il existait une autre méthode prouvée comme étant plus efficace, est-ce que vous y adhérez?
15. Quelle différence faites-vous entre la punition physique (ou fessée, ou tape) et la violence physique envers les enfants?
16. Quelles sont vos connaissances/perceptions du cadre légal de la violence physique envers les enfants?
17. Quelles sont vos connaissances/perceptions du rôle des services de protection de la jeunesse? Des professionnels qui y travaillent?

Synthèse

18. Si vous aviez un message à communiquer aux institutions publiques, quel serait ce dernier?

Appendice H

Arbre thématique des unités significatives

